



**AVIS DE LA
CONVENTION
CITOYENNE POUR
LE CLIMAT**

sur les réponses apportées
par le gouvernement
à ses propositions

**Les membres de la Convention se sont retrouvés
lors d'une dernière session les 26, 27 et 28 février
afin de pouvoir prendre connaissance des réponses
données par le Gouvernement à leurs propositions,
de délibérer et d'émettre un avis.**

Sommaire

INTRODUCTION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE 7

THÉMATIQUE : CONSOMMER

LE CONSTAT ET L'AMBITION 11

FAMILLE A : **AFFICHAGE**

Objectif C1 : Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services 14

FAMILLE B : **PUBLICITÉ**

Objectif C2 : Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation 18

FAMILLE C : **SUREMBALLAGE**

Objectif C3 : Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution 21

FAMILLE D : **ÉDUCATION**

Objectif C5 : Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable 24

FAMILLE E : **SUIVI ET CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Objectif C6 : Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces 26

THÉMATIQUE : PRODUIRE ET TRAVAILLER

LE CONSTAT ET L'AMBITION 29

FAMILLE A : **TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION**

Objectif PT1 : Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets 33

Objectif PT2 : Développer et soutenir l'innovation de la transition 35

Objectif PT3 : Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique 37

FAMILLE B : **TRANSFORMER L'EMPLOI ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL**

Objectif PT4 : Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional 39

FAMILLE C : **TRACER L'IMPACT DES ÉMISSIONS, RENFORCER LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET CONDITIONNER LES FINANCEMENTS SELON DES CRITÈRES VERTS**

Objectif PT6 : Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan 42

Objectif PT7 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics 44

Objectif PT8 : Protection des écosystèmes et de la biodiversité 46

Objectifs PT9 et 10 : Mieux prendre en compte les émissions gaz à effet de serre liées aux importations dans les politiques européennes	48
FAMILLE D : CHANGER LA MANIÈRE DE PRODUIRE, STOCKER, REDISTRIBUER L'ÉNERGIE ET ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	
Objectif PT11 : Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous	51
Objectif PT12 (fusion C4) : Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux	53

THÉMATIQUE : SE DÉPLACER

LE CONSTAT ET L'AMBITION	56
--------------------------	----

Famille A : **MODIFIER L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE EN SORTANT DE L'USAGE DE LA VOITURE EN SOLO ET EN PROPOSANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

Objectif SD-A1 : Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle	59
Objectif SD-A2 : Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement	61
Objectif SD-A3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides	63
Objectif SD-A4 : Créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse	65

Famille B : **RÉDUIRE ET OPTIMISER LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES EN PERMETTANT UN TRANSFERT MODAL VERS LE FERROVIAIRE OU LE FLUVIAL**

Objectif SD-B1 : Réduire la circulation des poids lourds émetteurs de gaz à effet de serre sur de longues distances, en permettant un report modal vers le ferroviaire ou le fluvial	68
Objectif SD-B2 : Réduire à zéro les émissions des navires lors de leurs opérations dans les ports (embarquement de passagers ou de marchandises)	71

Famille C : **AIDER À LA TRANSITION VERS UN PARC PLUS PROPRE, EN RÉGLEMENTANT LES VÉHICULES**

Objectif SD-C1 : Agir sur la réglementation et aider à la transition vers un parc véhicules propres	74
--	----

Famille D : **AGIR AU NIVEAU LOCAL AVEC LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS POUR MIEUX ORGANISER LES DÉPLACEMENTS**

Objectif SD-D1 : Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents	78
Objectif SD-D2 : Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transports sur un territoire	80
Objectif SD-D3 : Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local comme au niveau national	82

FAMILLE E : **LIMITER LES EFFETS NÉFASTES DU TRANSPORT AÉRIEN**

Objectif SD-E : Limiter les effets néfastes du transport aérien	85
--	----

THÉMATIQUE : SE LOGER

LE CONSTAT ET L'AMBITION	88
--------------------------	----

FAMILLE A : **RÉNOVATION DES BATIMENTS**

Objectif SL 1 : Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040	92
FAMILLE B : CONSOMMATION D'ÉNERGIE	
Objectif SL 2 : Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries	98
FAMILLE B : ARTIFICIALISATION DES SOLS	
Objectif SL 3 : Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages	99
 THÉMATIQUE : SE NOURRIR	
LE CONSTAT ET L'AMBITION	103
 FAMILLE 1 : GARANTIR UN SYSTÈME PERMETTANT UNE ALIMENTATION Saine, DURABLE, MOINS ANIMALE ET PLUS VÉGÉTALE, RESPECTUEUSE DE LA PRODUCTION ET DU CLIMAT, PEU ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ACCESSIBLE À TOUS, NOTAMMENT EN RENDANT EFFICIENTE LA LOI EGALIM	
Objectif SN-1.1 : Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses	106
Objectif SN-1.2 : Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs	109
Objectif SN-1.3 : Développer les circuits courts	111
Objectif SN-1.4 : Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel	113
 FAMILLE 2 : FAIRE MUTER NOTRE AGRICULTURE POUR EN FAIRE UNE AGRICULTURE DURABLE ET FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE GAZ A EFFET DE SERRE, BASÉE SUR DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES, EN MISANT SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET EN UTILISANT LES AIDES DE LA PAC COMME LEVIER	
Objectif SN-2.1 : Développer les pratiques agroécologiques	116
Objectif SN-2.2 : Réformer l'enseignement et la formation agricole	119
Objectif SN-2.3 : Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique agricole commune (PAC)	121
Objectif SN-2.4 : La PAC comme levier de transformation au niveau national	123
 FAMILLE 3 : SACHANT QUE L'OCÉAN ET SON ÉCOSYSTÈME PERMETTENT DE CAPTER 93 % DE L'EXCÉDENT DE CHALEUR ET DE STOCKER 30 % DU CO₂, INCITER À UNE PÊCHE À FAIBLE ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE EN RÉGLEMENTANT SUR LES MÉTHODES DE PÊCHE ET EN PROTÉGEANT LES LITTORAUX ET LES ÉCOSYSTEMES MARINS	
Objectif SN-3.1 : Inciter au développement d'une pêche à faible émission	127
 FAMILLE 4 : RÉFLÉCHIR SUR UN MODÈLE DE POLITIQUE COMMERCIALE D'AVENIR SOUCIEUX D'ENCOURAGER UNE ALIMENTATION Saine ET UNE AGRICULTURE FAIBLE EN ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FRANCE	
Objectif SN-4.1 : Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France	130
 FAMILLE 5 : RENDRE OBLIGATOIRE D'INFORMER ET FORMER LES (FUTURS) CITOYENS SUR L'ALIMENTATION POUR LES RENDRE ACTEURS DU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT NÉCESSAIRE À LA DIMINUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE SUR NOTRE ALIMENTATION	

Objectif SN-5.2 : Mieux informer le consommateurs	134
Objectif SN-5.3 : Réformer le fonctionnement des labels	137

FAMILLE 6 : METTRE L'ÉTHIQUE AU CŒUR DE NOTRE ALIMENTATION : RÉGLEMENTER LA PRODUCTION, L'IMPORTATION ET L'USAGE DES ADDITIFS/AUXILIAIRES TECHNIQUES (NOTAMMENT DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE) AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Objectif SN-6.1 : Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires	140
--	-----

FAMILLE SN7 : SAUVEGARDER LES ÉCOSYSTÈMES EN LÉGISÉRANT SUR LE CRIME D'ÉCOCIDE

Objectif SN-7.1 : Légiférer sur le crime d'écocide	144
---	-----

GOVERNANCE

CONSTITUTION : MODIFICATION DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION	149
CONSTITUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA CONSTITUTION	151

AXE DE RÉFLEXION : RENFORCER LE CONTRÔLE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	153
--	-----

AXE DE RÉFLEXION : RÉFORME DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	156
--	-----

APPRÉCIATION DES MEMBRES DE LA CONVENTION SUR LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Question 1 : QUELLE EST VOTRE APPRÉCIATION DE LA PRISE EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT DES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION ?	161
---	-----

Question 2 : DANS QUELLE MESURE LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT RELATIVES AUX PROPOSITIONS DE LA CONVENTION PERMETTENT-ELLES DES'APPROCHER DE L'OBJECTIF DE DIMINUER D'AU MOINS 40% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE D'ICI 2030 DANS UN ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE ?	163
--	-----

Question 3 : DANS QUELLE MESURE LA CONVENTION A ÉTÉ UTILE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE ?	165
---	-----

Question 4 : SELON VOUS, LE RECOURS AUX CONVENTIONS CITOYENNES EST-IL DE NATURE À AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOTRE PAYS ?	167
--	-----

COMPTE-RENDU DES PRINCIPAUX DÉBATS DE LA SESSION 8 DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

168

ANNEXE

LE SERMENT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS POUR LE CLIMAT	197
---	-----

INTRODUCTION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

INTRODUCTION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE À L'AVIS DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT SUR LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Le 4 octobre 2019, les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat se réunissaient pour la première fois au Conseil économique social et environnemental. Tous et toutes tirés au sort, sélectionnés par un organisme spécialisé, sur des critères sociodémographiques, ils et elles étaient ainsi, ensemble, représentatifs de la diversité de la société française.

Leur mandat : définir un ensemble de mesures structurantes pour parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France d'au moins 40% d'ici à 2030 par rapport à 1990, dans un esprit de justice sociale.

Pendant 9 mois, 7 sessions, plusieurs rendez-vous virtuels et sur la base de nombreuses auditions, ils ont travaillé ensemble et élaboré leurs propositions. Le 21 juin 2020, après un vote en plénum, ils ont remis à l'exécutif un rapport composé de 48 objectifs et 149 propositions.

Le mandat prévoyait que la Convention pourrait "le cas échéant et si elle le souhaite, exprimer un avis sur les réponses du Gouvernement". C'est l'objet de la dernière session de travail de la Convention¹ et ainsi du présent avis.

Dans un premier temps, dans le cadre de 6 webinaires thématiques du 13 au 24 février, ils se sont vu présenter par le Gouvernement, l'ensemble de ses réponses (Projet de loi Climat et Résilience, Projet de loi relatif à la Constitution, Loi de finances 2021, plan de relance, mesures réglementaires, positions internationales et européennes de la France...). Elles sont également détaillées dans un tableau de suivi publié sur le site du ministère de la Transition écologique.²

Dans un second temps, dans le cadre de la première journée de la huitième et ultime session qui s'est déroulée les 26, 27 et 28 février, ils se sont vu présenter des analyses d'experts de la correspondance entre leurs propositions et le projet de loi dit Climat et Résilience sous un angle juridique ainsi que sur l'ensemble des réponses apportées par le Gouvernement en terme d'intention, de contenu et d'ambition. Les membres du comité légistique et du groupe d'appui qui ont contribué à ce travail doivent en être remerciés.

Sur la base de ces informations et toujours dans le cadre de cette session, les membres de la Convention ont ensuite échangé et débattu de la mise en œuvre de leurs propositions. Par le biais de votes individuels et secrets, ils ont exprimé une évaluation de la prise en compte de chacun des objectifs qu'ils avaient proposés ainsi que sur chacune des 6 thématiques de leur rapport final (consommer, produire et travailler, se déplacer, se nourrir, se loger, et gouvernance).

Par ailleurs, ils ont pu débattre et se prononcer par un vote d'appréciation sur 4 questions plus générales. En effet, nous avons souhaité permettre aux membres de porter une appréciation globale sur la prise en compte de leurs propositions par le Gouvernement ainsi que sur la capacité à ce jour de notre pays à tenir ses objectifs climatiques à 2030 dans un esprit de justice sociale (pour reprendre les termes du mandat qui leur a été confié). Par ailleurs, nous avons invité les membres de la Convention à s'exprimer sur l'intérêt de l'exercice de la Convention citoyenne pour l'action publique climatique d'une part et pour la qualité de la vie démocratique d'autre part.

1. L'ensemble des séquences de cette dernière session a été diffusé en direct sur le site internet de Convention et y reste disponible. Seuls les travaux en groupes n'ont pas été diffusés.

2. <https://www.ecologie.gouv.fr/suivi-convention-citoyenne-climat/>

Pour chacun de ces 57 votes, ils se sont prononcés sur une échelle allant de 0 à 10 ou ont pu décider de ne pas se prononcer. L'interprétation des valeurs était définie comme suit :

- 0 à 1 : très insatisfaisant
- 2 à 3 : insatisfaisant
- 4 à 6 : passable
- 7 à 8 : satisfaisant
- 9 à 10 : très satisfaisant
- NSPP : ne se prononce pas

Pour permettre à tous de prendre connaissance des arguments échangés et des motivations des membres de la Convention, cet avis inclut un compte rendu des débats, rédigés par les animateurs qui doivent également être chaleureusement remerciés pour leur travail. Ces comptes rendus comme cette introduction n'ont pas été élaborés par les membres de la Convention ni soumis à leur adoption en raison des conditions d'organisation (en visioconférence) de cette session. Ces comptes rendus relatent le plus fidèlement possible la teneur des débats entre les membres de la Convention lors de cette session.

Les membres de la Convention, à titre individuel ou au sein d'associations pourront, s'ils le souhaitent, continuer à porter leurs propositions dans le débat public. Mais après plus de 17 mois de travaux, la Convention Citoyenne pour le Climat a achevé son mandat et est maintenant dissoute. Il en est de même du comité de gouvernance et du collège des garants dont les mandats sont également arrivés à leur terme.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués et ont concouru à ce processus.

Le Comité de Gouvernance

THÉMATIQUE : CONSOMMER

Rappel du constat et ambition de la thématique

Nos habitudes de consommation, voire de surconsommation, ont un fort impact sur l'environnement. Changer les comportements des consommateurs nous paraît indispensable pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous devons donc :

- Moins consommer pour utiliser moins de ressources naturelles, moins d'énergie et générer moins d'émissions de gaz à effet de serre dans la fabrication, l'acheminement, la distribution et l'utilisation des produits et services de consommation, pour produire moins de déchets ;
- Mieux consommer en ayant le choix de consommer des produits moins émetteurs de gaz à effet de serre, en étant mieux informés et en ayant accès à des alternatives accessibles financièrement à toutes et tous.

Une consommation plus sobre et plus vertueuse sur le plan environnemental doit être possible pour tous, quel que soit le pouvoir d'achat. Cela ne doit ni être une contrainte subie, ni un luxe, ni un acte militant. Cela ne doit pas reposer uniquement sur le consommateur, mais également sur une transformation en profondeur des modes de production et de distribution.

Dans cette perspective, nous pensons que l'information, l'éducation et la sensibilisation sont des leviers puissants et efficaces pour effectuer des changements pérennes et durables de la société future tout en agissant rapidement pour inciter à modifier les comportements quotidiens. Finalement nous souhaitons responsabiliser chacun sans pour autant contraindre : chacun doit pouvoir agir selon sa volonté mais aussi et surtout selon ses possibilités, notamment pour respecter nos valeurs en matière de justice sociale.

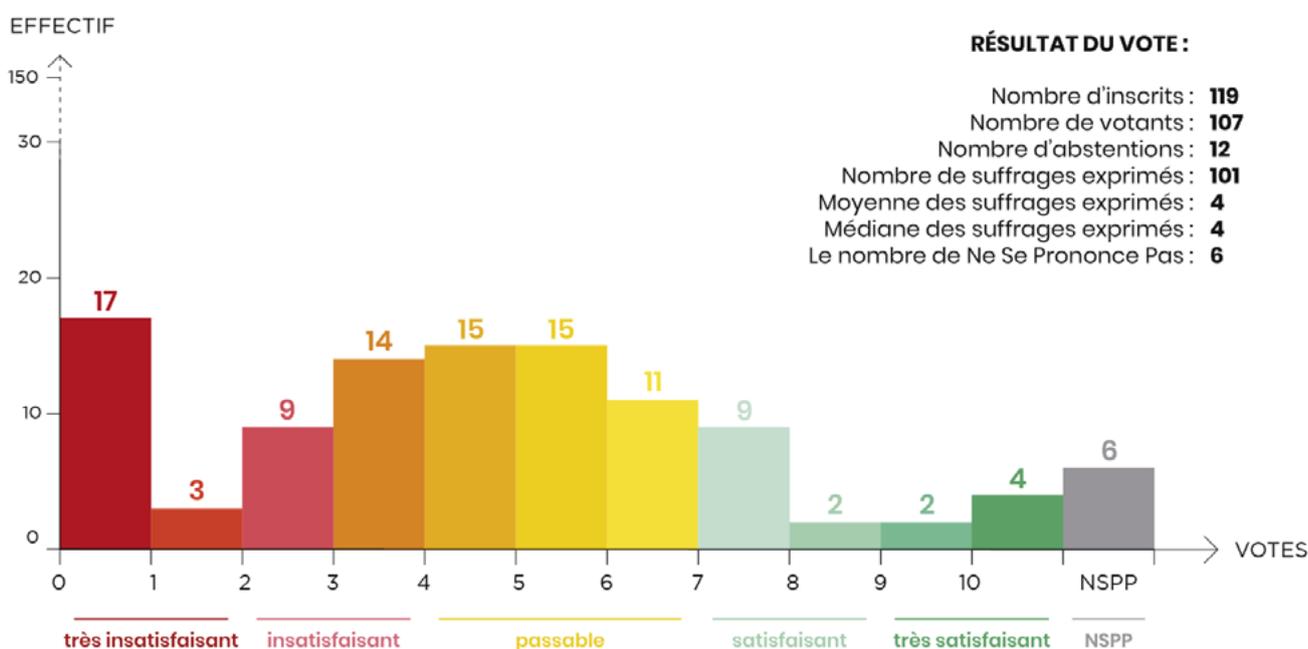
Toutefois, nous pensons également que certaines propositions sont nécessaires pour faciliter ces changements. Plus particulièrement, nous avons pu constater que notre consommation est fortement génératrice de déchets, notamment d'emballage : nous proposons ainsi de modifier les usages et pratiques de consommation pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique.

Également, les travaux de la Convention citoyenne pour le climat nous ont permis de découvrir de nombreuses initiatives et lois existantes pour préserver l'environnement. Pour autant, le constat est souvent le même : pour diverses raisons cela ne fonctionne pas. Ainsi, nous pensons d'abord que les règles existantes doivent être appliquées et respectées par tous sous peine d'être lourdement sanctionnés. Ensuite, les règles en vigueur, même lorsqu'elles sont appliquées, ne semblent pas toujours efficaces. Elles nécessitent d'être évaluées et reconsidérées en toute indépendance.

C'est pourquoi, nous proposons d'agir avec une pluralité d'actions déclinées de la manière suivante :

- Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services ;
- Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation ;
- Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution ;
- Encourager la sobriété numérique afin d'en réduire les impacts environnementaux ;
- Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable ;
- Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE



Famille A

AFFICHAGE

Consommer - Objectif 1

**CRÉER UNE
OBLIGATION
D'AFFICHAGE DE
L'IMPACT CARBONE
DES PRODUITS ET
SERVICES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

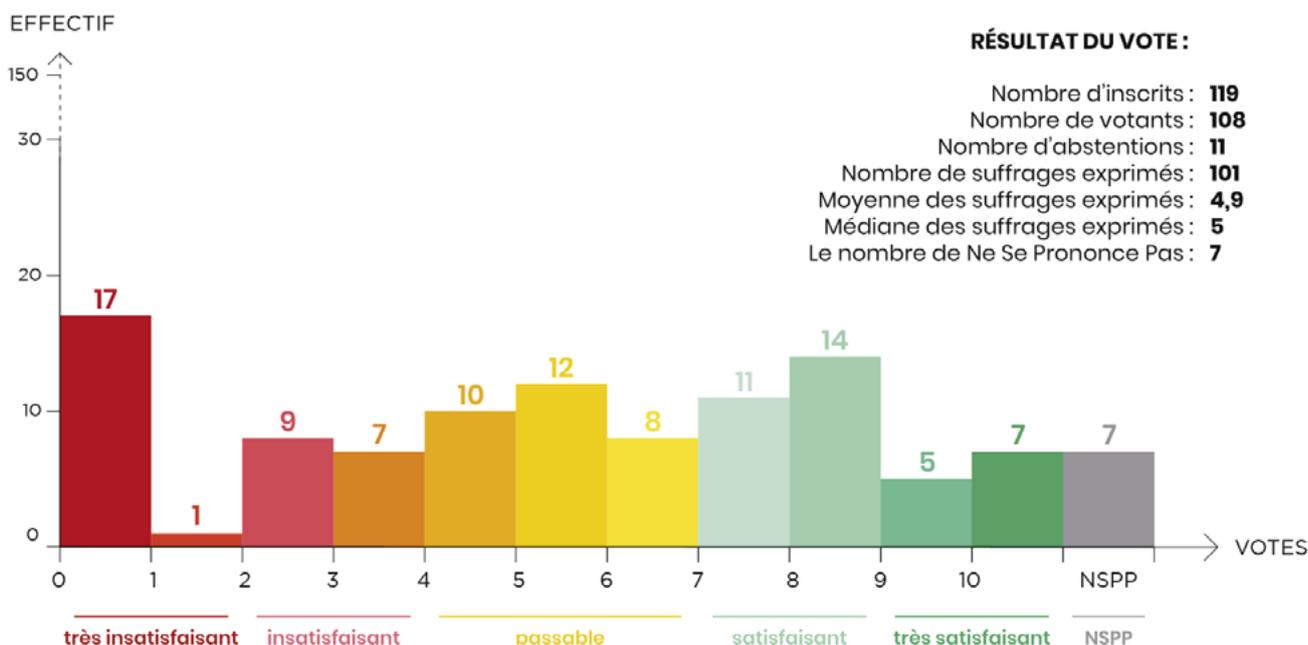
L'affichage de l'impact environnemental d'un produit nous paraît être un levier important de sensibilisation et d'information du consommateur. Ne souhaitant pas contraindre le consommateur dans ses choix, nous considérons qu'il est nécessaire de lui donner l'information appropriée à une prise de conscience de l'impact de ses choix afin de l'orienter vers des pratiques plus vertueuses.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION C1.1: Développer puis mettre en place un score carbone sur tous les produits de consommation et les services

PROPOSITION C1.2 : Rendre obligatoire l'affichage des émissions de gaz à effet de serre dans les commerces et lieux de consommation ainsi que dans les publicités pour les marques

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille B

PUBLICITÉ

Consommer - Objectif 2

**RÉGULER LA PUBLICITÉ
POUR RÉDUIRE LES
INCITATIONS À LA
SURCONSOMMATION**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

La publicité a un impact très fort sur la création de besoins et sur la consommation : nous pensons ainsi qu'il s'agit d'un des principaux leviers à actionner pour faire évoluer les comportements du consommateur de manière durable, du fait de son rôle majeur sur la fabrication de nos modes de vie.

Nous considérons ainsi comme essentiel d'agir sur la publicité afin de limiter les incitations à la consommation des produits les plus polluants et de favoriser l'information et la communication autour de produits, services et comportements écoresponsables.

Ainsi, nous voulons, dès 2023, à la fois interdire la publicité sur les produits les plus polluants (une sorte de loi Evin sur le climat) et réguler la publicité en général, afin de réorienter la consommation sur des produits plus vertueux sur le plan climatique et en mettant un frein à la surconsommation.

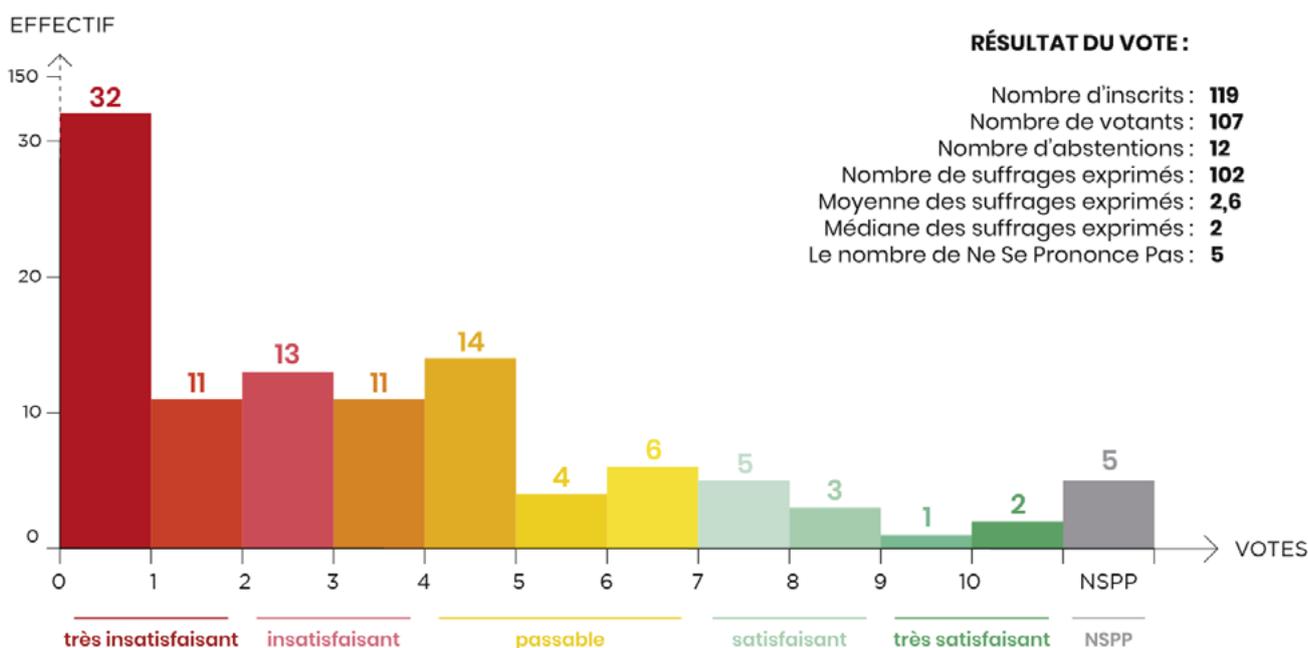
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION C2.1 : Interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de GES, sur tous les supports publicitaires

PROPOSITION C2.2 : Réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation

PROPOSITION C2.3 : Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille C

SUREMBALLAGE

Consommer - Objectif 3

**LIMITER LE
SUREMBALLAGE
ET L'UTILISATION
DU PLASTIQUE À
USAGE UNIQUE EN
DÉVELOPPANT LE VRAC
ET LES CONSIGNES
DANS LES LIEUX DE
DISTRIBUTION**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nos habitudes de consommation quotidiennes sont fortement génératrices de déchets liés en partie aux emballages. En effet, l'utilisation des emballages à usage unique dans les produits de consommation courante représente une partie non négligeable des émissions de gaz à effet de serre. Si le recyclage est une solution qui ne doit pas être écartée notamment *via* les mécanismes mis en place dans la loi pour l'économie circulaire, nous considérons que cela doit être évité autant que possible : le meilleur emballage est celui qui ne se jette pas ou qui n'existe pas.

Ainsi, nous voulons qu'à partir de 2022 les déchets d'emballage soient massivement évités à la source grâce au développement du vrac et de la consigne. Finalement, nous voulons modifier les usages et pratiques de consommation pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique jusqu'à la fin de sa mise sur le marché en 2030.

Pour ce faire, nous proposons de :

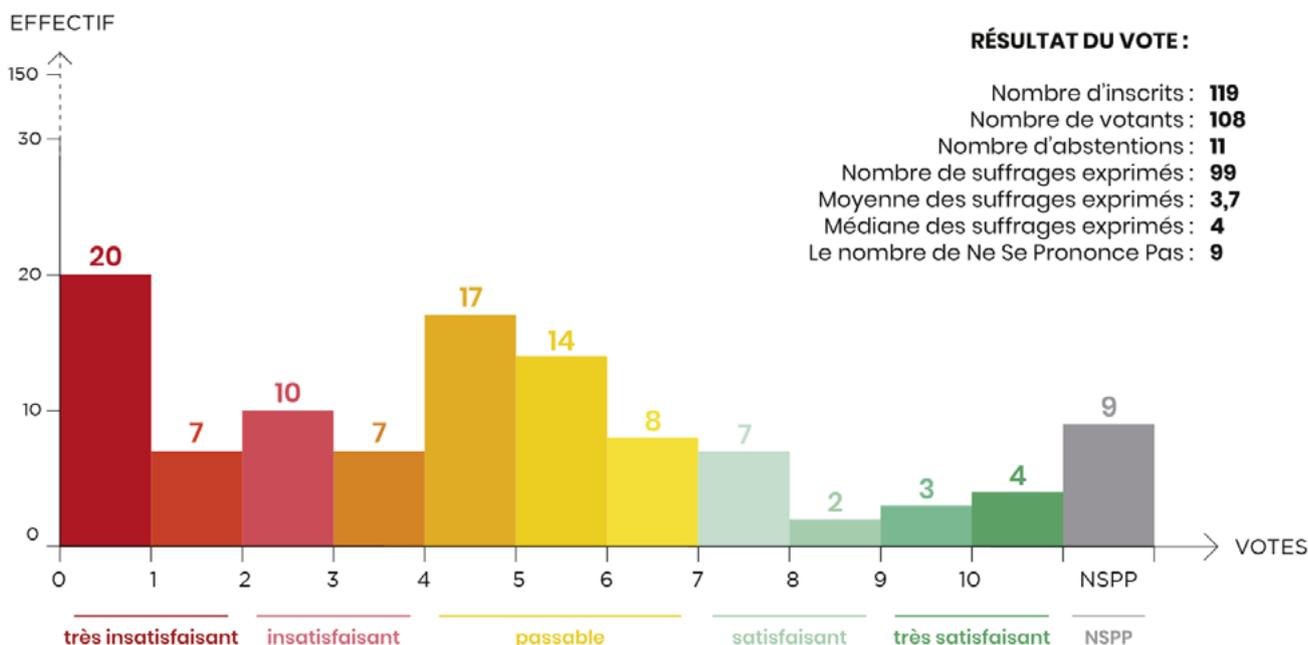
PROPOSITION C3.1 : Mettre en place progressivement une obligation de l'implantation du vrac dans tous les magasins et l'imposition d'un pourcentage aux centrales d'achat

PROPOSITION C3.2 : Mise en place progressive d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable) jusqu'à une mise en place généralisée en 2025

PROPOSITION C3.3 : Favoriser le développement des emballages biosourcés compostables pour assurer la transition avant la fin de l'emballage plastique à usage unique

PROPOSITION C3.4 : Remplacer une part significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par des modalités plus justes et favorisant les comportements écoresponsables

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille D

ÉDUCATION

Consommer - Objectif 5

**FAIRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA FORMATION ET
DE LA SENSIBILISATION
DES LEVIERS D'ACTION
DE LA CONSOMMATION
RESPONSABLE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons, promouvoir et apprendre les comportements écoresponsables dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, en faisant de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable et ainsi changer les pratiques en profondeur dans notre société.

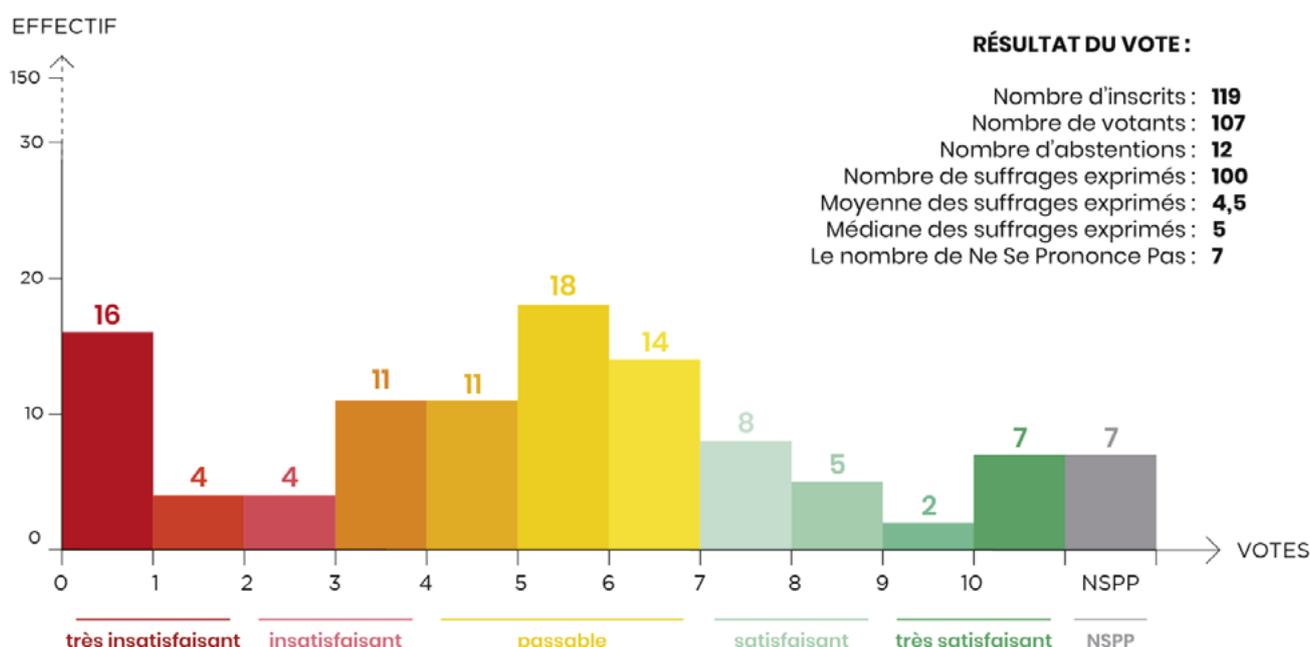
Pour cela, nous proposons d'agir sur plusieurs dimensions, en s'appuyant notamment sur des préconisations formulées par l'UNESCO :

PROPOSITION C5.1 : Modifier le code de l'éducation pour une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans le modèle scolaire français

PROPOSITION C5.2 : Renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable par la création d'une matière nouvelle générale parallèlement au développement d'une action globale au sein des établissements scolaires

PROPOSITION C5.3 : Sensibiliser l'ensemble de la population française en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille E

**SUIVI ET CONTRÔLE
DES POLITIQUES
PUBLIQUES
ENVIRONNEMENTALES**

Consommer - Objectif 6

**ASSURER UNE MEILLEURE
APPLICATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
ENVIRONNEMENTALES
ET LES ÉVALUER POUR
LES RENDRE PLUS
EFFICACES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous avons pu constater durant les travaux de la Convention citoyenne pour le climat que de nombreuses initiatives existent et que des lois sont mises en place. Pour autant, le constat est souvent le même : cela ne fonctionne pas. Les raisons sont alors diverses : manque de moyens, manque de contrôles voire de sanctions, manque de connaissances du grand public, mesures pas forcément adaptées en pratique ou encore manque de coordination et d'approche globale du sujet...

Ainsi, nous pensons que les règles existantes doivent être appliquées et respectées par tous. Le non-respect des règles en matière environnementale doit devenir une exception lourdement sanctionnée.

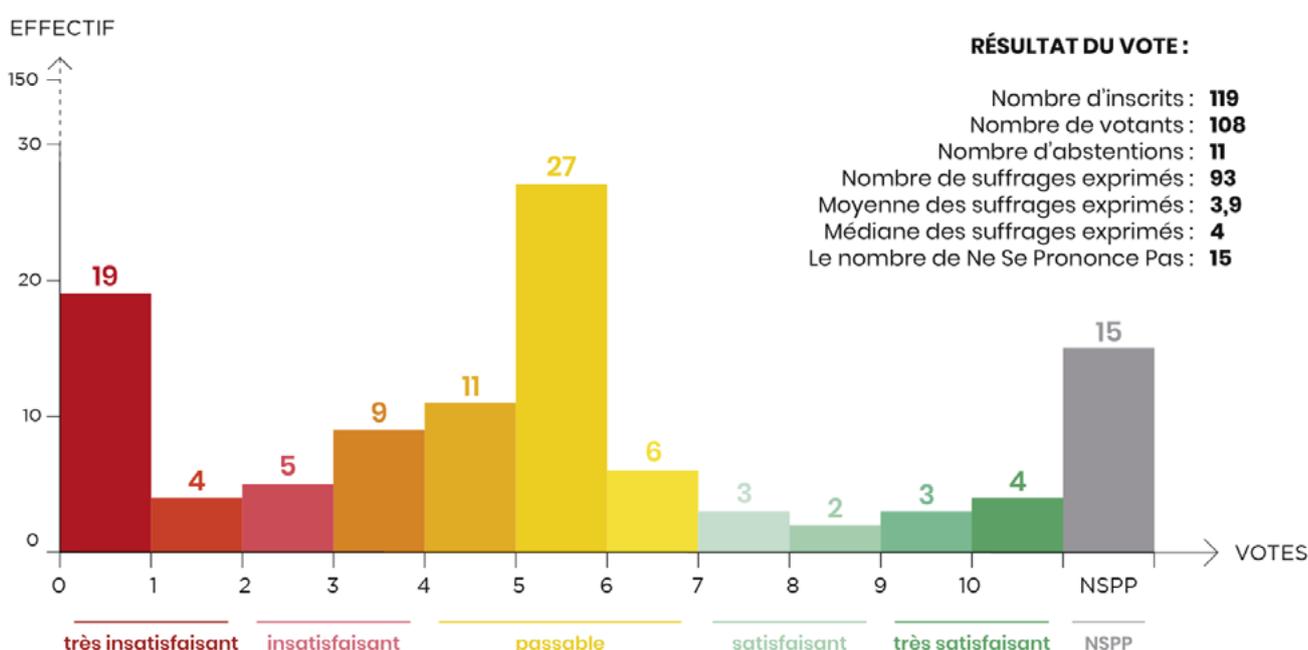
Toutefois, les règles en vigueur, même lorsqu'elles sont appliquées, ne semblent pas toujours efficaces. Aussi, nous considérons essentiel de porter un regard critique, en toute indépendance, sur les politiques publiques environnementales françaises et leurs effets pour finalement proposer des solutions d'amélioration et de mobiliser tous les moyens financiers et humains pour y parvenir.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION C6.1: Contrôler et sanctionner plus efficacement et rapidement les atteintes aux règles en matière environnementale

PROPOSITION C6.2: Renforcer et centraliser l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



**THÉMATIQUE :
PRODUIRE
ET TRAVAILLER**

Rappel du constat

Les solutions existent pour réaliser la transition vers une disparition progressive des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, le cadre actuel, que ce soit l'orientation des investissements, les règles des marchés publics ou encore l'accompagnement des entreprises et la formation, ne permet pas de répondre pleinement à cet enjeu.

Le passage à une société décarbonée implique de transformer pleinement l'appareil de production ou encore les métiers. De nombreuses entreprises et personnes vont voir leur activité disparaître ou au moins être fortement touchée. Cette transition peut constituer une opportunité pour l'économie et l'emploi mais sans accompagnement, sans dispositifs adaptés, beaucoup pourraient en souffrir.

Enfin, le problème climatique et les émissions de gaz à effet de serre sont globaux. La France comme l'Europe doivent être moteurs, mais nous devons envisager les liens de notre économie avec le reste du monde, les impacts de nos importations et prévenir des effets négatifs, indésirables, de nos propositions de transition en dehors de nos frontières.

Rappel de l'ambition

Nous souhaitons contribuer à une société décarbonée durable, éthique et juste, respectueuse de la vie et de notre planète. Nous voulons arrêter la destruction de la planète et donner à nos enfants un cadre vivable, débarrassé de toute pollution.

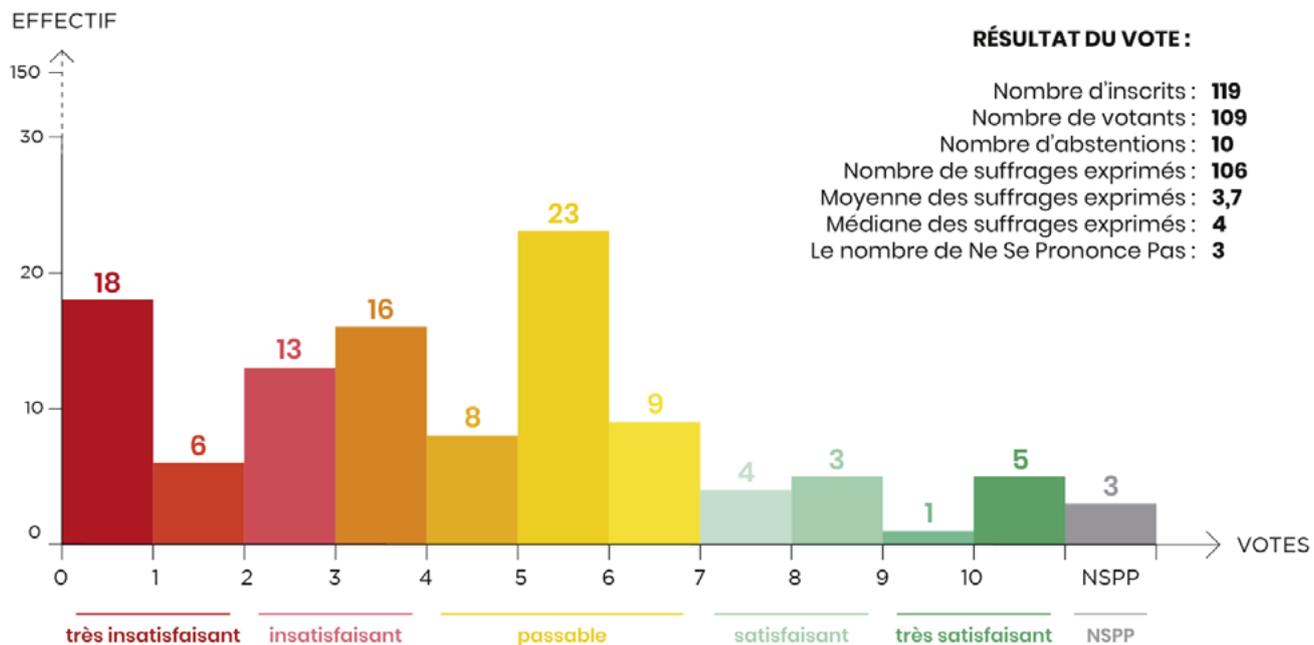
Les propositions du groupe « Produire et travailler » s'inscrivent dans cette logique. Nous voulons produire pour vivre et non pas vivre pour produire.

Nos propositions visent à produire et travailler mieux, de manière responsable en concevant des produits durables et en privilégiant une production locale. Nous demandons l'abandon progressif de toute énergie carbonée.

Tous nos outils de production doivent être transformés et adaptés aux exigences de la transition écologique. Cela demande de l'anticipation pour transformer les comportements de toutes les parties prenantes : citoyens, entreprises ou encore acteurs publics.

Dans une économie globalisée, nous devons nous assurer de prendre en compte cette exigence dans nos importations.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE



Famille A

**TRANSFORMER
L'OUTIL DE
PRODUCTION**

Produire et travailler - Objectif 1

**FAVORISER UNE
PRODUCTION PLUS
RESPONSABLE,
DÉVELOPPER
LES FILIÈRES DE
RÉPARATION, DE
RECYCLAGE ET DE
GESTION DES DÉCHETS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2023 une production plus responsable soit favorisée et que les filières de réparation, de réemploi, de recyclage et de gestion des déchets soient développées pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Nos propositions visent à mettre en place des mesures à effet rapide en France et nous demandons au gouvernement de le défendre au niveau européen.

Plus particulièrement, nous proposons de :

PROPOSITION PT1.1 : Conception : Augmenter la longévité des produits et réduire la pollution

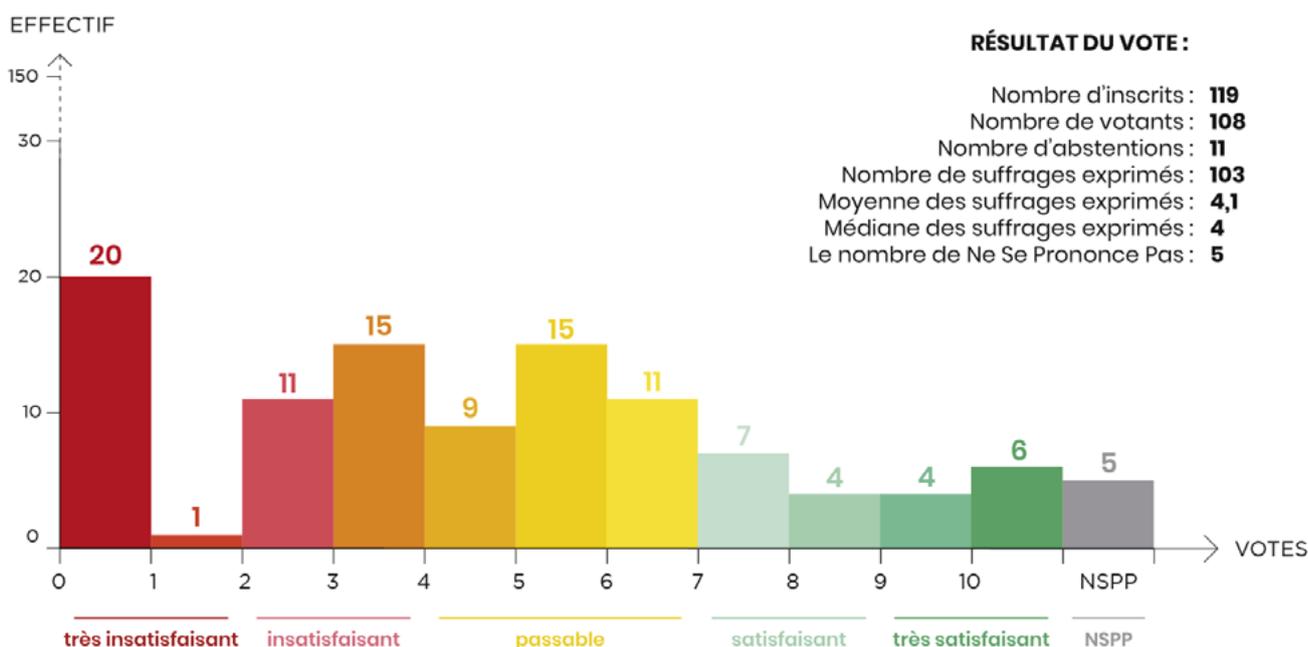
PROPOSITION PT1.2 : Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée

PROPOSITION PT1.3 : Rendre obligatoire la possibilité de réparation des produits manufacturés qui sont vendus en France (1), la disponibilité des pièces détachées d'origine pendant une durée définie (2). Mettre en place et à proximité des filières et ateliers de réparation, et rendre accessibles les services après-vente (3)

PROPOSITION PT1.4 : Rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023, supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023 et développer le recyclage des autres matières

PROPOSITION PT1.5 : Durcir et appliquer la réglementation sur la gestion des déchets

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler – Objectif 2

**DÉVELOPPER
ET SOUTENIR
L'INNOVATION
DE LA TRANSITION**

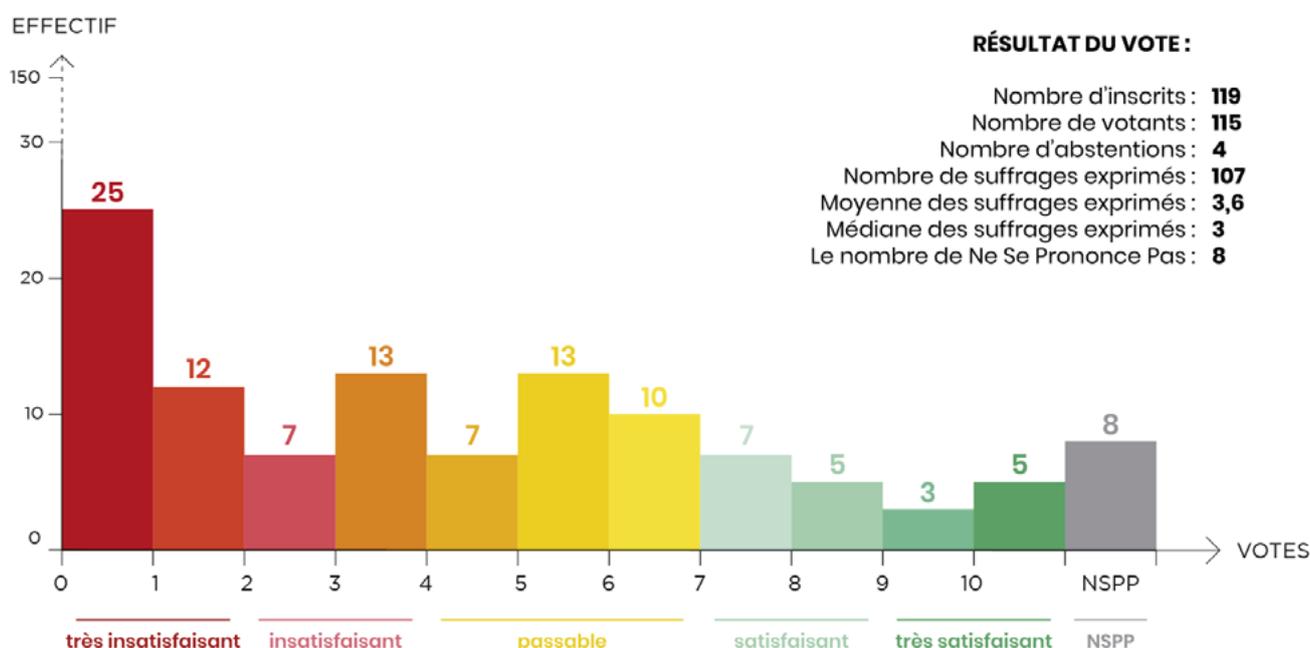
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2025 tout soutien à l'innovation s'inscrive dans la logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'innovation doit être consacrée à la fin des émissions carbonées. Il s'agit bien avec cette proposition de soutenir en priorité une disparition progressive et rapide de toutes les émissions plutôt que d'investir dans des innovations qui viseraient à compenser les émissions.

PROPOSITION PT2.1 : D'ici 2025 tout soutien à l'innovation doit s'inscrire dans une logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler – Objectif 3

**ORGANISER ET SOUTENIR
LE FINANCEMENT DE LA
TRANSFORMATION DE
L'OUTIL DE PRODUCTION
DES ENTREPRISES
DANS LE CADRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2030 tout l'appareil de production soit adapté pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'ambition poursuivie est d'adapter le mode de production aux exigences de la transition écologique. Pour cela il faut anticiper les changements que cela implique au niveau des entreprises, des acteurs publics et des salariés, et orienter les investissements sur des projets « verts », innovants et porteurs d'avenir. L'enjeu est également d'aller vers une production plus locale, plus durable et d'y intégrer la nécessité du recyclage.

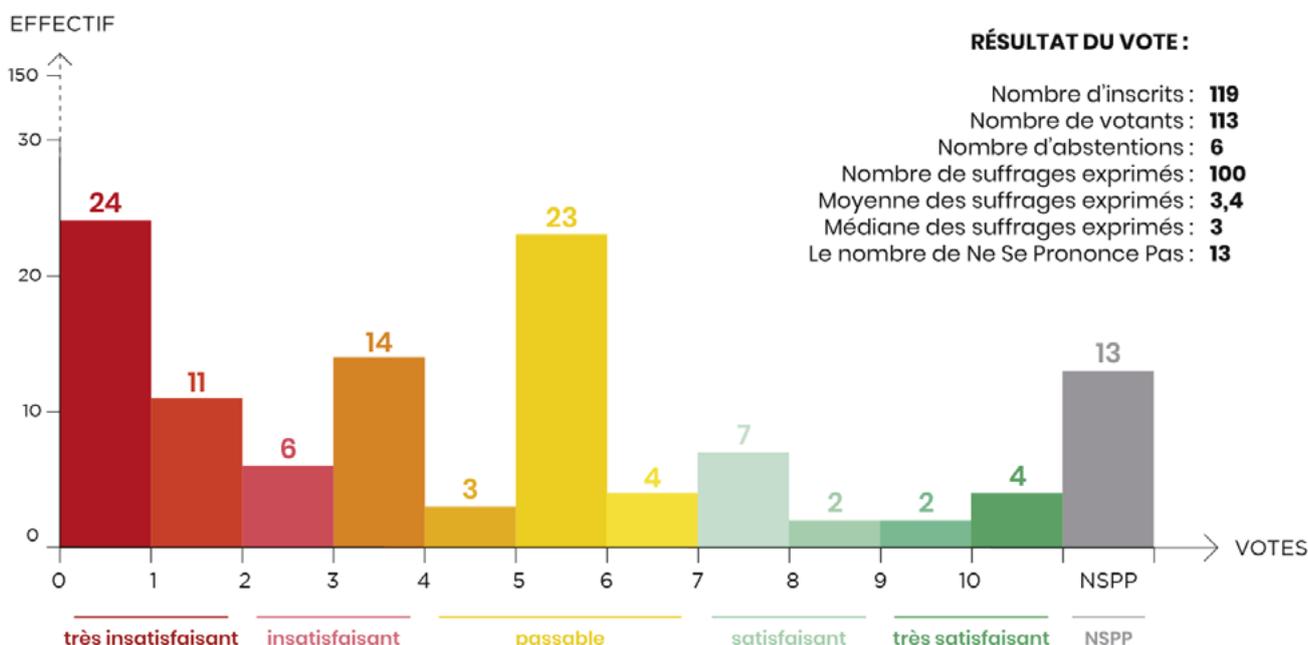
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION PT3.1: Réglementer l'utilisation de l'épargne réglementée gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les banques pour financer des investissements verts - Faire évoluer la gouvernance de la CDC pour soutenir cette logique

PROPOSITION PT3.2 : Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels, participeront, chaque année, à l'effort de financement à la hauteur de 4 % et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'€ participeront à hauteur de 2 %

PROPOSITION PT3.3 : Mettre en place les modalités de financement par loi ou décret avec un emprunt d'État dédié au financement de la transformation des entreprises

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille B

**TRANSFORMER
L'EMPLOI ET LES
MODALITÉS DE
TRAVAIL**

Produire et travailler – Objectif 4

**ACCOMPAGNER LA
RECONVERSION DES
ENTREPRISES ET LA
TRANSFORMATION DES
MÉTIERS AU NIVEAU
RÉGIONAL**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2025 (date du prochain Plan d'Investissement d'Avenir) chaque entreprise, chaque organisation et chaque personne soient accompagnées pour faire évoluer leur activité, voire en changer si elle devait disparaître et ainsi contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

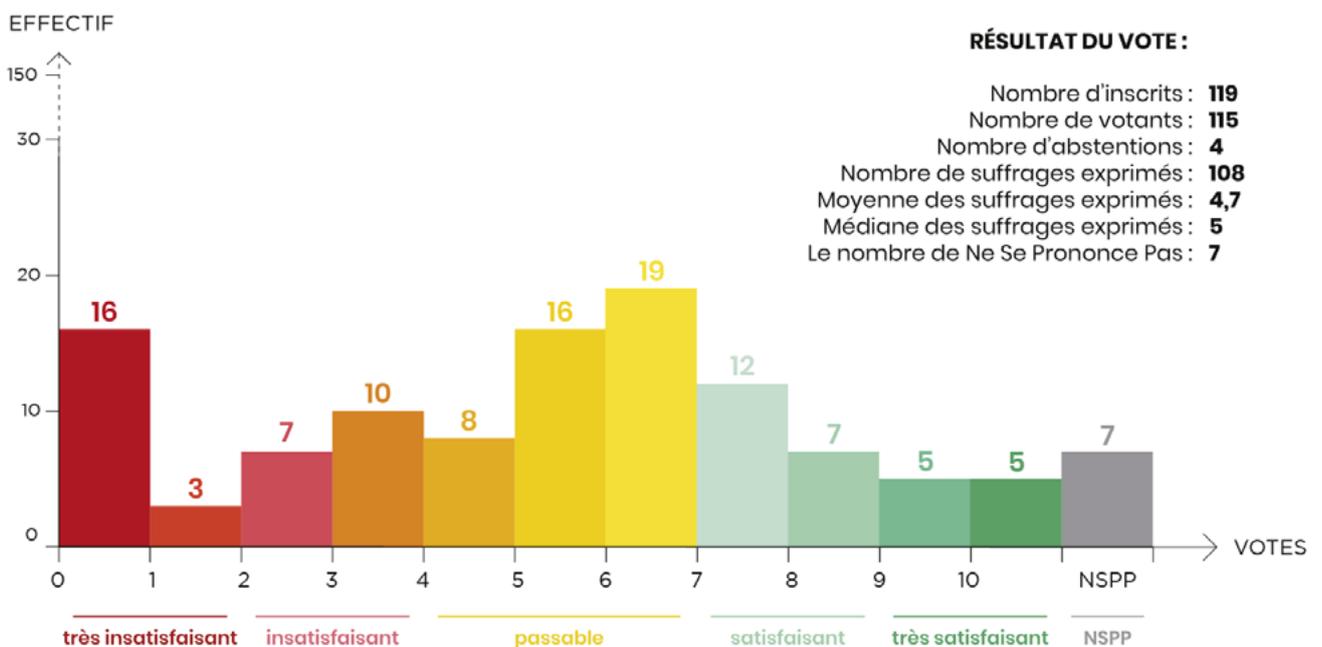
L'objectif final de cette mesure est que chaque entreprise et métier revoit ses pratiques afin d'accompagner les entreprises et de former les professionnels dès aujourd'hui aux exigences de la lutte contre le changement climatique.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION PT4.1 : Accompagner les salariés et les entreprises dans la transition

PROPOSITION PT4.2 : Créer une nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau national et régional

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille C

**TRACER L'IMPACT DES
ÉMISSIONS, RENFORCER
LES OBLIGATIONS
RELATIVES AUX
EXIGENCES
ENVIRONNEMENTALES
ET CONDITIONNER LES
FINANCEMENTS SELON
DES CRITÈRES VERTS**

Produire et travailler – Objectif 6

**AJOUTER UN BILAN
CARBONE DANS LE
BILAN COMPTABLE DE
TOUTES LES STRUCTURES
QUI DOIVENT PRODUIRE
UN BILAN**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que les entreprises et les administrations se saisissent de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre en produisant un bilan carbone régulièrement et en enrichissant les informations qu'elles doivent transmettre à leurs investisseurs.

Nous souhaitons que chacun puisse juger immédiatement la situation de la structure ou de l'entité concernée vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre et de l'impact de leurs évolutions.

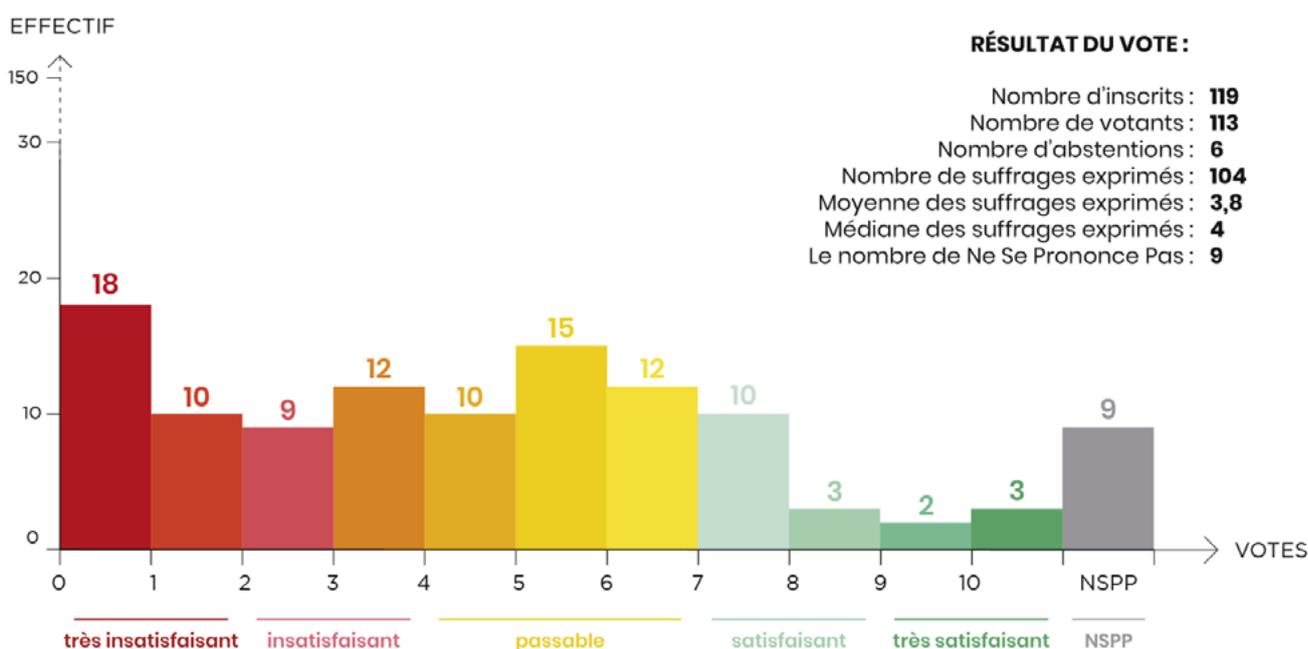
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION PT6.1 : Annualiser le *reporting* et l'étendre à toutes les organisations - champ d'émissions au scope 3 - Sanction pour non-réalisation en % du chiffre d'affaire

PROPOSITION PT6.2 : Élargir le périmètre de *reporting* au secteur financier - Renforcer les obligations de rapportage au secteur de la finance

PROPOSITION PT6.3 : Bonus pour les entreprises ayant une évolution positive - Conditionner les aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler – Objectif 7

**RENFORCER
LES CLAUSES
ENVIRONNEMENTALES
DANS LES MARCHÉS
PUBLICS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

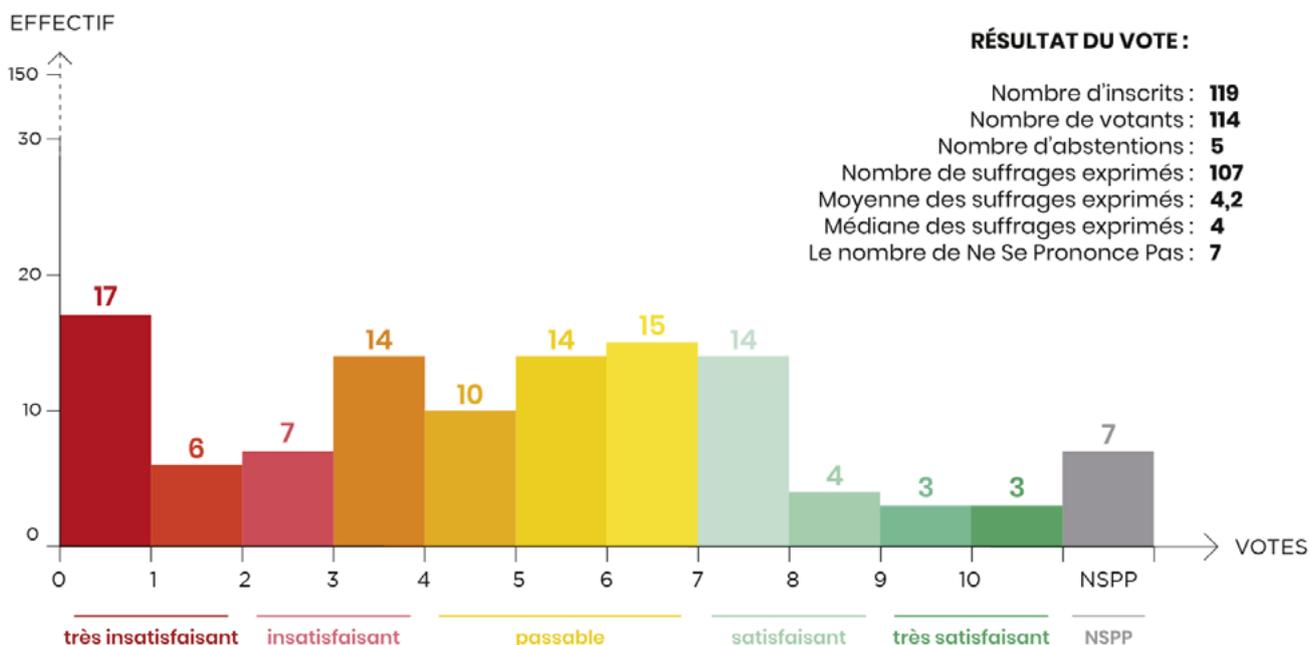
Nous voulons que d'ici 2030 les clauses environnementales soient renforcées dans les marchés publics pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les marchés publics constituent à la fois un levier financier fort pour réaliser la transition et sont un symbole pour encourager la transformation de la société.

À ce titre, nous souhaitons :

PROPOSITION PT7.1: Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler - Objectif 8

PROTECTION DES ÉCOSYSTEMES ET DE LA BIODIVERSITÉ

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

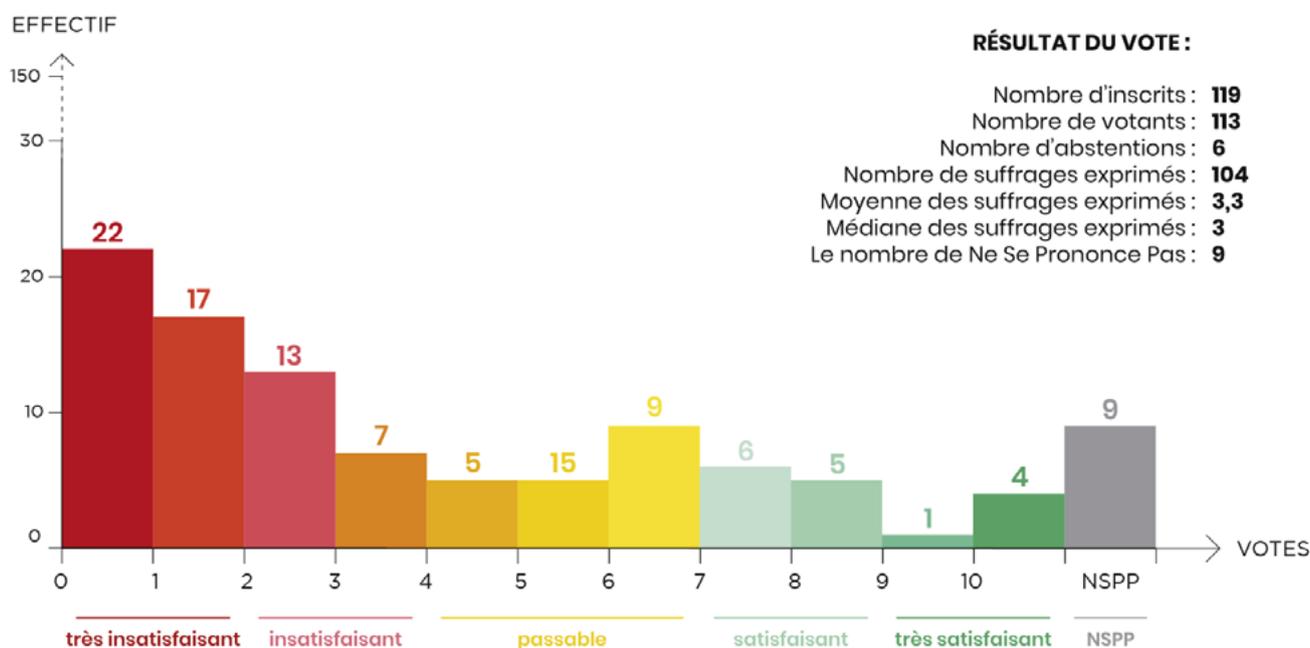
Nous voulons que dès aujourd'hui et d'ici 2025, les impacts sur la biodiversité soient pris en compte en amont du système de production et de travail et contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les limites planétaires peuvent aussi servir d'indicateurs de mesure.

Nous souhaitons que les conséquences des effets néfastes sur la biodiversité (directs et indirects) soient étudiées dans toutes les activités de production.

Pour ce faire, nous faisons la recommandation suivante :

PROPOSITION PT8.1 : Protection des écosystèmes et de la biodiversité

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler – Objectifs 9 et 10

**MIEUX PRENDRE
EN COMPTE LES
ÉMISSIONS GAZ À
EFFET DE SERRE LIÉES
AUX IMPORTATIONS
DANS LES POLITIQUES
EUROPÉENNES**

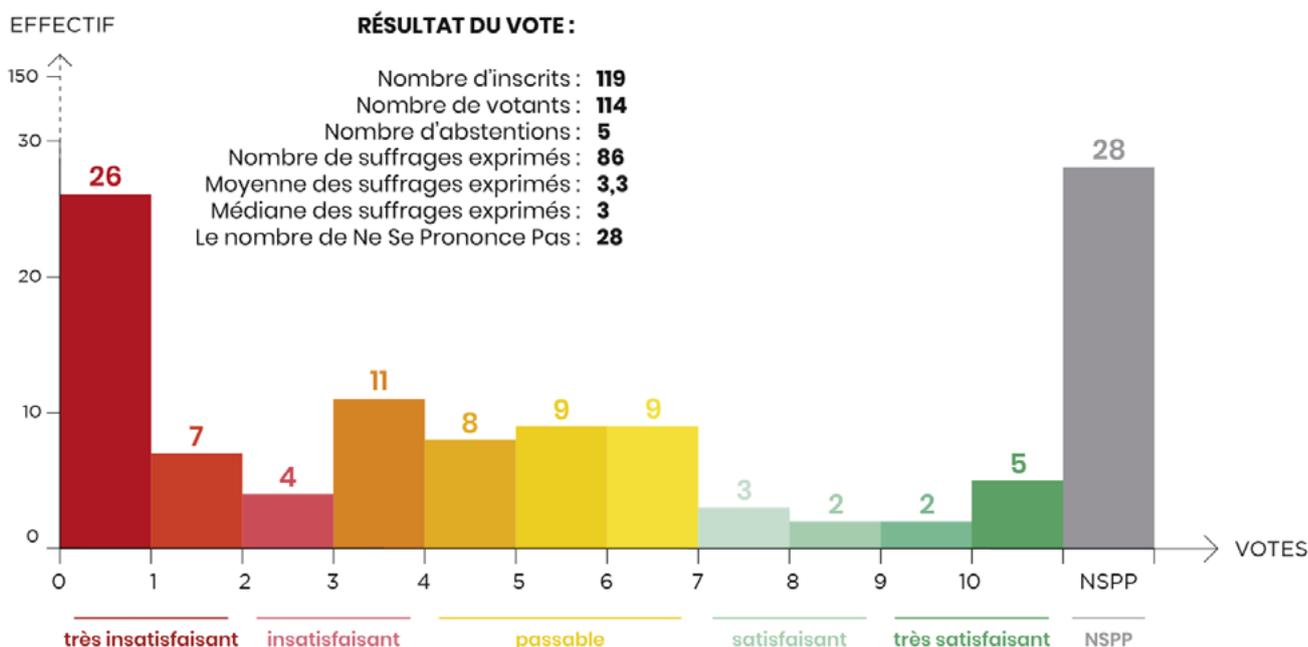
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Cette proposition a valeur de recommandation : nous souhaitons que la France porte cette proposition au sein de l'Union européenne. Au regard des traités européens, cette proposition n'a de sens qu'au niveau de l'Union européenne.

Plus particulièrement, nous proposons :

PROPOSITION PT9.1: Ajustement carbone aux frontières de l'UE (en fonction de l'empreinte carbone) et prise en compte les enjeux de redistribution pour éviter de peser sur les ménages les moins favorisés

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille D

**CHANGER
LA MANIÈRE DE
PRODUIRE, STOCKER,
REDISTRIBUER
L'ÉNERGIE ET
ENCOURAGER LA
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

Produire et travailler - Objectif 11

**PRODUCTION,
STOCKAGE ET
REDISTRIBUTION
D'ÉNERGIE POUR ET
PAR TOUS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2023 tout le monde puisse participer à la production d'énergie verte à toutes les échelles du territoire en cohérence entre les différentes démarches (périmètre, planning et contenu), des engagements en termes de délais d'instruction et un suivi de l'avancement accessible aux participants du projet.

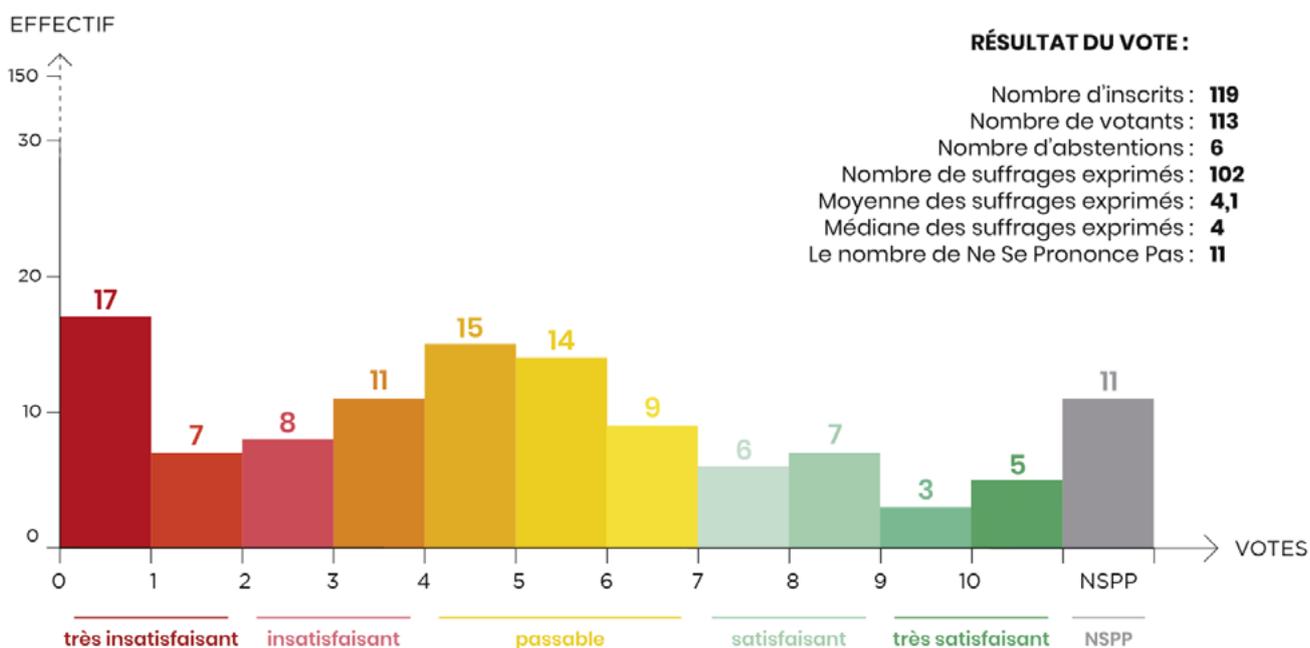
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION PT11.1 : Amélioration de la gouvernance territoriale/régionale

PROPOSITION PT11.2 : Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergies renouvelables (EnR)

PROPOSITION PT11.3 : Développement de l'autoconsommation

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Produire et travailler -
Objectif 12 (fusion C4)

**ACCOMPAGNER
L'ÉVOLUTION DU
NUMÉRIQUE POUR
RÉDUIRE SES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX**

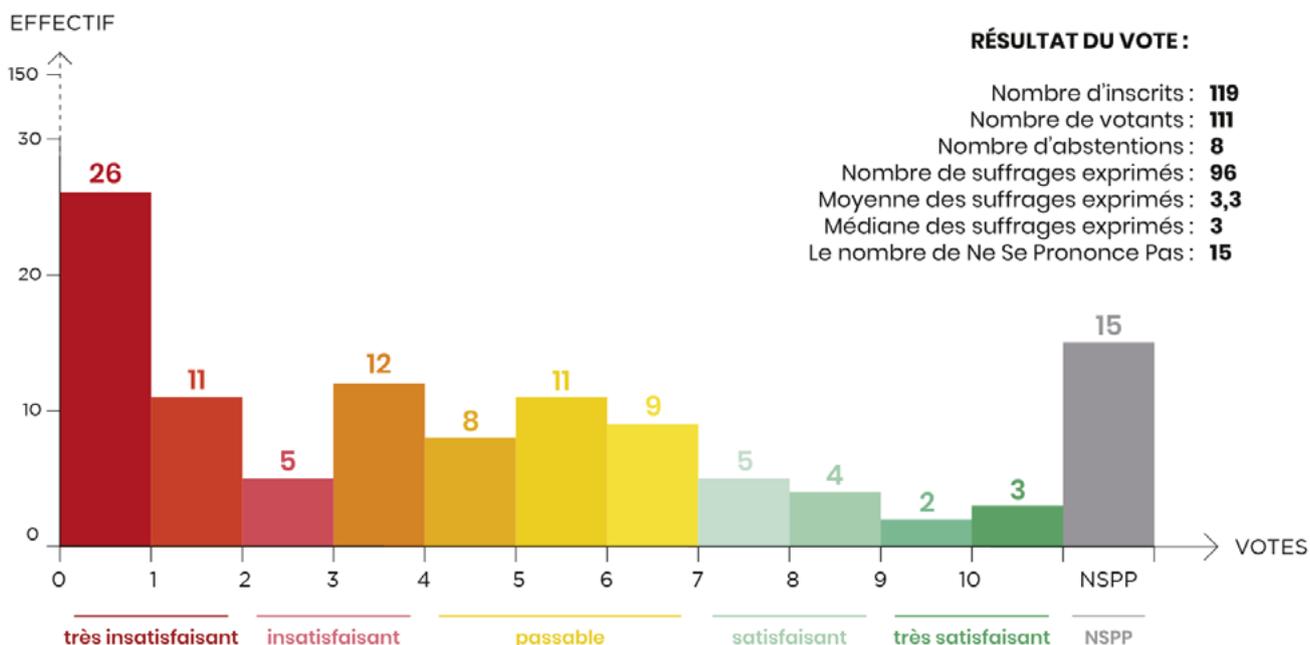
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Le numérique est un formidable levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Nous voulons que d'ici 2025 le numérique soit un moyen pour participer à la transition et pas un outil qui contribue toujours davantage à la hausse des émissions.

Plus particulièrement, nous proposons de :

PROPOSITION PT12.1 : Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



THÉMATIQUE : SE DÉPLACER

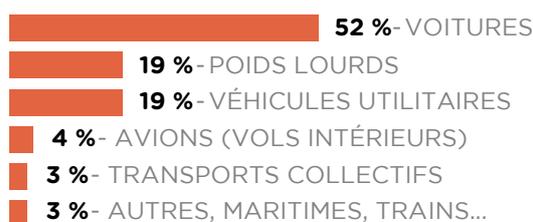
Rappel du constat et ambition de la thématique

Les déplacements des personnes et le transport de marchandises tels qu'ils sont organisés et effectués aujourd'hui représentent plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre en France. Ce total est partagé entre les voitures (52 % du total), les poids lourds (19 %), les véhicules utilitaires (19 %) et les vols intérieurs (4 %). À ce jour, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre une réduction d'au moins 40 % des émissions d'ici 2030 : le rapport annuel 2019 du Haut Conseil pour le Climat soulignait que ce secteur a « accumulé des retards importants par rapport à la trajectoire SNBC ». Mais on sait que la mobilisation des « gilets jaunes » a été initiée par une réaction à une hausse de la taxe carbone couplée à une hausse du cours du pétrole, ressentie par une partie de la population française comme injuste socialement. On se souvient également de la sensibilité du secteur du transport de marchandises lors de l'épisode des bonnets rouges, en 2013.

Quel poids de chaque secteur dans nos émissions ?

31 %
Transports

De quelles activités proviennent ces émissions ?



Il est crucial d'agir pour changer individuellement et collectivement nos comportements, de modifier la manière dont les transports de marchandises sont organisés, et d'agir sur les véhicules et les territoires pour atteindre les objectifs de réduction de CO₂. Il nous faut agir sur les comportements, les technologies et sur l'organisation des territoires.

Ce changement nécessaire est global, car il touche potentiellement toute la population française et tous les acteurs socio-économiques du pays et tous ceux qui le traversent (transporteurs, touristes). Nous avons, au cours de nos échanges et travaux, acquis la certitude que ce changement est possible et souhaitable : en accompagnant la transition pour utiliser les transports autrement, en les combinant, en réaménageant le territoire pour permettre cette évolution, nous pourrions mieux nous déplacer et transporter autrement les marchandises (et parfois moins), tout en garantissant une justice sociale.

Nous tirerons de nombreux bénéfices de cette évolution : pour le climat, mais aussi pour la santé, les liens sociaux et la vitalité des territoires où nous vivons. Pour nous, dès aujourd'hui – certaines propositions peuvent avoir un impact très rapidement, d'autres plutôt en milieu de décennie, et d'autres au-delà. Notre intérêt, et celui des générations futures, sont que ces changements aient lieu rapidement et sans complaisance, en les rendant possibles socialement, avec les propositions de soutien, d'interdiction et d'accompagnement adaptées.

C'est pourquoi, nous proposons une pluralité d'actions, qui touchent les principales causes des émissions de CO₂, au travers de 5 familles d'objectifs :

→ **A** – Modifier l'utilisation de la voiture individuelle, en sortant de l'usage de la voiture

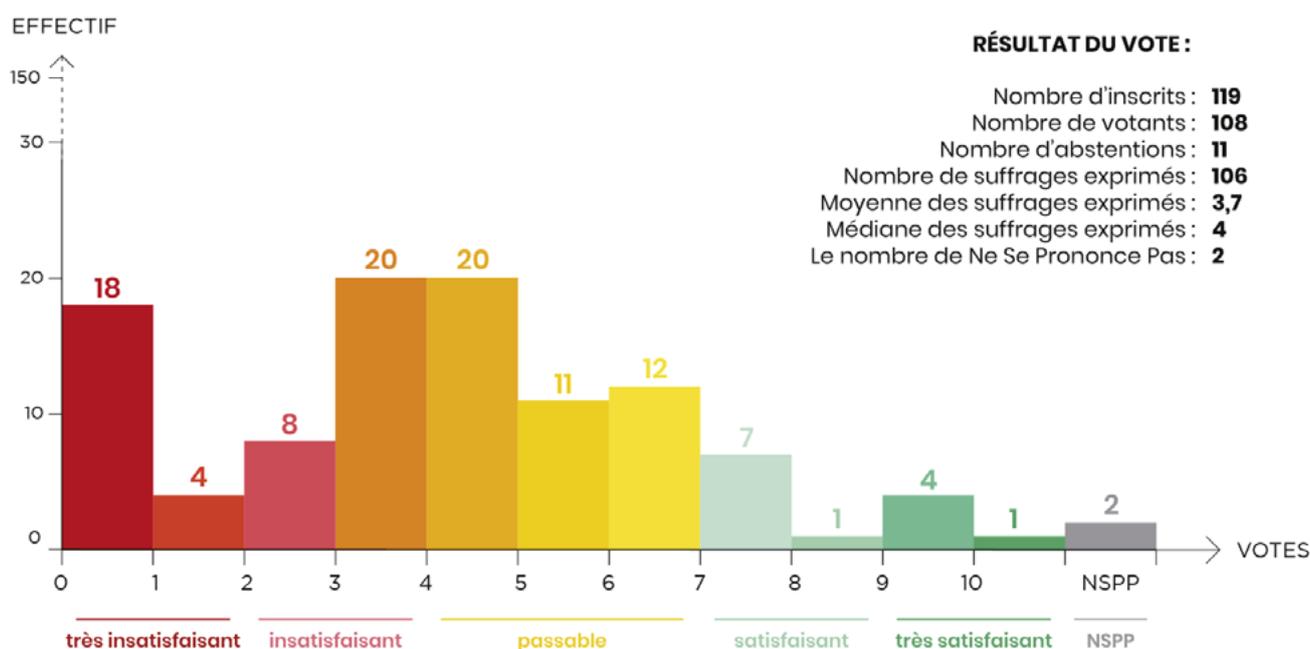
en solo et en proposant des solutions alternatives au modèle dominant (voiture thermique et autosolisme) ;

- **B** – Réduire et optimiser le transport routier de marchandises en permettant un transfert modal vers le ferroviaire et le fluvial ;
- **C** – Aider à la transition vers un parc de véhicules plus propres, en réglementant les véhicules déclarés aptes à circuler et en accélérant la mutation par rapport à ce qui est prévu aujourd’hui ;
- **D** – Agir au niveau local avec les entreprises et les administrations pour organiser mieux les déplacements ;
- **E** – Limiter les effets néfastes du transport aérien.

Nous sommes conscients que déjà beaucoup d’actions sont engagées à l’échelle individuelle, professionnelle, locale, régionale, nationale ou européenne. D’autres actions sont plutôt de l’ordre de l’encouragement ou sont en préparation. L’examen attentif des propositions en cours nous a permis de mettre en évidence le besoin d’aller rapidement plus loin, de systématiser certaines propositions, de passer du possible au certain pour d’autres, et de passer d’un champ d’application aujourd’hui limité à une application systématique pour d’autres encore, sans avoir peur d’avoir un impact rapide et de changer les pratiques et comportements.

En matière de lutte contre le changement climatique, nous n’avons pas le temps d’attendre : chaque année compte. Et ce que nous proposons pourra avoir des effets déjà dans quelques années, et au plus tard au milieu de la décennie.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE



Famille A

**MODIFIER
L'UTILISATION DE LA
VOITURE INDIVIDUELLE
EN SORTANT DE
L'USAGE DE LA
VOITURE EN SOLO ET
EN PROPOSANT
DES SOLUTIONS
ALTERNATIVES**

Se déplacer – Objectif A1

**DÉVELOPPER LES AUTRES
MODES DE TRANSPORT
QUE LA VOITURE
INDIVIDUELLE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre dues au déplacement en voiture individuelle sont majeures (plus de la moitié des émissions dues aux transports, 16 % du total des émissions territoriales ; 70 % des 23 millions de salariés habitant et travaillant en France utilisent leur voiture pour les trajets domicile-travail).

Face à ce constat, notre ambition est de développer massivement les autres modes de transport que la voiture individuelle, qui sont moins émetteurs de gaz à effet de serre.

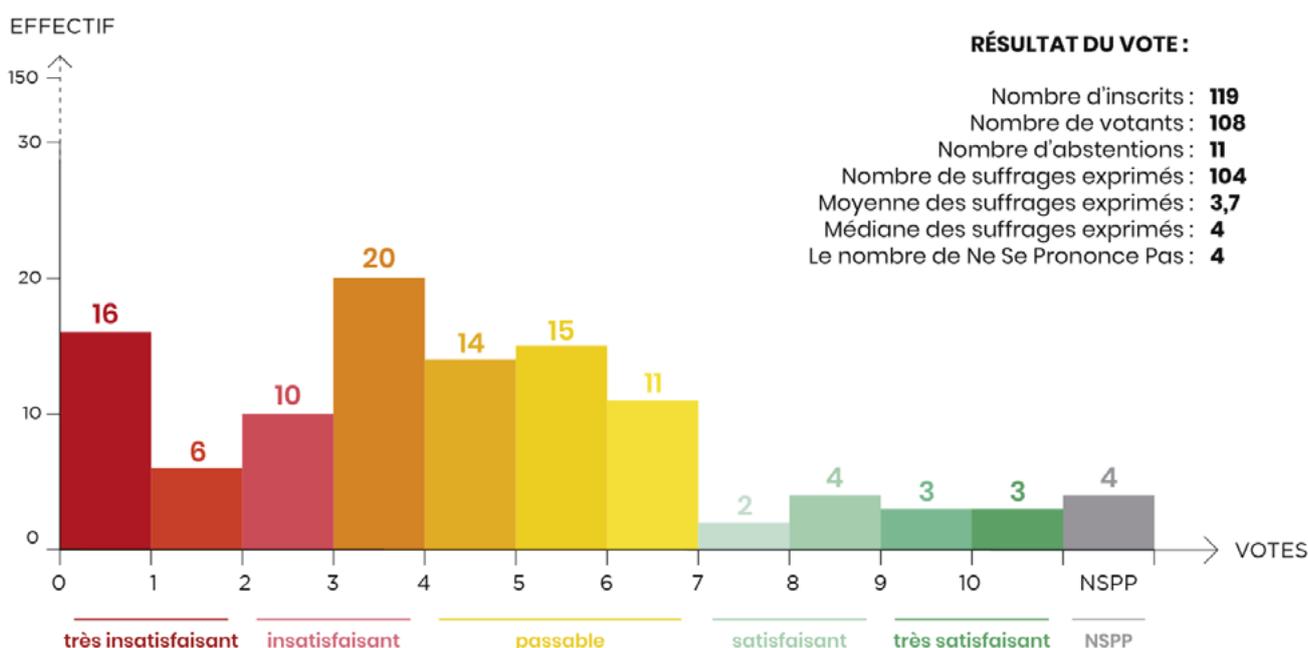
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-A1.1 : Inciter à utiliser des moyens de transports doux ou partagés, notamment pour les trajets domicile-travail, en généralisant et en améliorant le forfait mobilité durable, prévue par la récente loi d'orientation des mobilités

PROPOSITION SD-A1.2 : Réduire les incitations à l'utilisation de la voiture en réformant le système d'indemnité kilométrique de l'impôt sur le revenu

PROPOSITION SD-A1.3 : Inciter à utiliser des moyens de transports doux ou partagés

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif A2

**AMÉNAGER LES
VOIES PUBLIQUES
POUR PERMETTRE DE
NOUVELLES HABITUDES
DE DÉPLACEMENT**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de rendre possible l'alternative à la voiture individuelle en solo chaque fois que cela est possible, ce qui implique des aménagements, des investissements et des évolutions réglementaires.

S'il n'existe pas d'aménagement pour les autres moyens de transport, nous ne parviendrons pas à changer les habitudes. Nous avons encore des marges très importantes de progrès dans ce domaine.

Pour ce faire, nous proposons de :

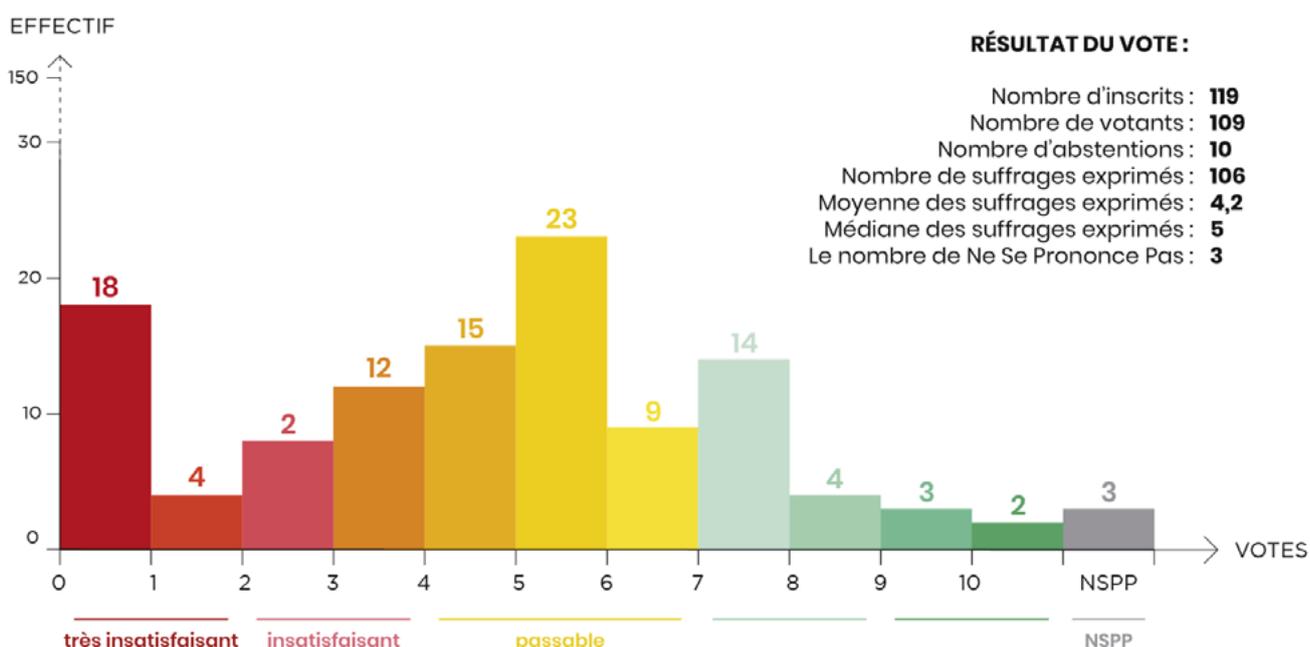
PROPOSITION SD-A2.1 : Créer des parkings relais

PROPOSITION SD-A2.2 : Interdire les centres villes pour les véhicules les plus émetteurs de gaz à effet de serre

PROPOSITION SD-A2.3 : Augmenter les montants du Fonds Vélo de 50 à 200 millions d'euros par an pour financer des pistes cyclables

PROPOSITION SD-A2.4 : Généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les autoroutes et voies rapides

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif A3

**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS
DES GAZ À EFFET
DE SERRE SUR LES
AUTOROUTES ET VOIES
RAPIDES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre sur les routes représentent une part importante des émissions totales et la grande vitesse accroît les émissions.

C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place une réduction de la vitesse sur autoroute en passant de 130 km/h à 110km/h.

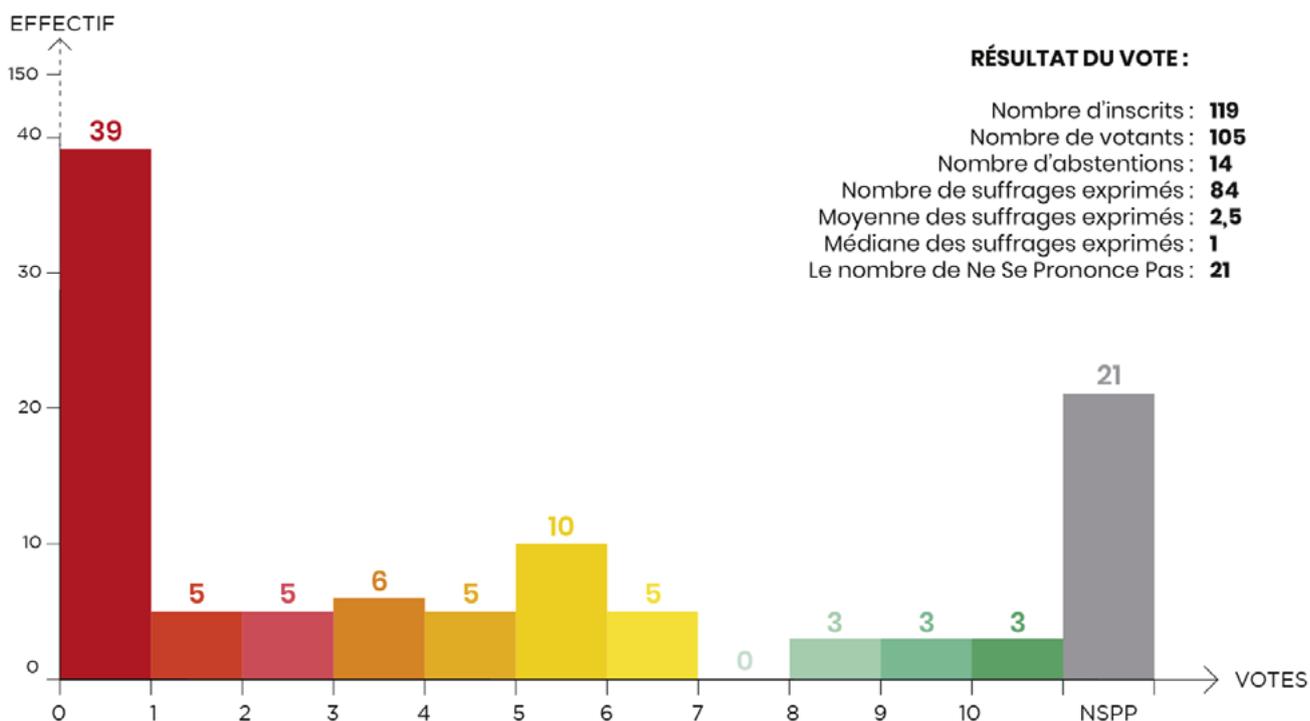
Les avantages pour le climat sont réels puisqu'ils permettent une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en moyenne sur ces transports.

Ils permettent également d'économiser du carburant, de faire baisser la mortalité et les dommages corporels sur les routes et peuvent contribuer à réduire les bouchons.

Pour ce faire, nous proposons de :

PT3.1 PROPOSITION : Réduire la vitesse sur autoroute à 110 km/h maximum

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif A4

**CRÉER LES CONDITIONS
D'UN RETOUR FORT
À L'USAGE DU TRAIN
AU-DELÀ DES VOIES À
GRANDE VITESSE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de faire en sorte que le train, peu émetteur de gaz à effet de serre, ne soit pas plus coûteux pour les Français que d'autres moyens de transport plus émetteurs, et qu'il soit plus utilisé.

Au-delà des zones urbaines et des grandes lignes, nous constatons une difficulté pour accéder au train dans les zones rurales ou de moyenne densité. Nous souhaitons développer une offre de train sur l'ensemble du territoire et rendre plus attractive l'offre existante.

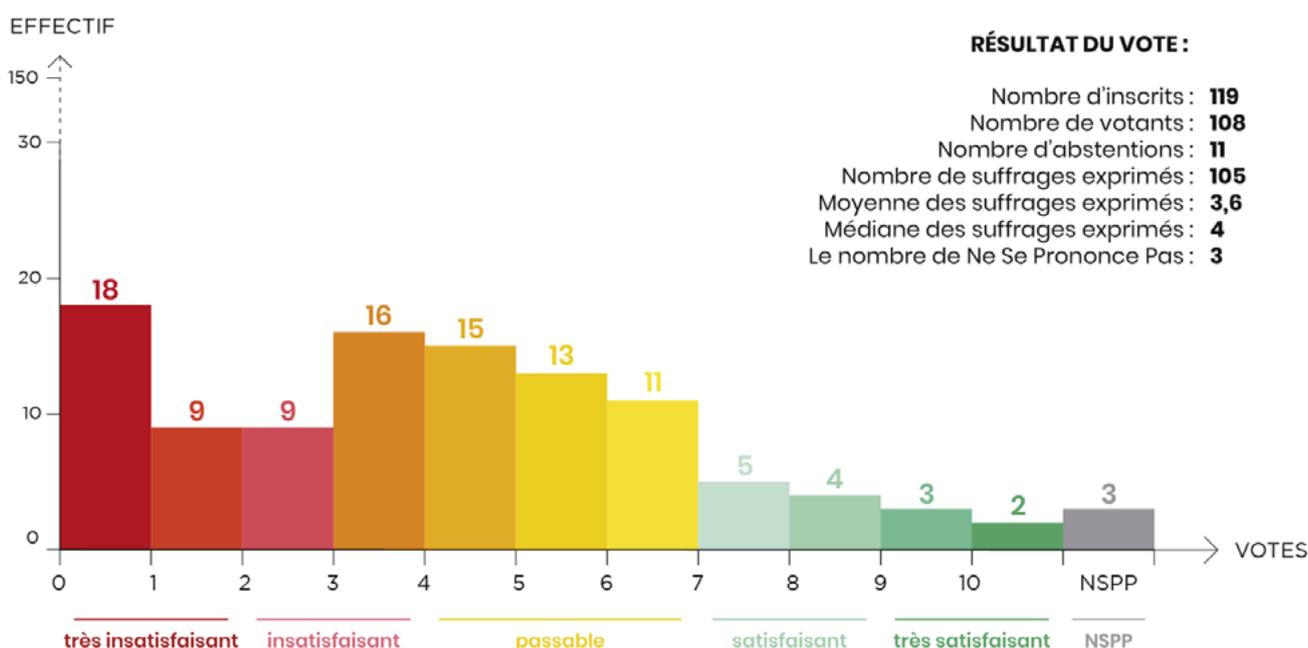
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-A4.1 : Réduire la TVA sur les billets de train de 10 % à 5,5 %

PROPOSITION SD-A4.2 : Généraliser les mesures tarifaires attractives déjà pratiquées par certaines régions

PROPOSITION SD-A4.3 : Développer un plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares pour en faire des pôles multimodaux (lien avec les voitures, cars, vélos...)

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille B

**RÉDUIRE ET OPTIMISER
LE TRANSPORT ROUTIER
DE MARCHANDISES
EN PERMETTANT UN
TRANSFERT MODAL
VERS LE FERROVIAIRE
OU LE FLUVIAL**

Se déplacer – Objectif B1

**RÉDUIRE LA CIRCULATION
DES POIDS LOURDS
ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET
DE SERRE SUR DE LONGUES
DISTANCES, EN PERMETTANT
UN REPORT MODAL VERS LE
FERROVIAIRE OU LE FLUVIAL**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de redonner une place plus grande au train, au fluvial et au maritime dans le transport de marchandises, car 19 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports ont les poids lourds pour origine.

Notre intention est de réduire significativement la part des poids lourds dans le transport de marchandises global, en offrant des solutions pour mieux combiner les différents modes de transport de marchandises : plus de trains, plus de fluvial ou de maritime, ainsi que des camions plus propres.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-B1.1 : Développer les autoroutes de fret maritime (et fluvial), sur des trajets déterminés

PROPOSITION SD-B1.2 : Imposer un suivi régulier de la formation des chauffeurs à l'écoconduite

PROPOSITION SD-B1.3 : Imposer aux constructeurs de poids lourds d'adopter la même filière énergétique dans leur recherche et développement

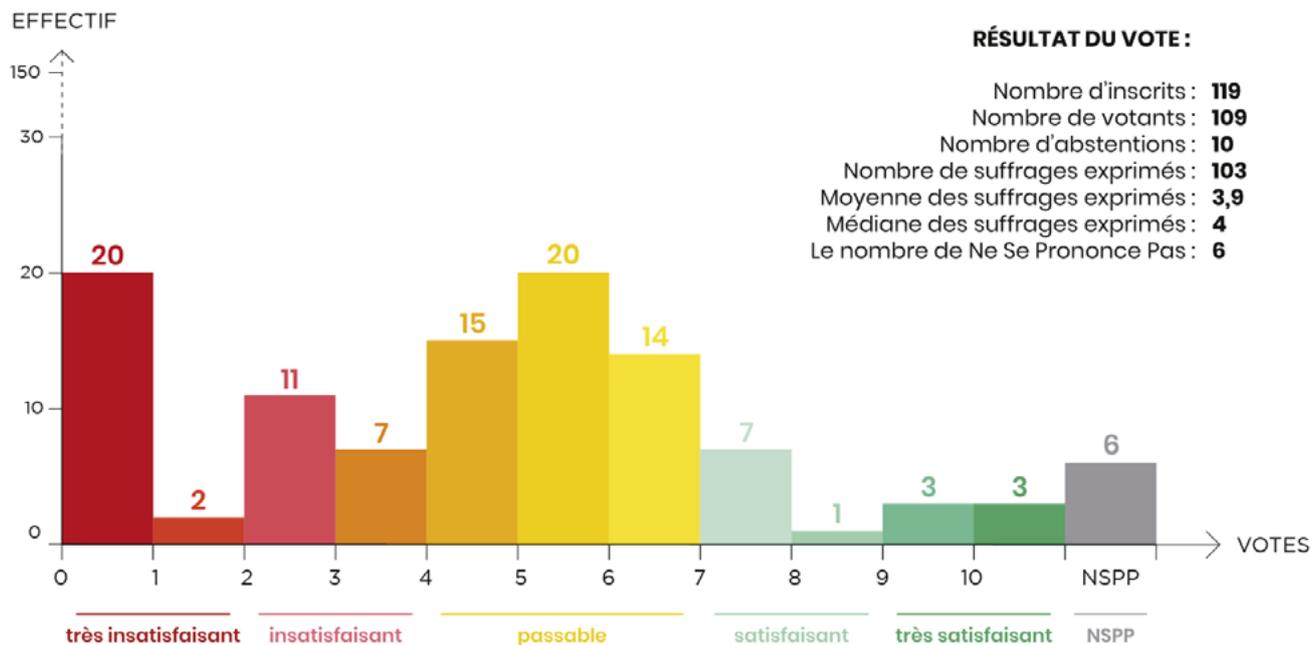
PROPOSITION SD-B1.4 : Sortir progressivement des avantages fiscaux sur le gazole, en échange de compensations fortes pour les transporteurs sous forme d'aides au financement accrues pour l'achat de poids-lourds neufs plus propres en remplacement des poids lourds polluants

PROPOSITION SD-B1.5 : Inciter, par des obligations réglementaires et fiscales, au report partiel vers d'autres moyens de transport de marchandises moins émetteurs

PROPOSITION SD-B1.6 : Obliger les chargeurs à intégrer des clauses environnementales

PROPOSITION SD-B1.7 : Favoriser le transport de marchandises sur des circuits courts par une modulation de la TVA

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif B2

**RÉDUIRE À ZÉRO
LES ÉMISSIONS DES
NAVIRES LORS DE LEURS
OPÉRATIONS DANS LES
PORTS (EMBARQUEMENT
ET DÉBARQUEMENT
DE PASSAGERS OU DE
MARCHANDISES)**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de faire cesser les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions totalement injustifiées dans les ports.

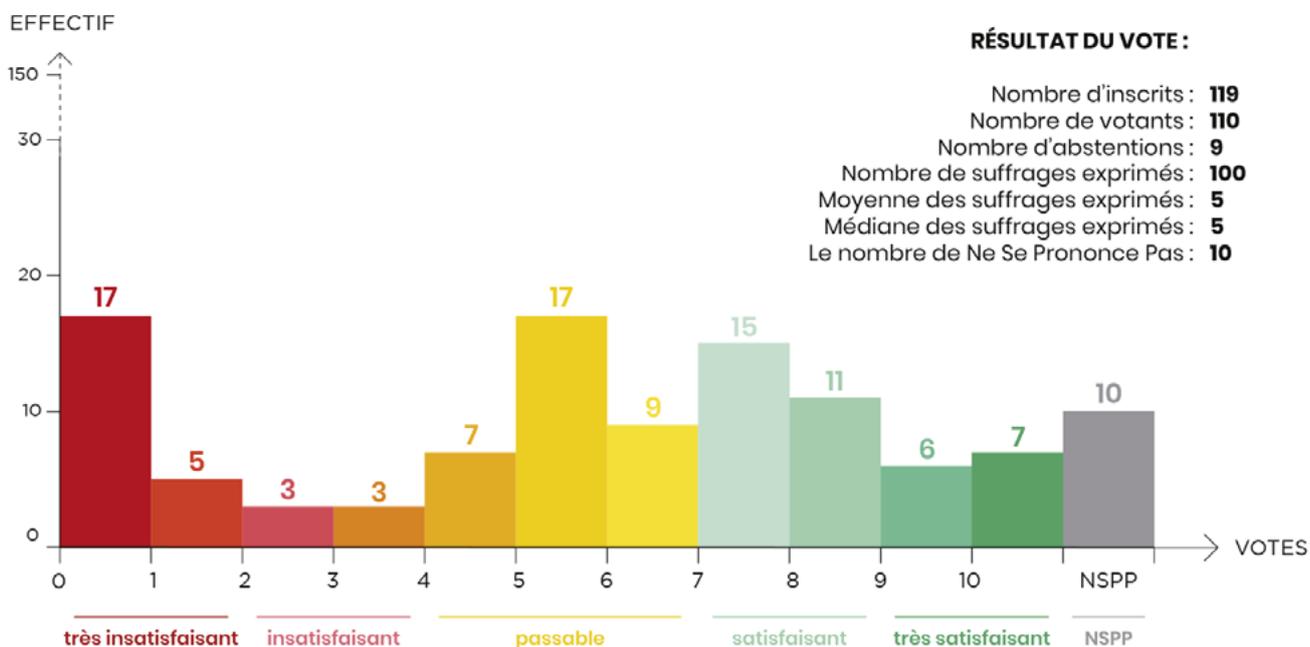
Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-B2.1 : Interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports

PROPOSITION SD-B2.2 : Mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs

PROPOSITION SD-B2.3 : Agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille C

**AIDER À LA
TRANSITION
VERS UN PARC
PLUS PROPRE, EN
RÉGLEMENTANT
LES VÉHICULES**

Se déplacer – Objectif C1

**AGIR SUR LA
RÉGLEMENTATION ET
AIDER À LA TRANSITION
VERS UN PARC DE
VÉHICULES PROPRES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de faire évoluer le plus vite possible, et avant 2030, le paysage du parc automobile français qui est encore majoritairement thermique, et comporte une part croissante de SUV (Sport Utility Vehicle).

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-C1.1 : Augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants, afin d'aider davantage les ménages et les professionnels dans leur évolution

PROPOSITION SD-C1.2 : Renforcer très fortement le malus sur les véhicules polluants et introduire le poids comme un des critères à prendre en compte

PROPOSITION SD-C1.3 : Interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs ; les véhicules anciens pouvant continuer de circuler

PROPOSITION SD-C1.4 : Moduler les taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO₂ pour encourager les véhicules propres

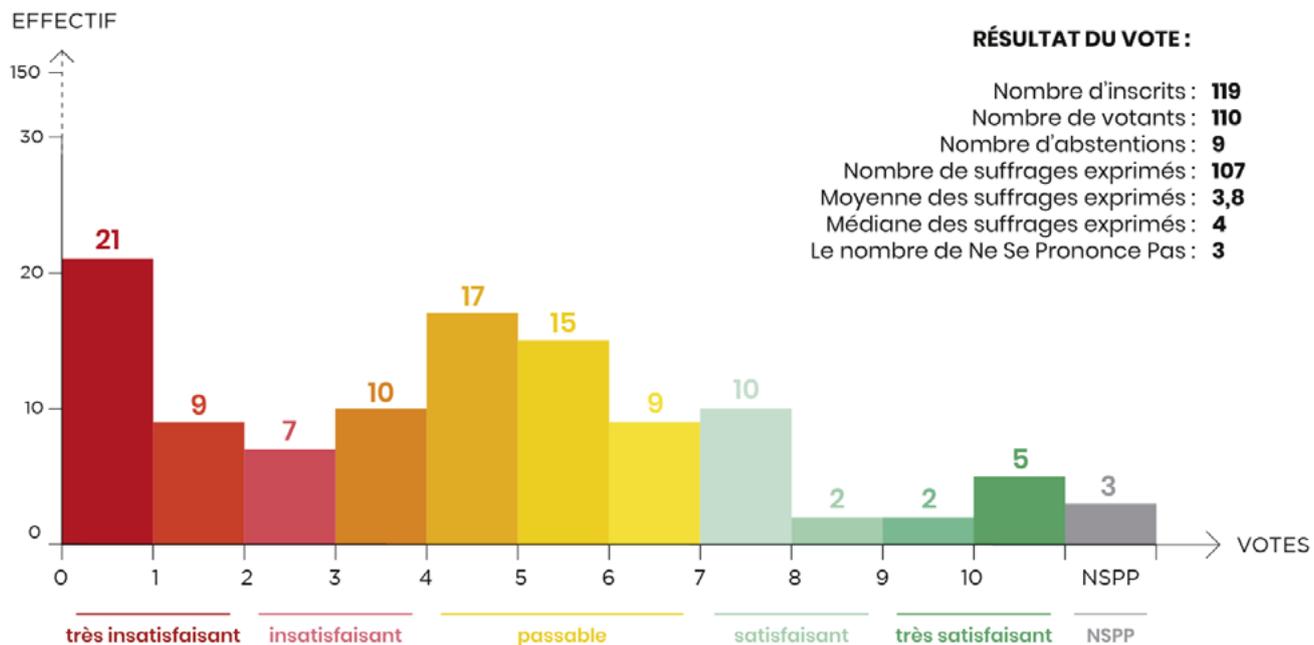
PROPOSITION SD-C1.5 : Permettre l'accès à des véhicules propres en développant la location de longue durée

PROPOSITION SD-C1.6 : Proposer des prêts à taux zéro, avec la garantie de l'État, pour l'achat d'un véhicule peu émetteur (léger et pas trop cher)

PROPOSITION SD-C1.7 : Créer des vignettes vertes à positionner sur les plaques d'immatriculation pour les véhicules les plus propres et donnant accès à des services particuliers : accès au centre-ville, places de parking, etc.

PROPOSITION SD-C1.8 : Prévoir un plan de formation pour les garagistes, et plus largement de la filière « pétrole », pour accompagner la transformation progressive du parc automobile (nouveaux moteurs, carburants, systèmes)

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille D

**AGIR AU NIVEAU
LOCAL AVEC LES
ENTREPRISES ET LES
ADMINISTRATIONS
POUR MIEUX
ORGANISER LES
DÉPLACEMENTS**

Se déplacer – Objectif D1

**IMPLIQUER LES
ENTREPRISES ET LES
ADMINISTRATIONS
POUR PENSER ET
MIEUX ORGANISER
LES DÉPLACEMENTS
DE LEURS SALARIÉS OU
AGENTS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de rendre les administrations et les entreprises encore plus actives en les incitant à organiser mieux les mobilités de leurs salariés ou agents dans une optique de réduction du CO₂. Cette notion doit s'appliquer à la fois pour les entreprises mais aussi les collectivités territoriales et l'État.

Nous pensons, qu'au niveau local, les entreprises et les salariés ont la possibilité de trouver des solutions pour mieux organiser les déplacements.

Pour ce faire, nous proposons de :

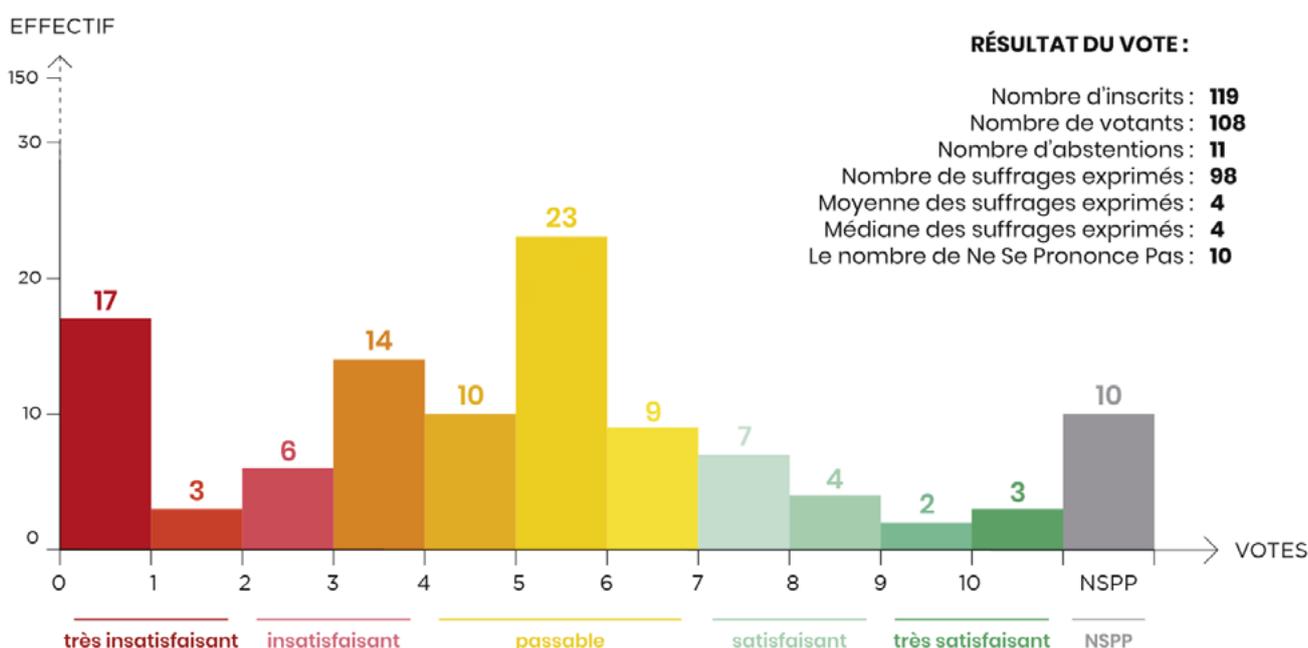
PROPOSITION SD-D1.1 : Renforcer les plans de mobilité en les rendant obligatoires pour toutes les entreprises et toutes les collectivités

PROPOSITION SD-D1.2 : Les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) peuvent aider à mettre en place ces plans de mobilité en accompagnant les entreprises

PROPOSITION SD-D1.3 : Favoriser les plans interentreprises et intra-entreprise (covoiturage, ramassage des salariés en bus, vélo ...) dans le cadre des plans de mobilité

PROPOSITION SD-D1.4 : Favoriser des nouvelles modalités d'organisation du travail

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif D2

**METTRE EN PLACE
UN PORTAIL UNIQUE
PERMETTANT
D'AVOIR TOUTES LES
INFORMATIONS SUR LES
DISPOSITIFS ET MOYENS
DE TRANSPORT SUR UN
TERRITOIRE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

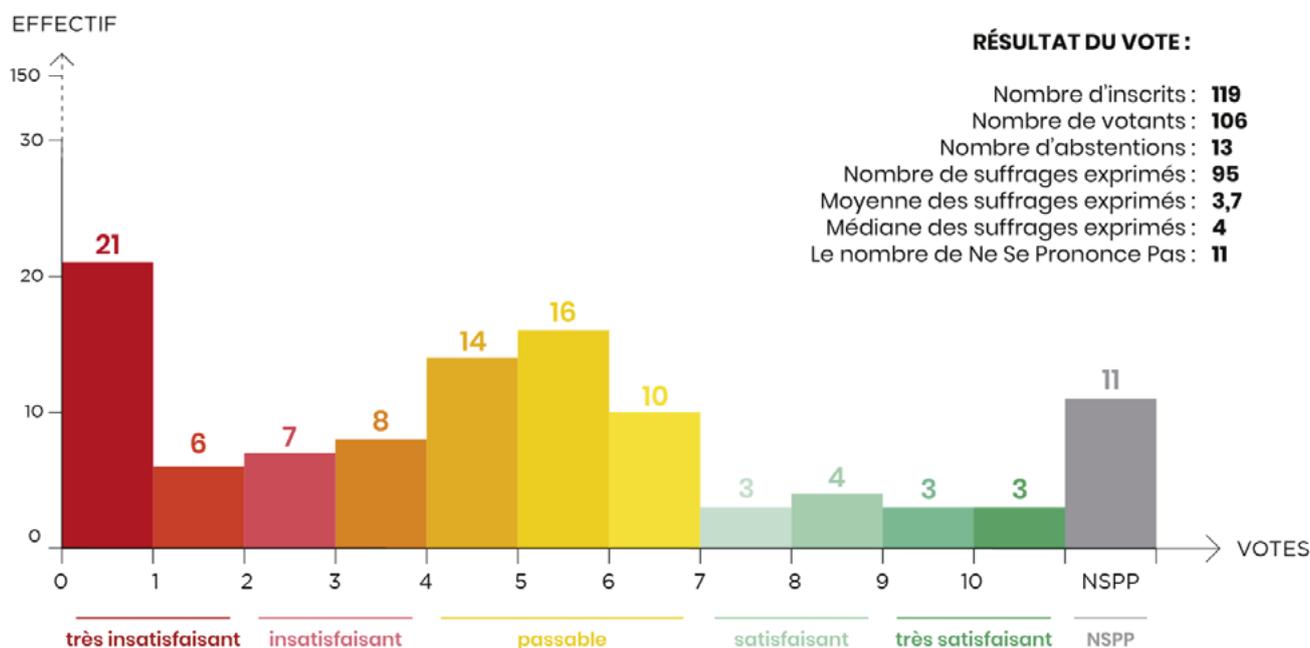
Notre ambition est de garantir que chaque citoyen ait la bonne information lui permettant d'organiser ses déplacements sur tout le territoire national.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-D2.1 : Mettre en place un portail unique permettant de savoir à tout moment, rapidement et simplement, quels sont les moyens et dispositifs existants sur un territoire pour se déplacer

PROPOSITION SD-D2.2 : Développer un projet d'unification des titres de transport ou de carte multimodale

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se déplacer – Objectif D3

**INCLURE DES CITOYENS
DANS LA GOUVERNANCE
DES MOBILITÉS AU
NIVEAU LOCAL COMME
AU NIVEAU NATIONAL**

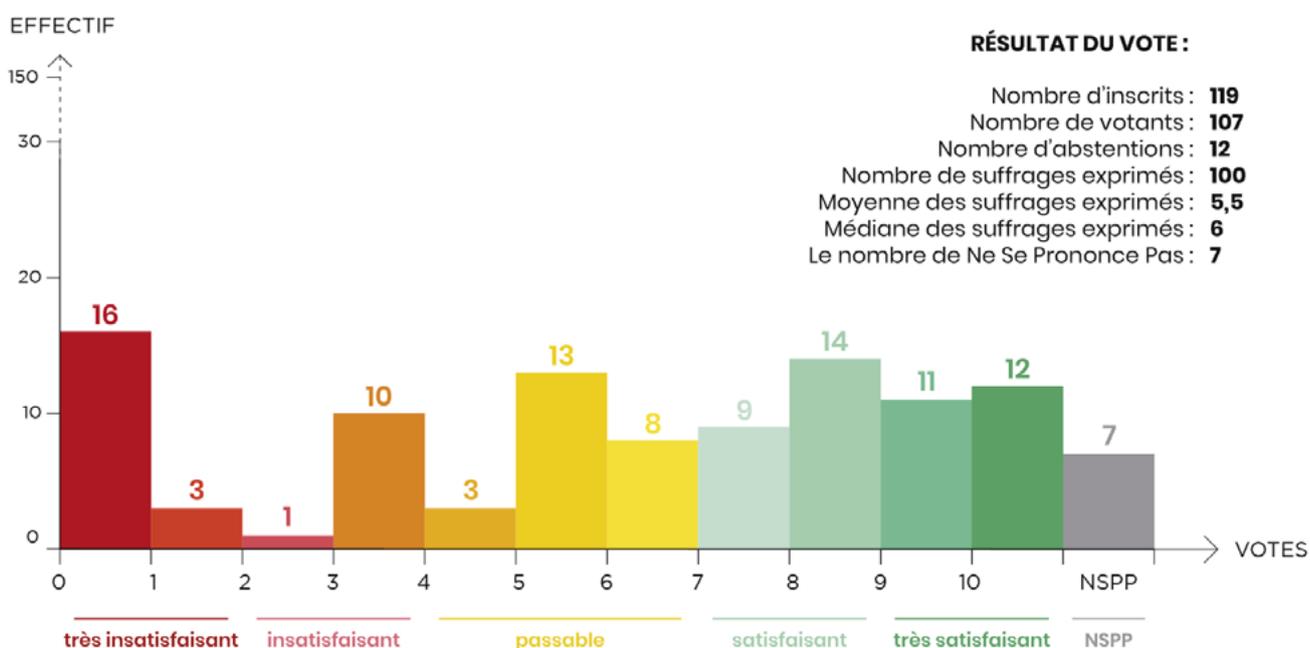
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de faire participer davantage les citoyens à l'élaboration des stratégies de mobilité.

Pour ce faire, nous proposons de :

Proposition SD-D3.1 : Intégrer les citoyens aux Autorités organisatrices de la mobilité à toutes les échelles

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille E

**LIMITER LES EFFETS
NÉFASTES DU
TRANSPORT AÉRIEN**

Se déplacer – Objectif E

**LIMITER LES EFFETS
NÉFASTES DU
TRANSPORT AÉRIEN**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons, d'ici 2030, favoriser les transports « bas carbone » pour diminuer les gaz à effet de serre émis par les vols nationaux et internationaux.

Pour ce faire, nous proposons de :

PROPOSITION SD-E1 : Adopter une écocontribution kilométrique renforcé

PROPOSITION SD-E2 : Organiser progressivement la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs d'ici 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps (sur un trajet de moins de 4h)

PROPOSITION SD-E3 : Interdire la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants

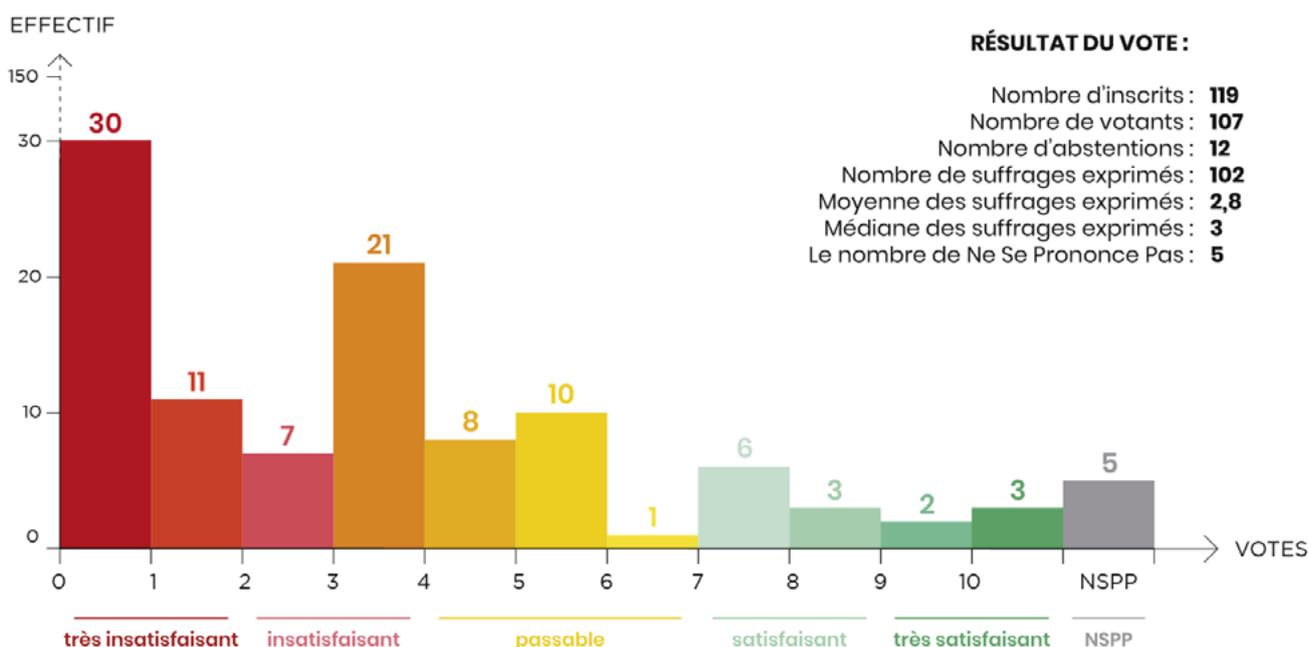
PROPOSITION SD-E4 : Taxer davantage le carburant pour l'aviation de loisir

PROPOSITION SD-E5 : Promouvoir l'idée d'une écocontribution européenne

PROPOSITION SD-E6 : Garantir que l'ensemble des émissions qui ne pourraient être éliminées soient intégralement compensées par des puits de carbone

PROPOSITION SD-E7 : Soutenir, à moyen terme, la R&D dans le développement d'une filière biocarburants pour les avions

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



THÉMATIQUE : SE LOGER

Rappel du constat

L'organisation de l'habitat et de toutes les constructions (dont le logement, les bâtiments et les infrastructures) participent ensemble directement ou indirectement aux deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de la France. Les formes urbaines ainsi que l'état de nos bâtiments ont en effet un impact sur nos consommations d'énergie, sur les déplacements, sur la production de déchets, les habitudes de consommation... Le parc immobilier français (résidentiel-tertiaire) à lui seul représente 16 % des émissions de gaz à effet de serre de la France, et nécessite une réduction par 10 des émissions pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

À plus court terme, pour atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des gaz à effet de serre en 2030, les émissions gaz à effet de serre des bâtiments doivent être divisées par 2 (-49 % par rapport à 2015 pour respecter la trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone [SNBC]). Beaucoup de choses sont faites aujourd'hui mais principalement *via* des leviers incitatifs qui n'ont pas suffi pour réduire les émissions. En effet, celles-ci ont vu leur progression ralentir, mais cette légère amélioration a été en grande partie effacée par l'augmentation du nombre de bâtiments (constructions neuves) et de la hausse de la surface moyenne des logements¹. Il faut donc agir massivement et globalement.

Parmi les leviers d'action pour réduire les émissions du bâtiment que nous entendons comme un ensemble (logements des particuliers et logements collectifs, bâtiments tertiaires et industriels, bâtiments publics et grandes infrastructures), nous avons identifié que la rénovation, la décarbonation de l'énergie et la réduction des surfaces urbanisées au profit de la densification étaient importantes. Les changements d'habitudes pour limiter la consommation d'énergie par personne et le développement de la maison individuelle au profit d'habitats collectifs sont aussi incontournables.

L'usage de l'énergie dans les bâtiments doit être raisonné, notamment pour les bâtiments publics et tertiaires.

L'ensemble de ces actions présente des potentiels pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes aussi conscients que toucher au logement et aux constructions en général peut avoir des impacts importants pour les Français. Il faut donc accompagner l'ensemble de nos concitoyens avec des politiques exigeantes et ambitieuses qui rendent supportable le reste à charge des travaux et les dépenses mensuelles pour les classes moyennes et les plus démunis. Mais aussi pour que l'ensemble des acteurs du bâtiment et des particuliers soient capables d'effectuer ce grand chantier national en étant gagnants.

1. Présentation de José Caire, de l'ADEME, état des lieux présenté en session 1

Rappel de l'ambition

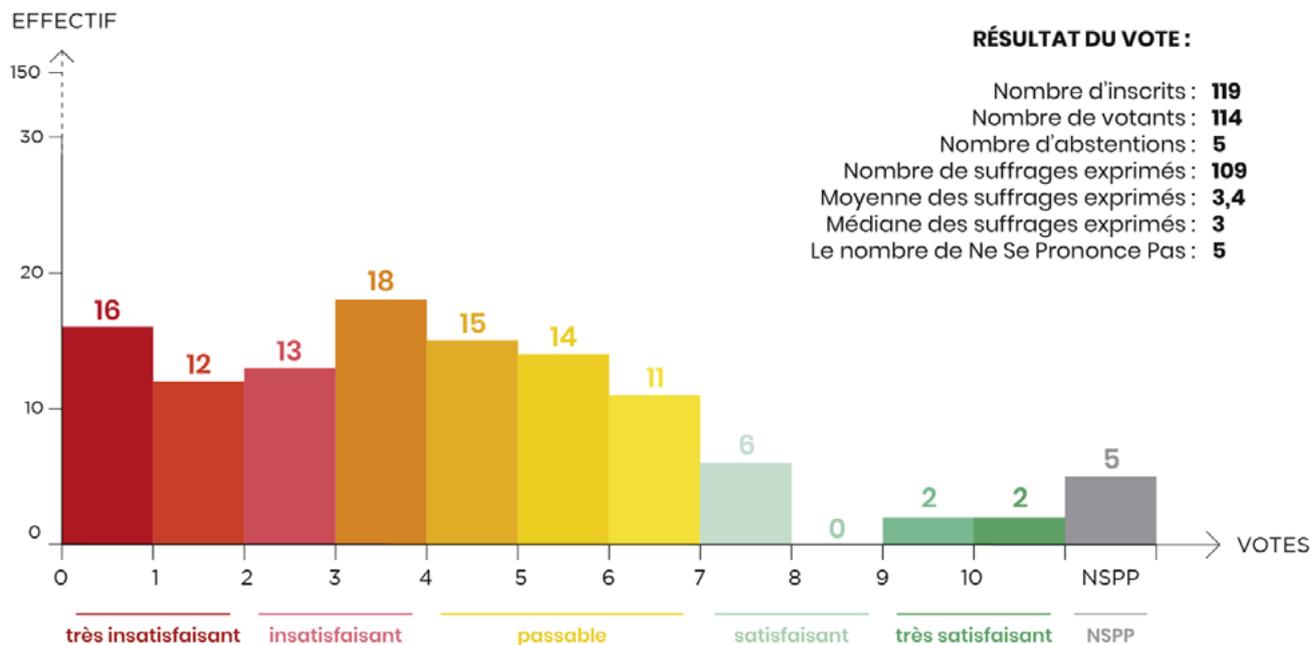
Dans nos territoires nous souhaitons que la rénovation des logements permette à tous, même les plus démunis, de vivre dans des logements bien isolés et confortables. Nous voulons que la consommation d'énergie fossile dans la ville et les bâtiments soit réduite significativement. Nous appelons à des mesures fortes contre l'étalement urbain, pour protéger durablement nos espaces naturels, agricoles et forestiers qui stockent le carbone, et pour réduire les mobilités contraintes et les déplacements non consentis. Nous voulons sensibiliser les Français à l'intérêt de la ville plus compacte et au besoin de mettre un terme au modèle de la maison individuelle.

Nous sommes convaincus que la ville peut être agréable quand elle est végétalisée, rénovée, construite avec des matériaux biosourcés et que les politiques publiques accompagnent les villes et villages. Enfin, nous pensons que la transition vers la ville rénovée aura des effets positifs pour l'économie et l'emploi et la réduction de la facture pétrolière et gazière.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, c'est l'ensemble des bâtiments qu'il faut aborder. Nous souhaitons qu'en 2030, la France ait :

- Amorcé la transformation de l'ensemble du parc immobilier incluant le logement collectif et celui des particuliers, les bâtiments tertiaires et industriels, les bâtiments publics et les grandes infrastructures, en généralisant la rénovation, la construction bas carbone et à énergie positive :
 - Tout le monde aura contribué à améliorer la performance énergétique et thermique des bâtiments grâce à la rénovation globale obligatoire mise en place par étapes d'ici à 2040. Un vaste dispositif d'accompagnement rendra cette rénovation accessible à tous : des moyens financiers publics et privés largement augmentés ainsi que des guichets uniques de proximité pour aider chacun à mettre en place et financer sa rénovation aideront la rénovation globale ;
 - La rénovation et la construction bas carbone seront largement développées grâce à la formation de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP). La formation permettant à tous les professionnels de comprendre les métiers des autres afin d'assurer la rénovation globale, et l'expérience sur chantier, sont incontournables pour parvenir à atteindre les objectifs de transformation des modes de rénovation.
- Diminué sa consommation d'énergie et réduit l'utilisation des énergies fossiles dans les lieux publics et les entreprises. Grâce notamment à la pédagogie et à la sensibilisation pour changer les comportements, mais aussi grâce à des mesures fortes pour restreindre la consommation et changer les installations existantes dans les espaces publics, notamment concernant le chauffage.
- Maîtrisé l'étalement urbain et encouragé la construction de la ville sur la ville pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers nécessaires à la transition écologique. Le végétal et la forêt seront beaucoup plus présents dans les villes, seront préservés et bien gérés dans l'ensemble des territoires. La ville et les déplacements seront plus vivables pour tous et adaptés aux changements climatiques. La mixité sociale sera assurée.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE



Famille A

**RÉNOVATION
DES BÂTIMENTS**

Se loger – Objectif 1

**RENDRE OBLIGATOIRE
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
DES BÂTIMENTS
D'ICI 2040**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur résidentiel et tertiaire représentent 16 % des émissions nationales. Notre proposition vise à les réduire par 2 en 2040. Rendre le bâti, et notamment le logement, plus performant représente donc un gisement essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Notre ambition est de passer d'une rénovation par petits gestes et à petits pas, à une rénovation globale (toit, isolation, fenêtre, chauffage et ventilation mécanique contrôlée [VMC]), en multipliant par trois le rythme des rénovations dans un souci de justice sociale.

Cela représente environ 20 millions de logements à rénover de façon globale dont environ 5 millions de passoires thermiques, des bâtiments tertiaires et publics d'ici à 2030. Outre ses effets sur le climat, ce grand chantier national est créateur d'emplois, réduit la facture énergétique, améliore le confort des logements (au-delà de la consommation énergétique) et réduit les dépenses de santé.

Pour généraliser la rénovation globale, nous proposons de contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover d'une manière globale, afin d'atteindre un niveau de performance énergétique A ou B (ou égale à C pour certains logements qui ne pourront pas atteindre un niveau plus élevé).

PROPOSITION SL1.1 : Contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover de manière globale

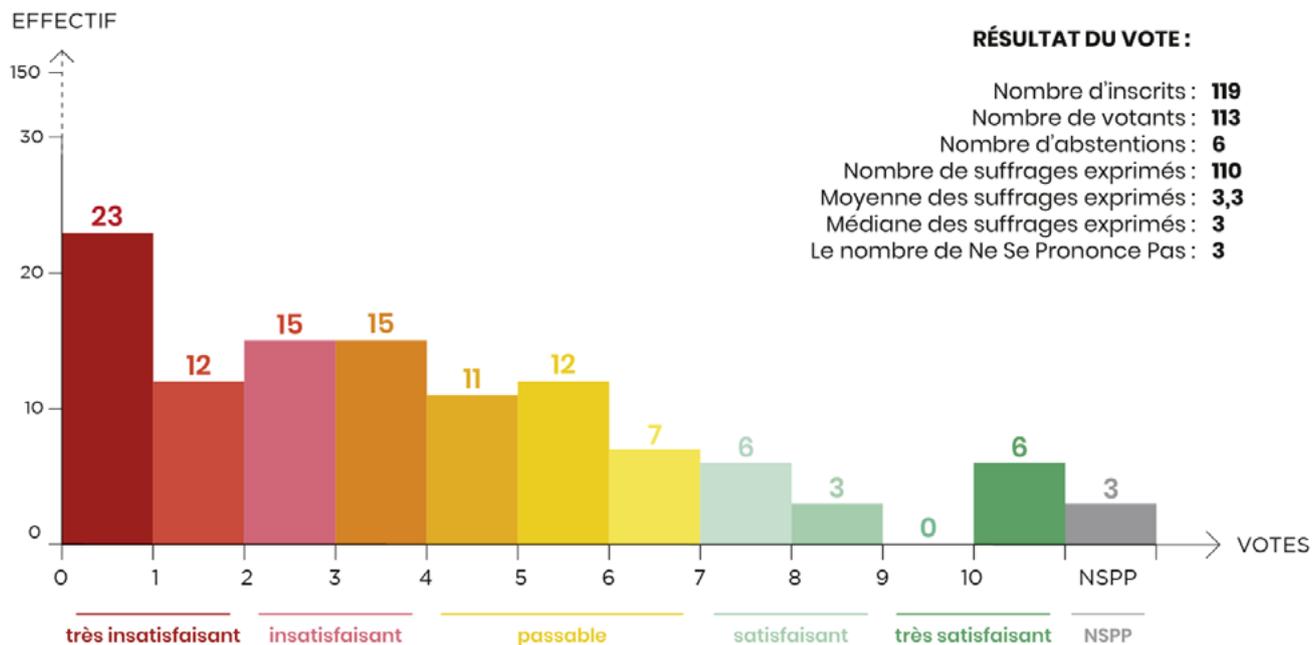
PROPOSITION SL1.2 : Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés

PROPOSITION SL1.3 : Déployer un réseau harmonisé de guichets uniques

PROPOSITION SL1.4 : Système progressif d'aides à la rénovation, avec prêts et subventions pour les plus démunis

PROPOSITION SL1.5 : Former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métiers du BTP vers des pratiques écoresponsables

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille B

**CONSOMMATION
D'ÉNERGIE**

Se loger – Objectif 2

**LIMITER DE MANIÈRE
SIGNIFICATIVE LA
CONSOMMATION
D'ÉNERGIE DANS
LES LIEUX PUBLICS,
PRIVÉS ET LES
INDUSTRIES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de réduire les déperditions de chaleur et la consommation d'énergie dans les logements, le tertiaire et les espaces publics d'ici à 2030 et encore plus d'ici 2040 avec la progression du chantier de la rénovation (SLI). Nous souhaitons également agir pour la sobriété énergétique en changeant en profondeur les comportements de chacun. Car mis bout à bout, nos usages représentent une source importante de réduction de gaz à effet de serre.

Pour cela nous proposons les dispositions suivantes :

PROPOSITION SL2.1 : Contraindre par des mesures fortes les espaces publics et les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation d'énergie

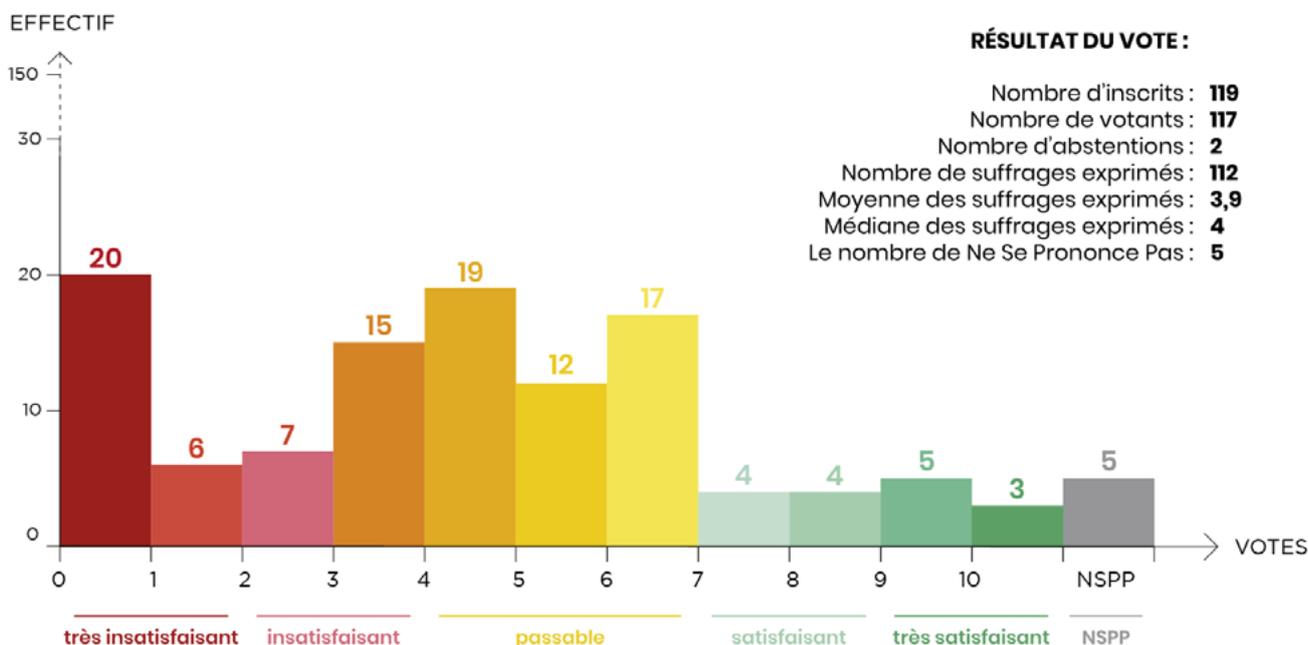
PROPOSITION SL2.2 : Changer en profondeur les comportements en incitant les particuliers à réduire leur consommation d'énergie

PROPOSITION SL2.3 : Inciter à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces publics et ceux ouverts au public ainsi que les bâtiments tertiaires (température moyenne maximale de 19°, renoncer à la climatisation en deçà de 30°)

N.B : La sortie du chauffage au fioul représente un levier important de réduction des gaz à effet de serre. Cette proposition a été intégrée dans la SLI « Rénovation globale et coercitive de tous les bâtiments » pour plus de cohérence.

N.B 2 : La question de la production, du stockage et de la redistribution d'énergie propre, ainsi que celle du développement de réseau de chaleur sont traitées par le groupe Produire et Travailler.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille C

**ARTIFICIALISATION
DES SOLS**

Se loger – Objectif 3

**LUTTER CONTRE
L'ARTIFICIALISATION
DES SOLS ET
L'ÉTALEMENT
URBAIN EN RENDANT
ATTRACTIVE LA VIE
DANS LES VILLES ET LES
VILLAGES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de lutter contre l'artificialisation des sols de manière beaucoup plus efficace pour ralentir le rythme de consommation d'hectares de pleine terre d'ici à 2040.

Nous entendons par artificialisation des sols, toute action qui consiste à transformer des terrains de pleine terre (espaces naturels, jardins et parcs publics de pleine terre, terres agricoles, forêts...) en terrains à construire, en infrastructures (voiries, ouvrages d'art, parkings...) ou en espaces artificiels (terrains de sports, chemins et chantiers, espaces verts artificiels).

Nous souhaitons ainsi :

- Agir pour la biodiversité, pour la protection des forêts périurbaines et l'agriculture de proximité ;
- Rendre les centres-villes plus attractifs et mixtes socialement, en revitalisant les commerces et l'activité économique, d'une part, et en apportant de la nature en ville d'autre part. Cela permettra de réduire les déplacements et donc les consommations d'énergie correspondantes.

Pour cela nous proposons les dispositions suivantes :

PROPOSITION SL3.1 : Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLUI¹ et PLU² conformes aux SCoT³ (et non plus compatibles)

PROPOSITION SL3.2 : Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante

PROPOSITION SL3.3 : Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace

PROPOSITION SL3.4 : Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraichères autour des pôles

PROPOSITION SL3.5 : Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés

PROPOSITION SL3.6 : Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants

PROPOSITION SL3.7 : Faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus

PROPOSITION SL3.8 : Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition et de toutes constructions nouvelles

PROPOSITION SL3.9 : Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires

1. Plan local d'urbanisme intercommunal
2. Plan local d'urbanisme
3. Schéma de cohérence territoriale

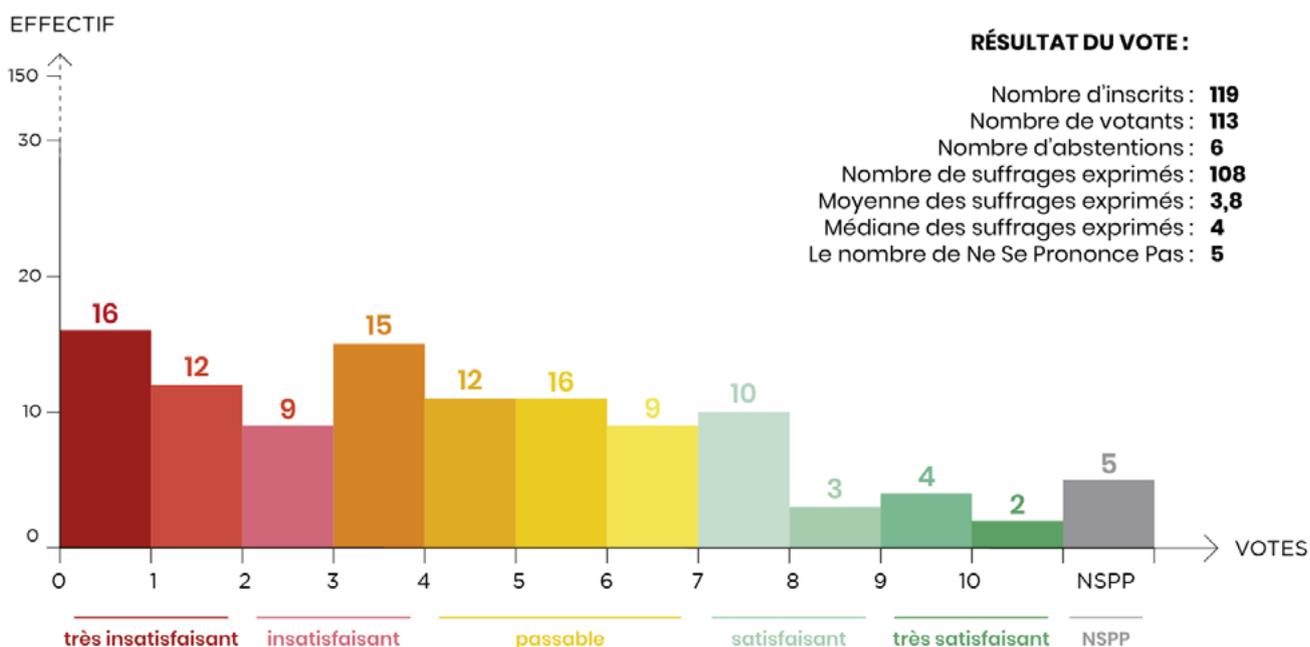
PROPOSITION SL3.10 : Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation des terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements

PROPOSITION SL3.11 : Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif

PROPOSITION SL3.12 : Financer les rénovations des logements dans les petites communes

PROPOSITION SL3.13 : Rendre les centres plus attractifs par la revitalisation des commerces et le maintien des écoles en milieu rural

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



THÉMATIQUE : SE NOURRIR

Rappel du constat

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages en France s'élèvent à 163 Mt d'eqCO₂, soit 24 % de l'empreinte carbone des ménages en France¹. Les émissions du secteur agricole et alimentaire doivent être divisées par deux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. À plus court terme, pour atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des gaz à effet de serre en 2030, les émissions gaz à effet de serre de l'agriculture et de l'alimentation doivent être réduites de 20 % par rapport à 2015. Des mesures, programmes et actions sont déjà en cours aujourd'hui mais n'ont pas réussi à entamer un changement assez profond de l'assiette du consommateur pour réduire les émissions.

Nous entendons mobiliser des leviers d'action pour réduire les émissions, qui agissent comme un ensemble. Il nous semble important d'agir sur l'ensemble de la chaîne de production alimentaire en partant du consommateur jusqu'à l'agriculteur. Cette modification profonde de notre système passe par un changement de nos habitudes et l'adoption progressive d'une nouvelle assiette. D'ici 2030, notre assiette devra comprendre 20 % de viande et de produits laitiers en moins mais plus de fruits et légumes, de légumes secs et de céréales.

Par chance, ces évolutions souhaitables pour le climat vont dans le même sens que celles qui sont souhaitables pour la santé si l'on en croit les derniers repères nutritionnels publiés en 2018 par le Haut conseil de santé publique qui ajoute qu'il serait bon qu'au moins 20 % des fruits et légumes, céréales, légumineuses soient issus de produits biologiques.

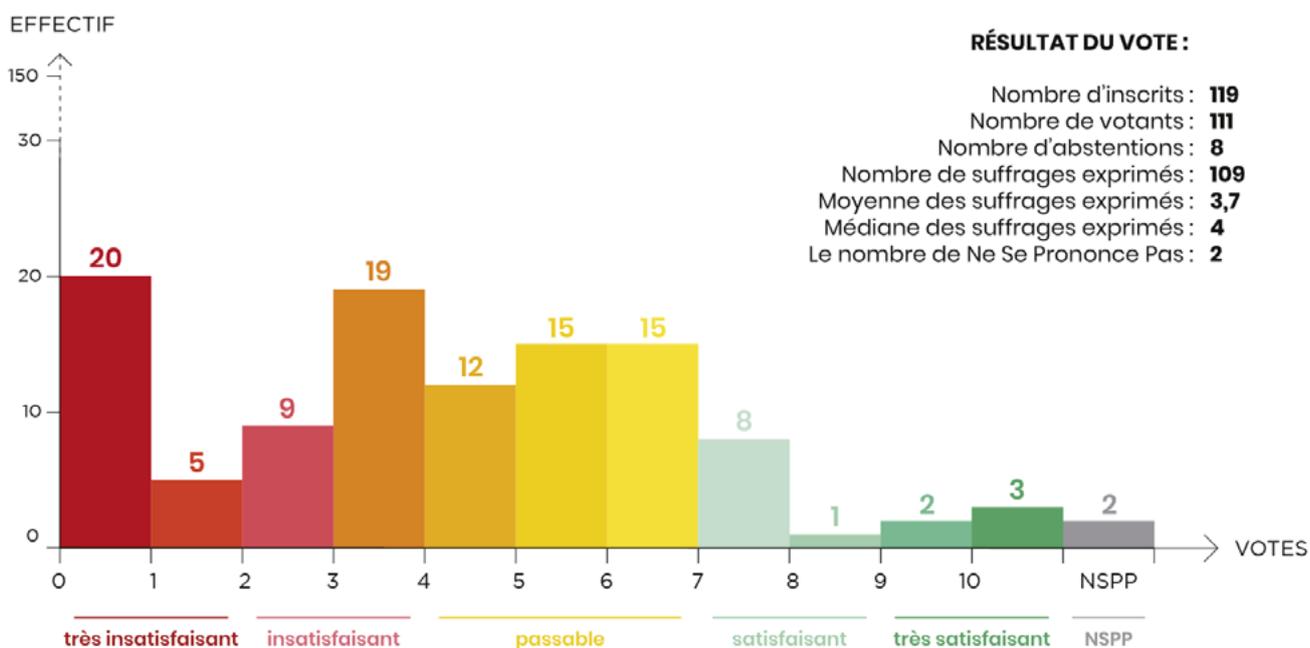
Nous ne voulons pas dicter aux gens ce qu'ils doivent consommer. Nous voulons plutôt nous assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts sur le climat et la santé, de son choix d'achat ou de consommation ; que le choix de produits adaptés soit facilité et accessible à tous ; que les producteurs soient aidés et accompagnés pour adapter leurs pratiques, organiser une offre adaptée aux nouveaux besoins. Nous avons conscience de la connexion à l'extérieur de notre système alimentaire : notre volonté est d'agir dans un contexte globalisé avec efficacité.

1. BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p.

Rappel de l'ambition

- Se nourrir est un besoin vital, cependant il génère de nombreuses émissions de gaz à effet de serre. Il est urgent de faire évoluer notre façon de manger et de réinventer un système alimentaire durable d'ici à 2030 ;
- Chacun devrait pouvoir accéder à une alimentation saine, durable et de qualité, grâce à une agriculture, une pêche, une industrie agroalimentaire, respectueuses du climat, des écosystèmes et de la biodiversité ;
- Pour réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et dans un esprit de justice sociale, nous devons développer de nouvelles pratiques agricoles, de pêche et environnementales, ainsi que transformer l'industrie agroalimentaire et la distribution dans un souci éthique, tout en portant une ambition de changement du modèle économique du système agricole.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE



Famille 1

**GARANTIR UN SYSTÈME
PERMETTANT UNE
ALIMENTATION SAINNE,
DURABLE, MOINS ANIMALE
ET PLUS VÉGÉTALE,
RESPECTUEUSE DE LA
PRODUCTION ET DU
CLIMAT, PEU ÉMETTRICE
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ET ACCESSIBLE À TOUS,
NOTAMMENT EN RENDANT
EFFICIENTE LA LOI EGALIM**

Se nourrir – Objectif 1.1

**ENGAGER LA
RESTAURATION
COLLECTIVE VERS
DES PRATIQUES PLUS
VERTUEUSES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous souhaitons poursuivre la transition amorcée par la loi agriculture et alimentation (EGalim) d'octobre 2018 en renforçant sa mise en œuvre sur ses différents volets. La loi EGalim a pour objectif de rétablir l'équilibre des relations commerciales producteurs-grande distribution et de rendre accessible une alimentation saine et durable à tous les consommateurs.

Nous avons conscience que la loi EGalim est une bonne intention. Cependant, le changement de pratiques qu'elle induit demande des moyens qui ne sont pas à disposition de tous, ce qui fait qu'elle est aujourd'hui insuffisamment mise en œuvre. Nous souhaitons donc permettre sa bonne mise en œuvre, la renforcer et l'étendre pour la rendre plus ambitieuse et qu'elle s'inscrive pleinement dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus à l'alimentation.

Nous proposons pour cela de :

→ Engager vraiment la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses, en se donnant les moyens de mettre en œuvre la loi EGalim, en la renforçant et en l'étendant :

- Prime à l'investissement pour notamment permettre aux établissements d'acheter du matériel, former leur personnel et sensibiliser les usagers (pour la bonne mise en place d'un menu végétarien par semaine imposé par la loi) ;
- Bonus pour les petites cantines bio et locales pour accompagner leur transition ;
- 2 repas végétariens par semaine à partir de 2025 ;
- Une réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire ;
- Élargissement des mesures de la loi EGalim à l'ensemble de la restauration collective privée à partir de 2025 en aidant la structuration des filières ;
- Création d'un "observatoire de la restauration collective" ;
- Mise en place d'un organisme de contrôle pour la bonne mise en œuvre de la loi ;
- Élargissement de la liste des produits éligibles aux 50% définis par la loi (produits de proximité, agriculteurs en transition vers le bio, produits issus de circuits courts).

PROPOSITION SNI.1.1 : Mettre en place une prime à l'investissement pour les établissements leur permettant de s'équiper en matériel, de former les personnels, de mener des campagnes de sensibilisation afin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim

PROPOSITION SNI.1.2 : Proposer un bonus de 10 cts par repas pour les petites cantines bio et locales (moins de 200 repas par jour) pour les aider à absorber le surcoût les 3 premières années de leur transition

PROPOSITION SN 1.1.3 : Créer un "observatoire de la restauration collective" ayant pour objectif de partager les bonnes pratiques et de suivre l'atteinte des objectifs de la loi EGalim

PROPOSITION SNI.1.4 : Mettre en place un organisme de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre de la loi EGalim

PROPOSITION SNI.1.5 : Encourager la réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire

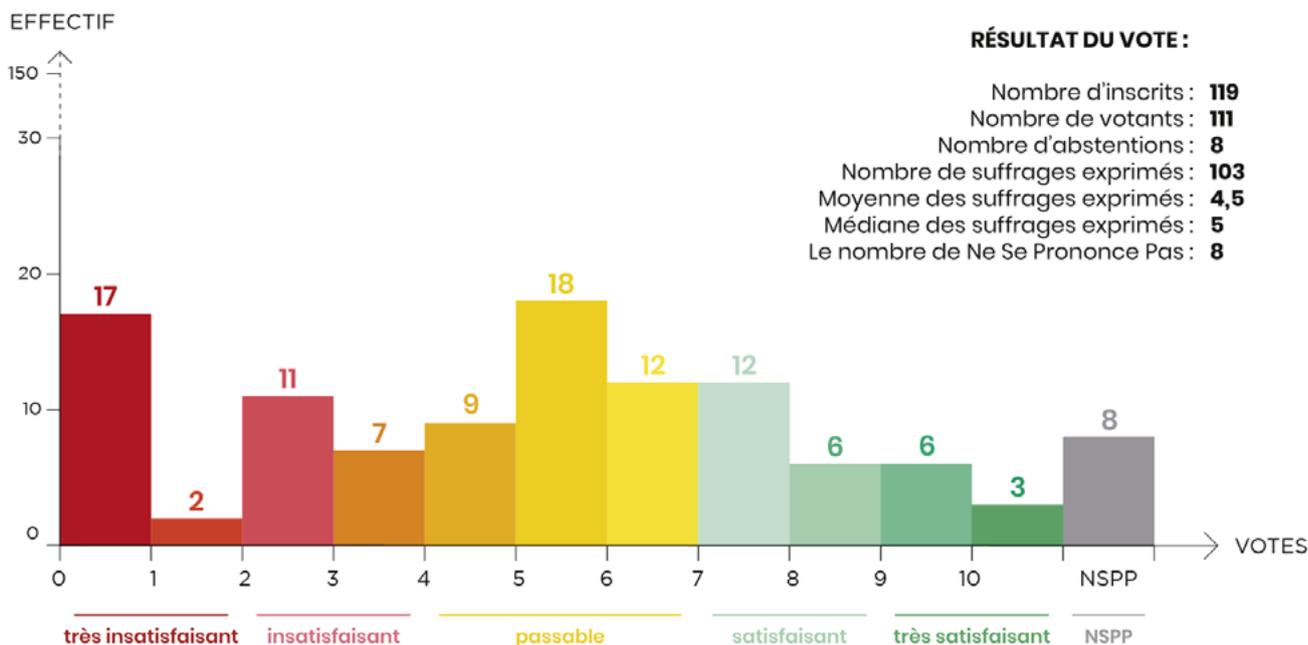
PROPOSITION SNI.1.6 : Passer à un choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique à partir de 2022 y compris dans la restauration collective à menu unique

PROPOSITION SNI.1.7 : Étendre toutes les dispositions de la loi EGalim à la restauration collective privée à partir de 2025

PROPOSITION SNI.1.8 : Étendre la liste des produits éligibles aux 50 % définis par la loi aux agriculteurs en transition vers le bio, et aux produits à faible coût environnemental

PROPOSITION SNI.1.9 : Aider à la structuration des filières afin qu'elles arrivent à faire reconnaître des produits dans des signes de qualité

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir - Objectif 1.2

**RENDRE LES
NÉGOCIATIONS
TRIPARTITES PLUS
TRANSPARENTES ET
PLUS JUSTES POUR LES
AGRICULTEURS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous souhaitons poursuivre la transition amorcée par la loi agriculture et alimentation (EGalim) d'octobre 2018 en renforçant sa mise en œuvre sur ses différents volets. La loi EGalim a pour objectif de rétablir l'équilibre des relations commerciales producteurs-grande distribution et de rendre accessible une alimentation saine et durable à tous les consommateurs.

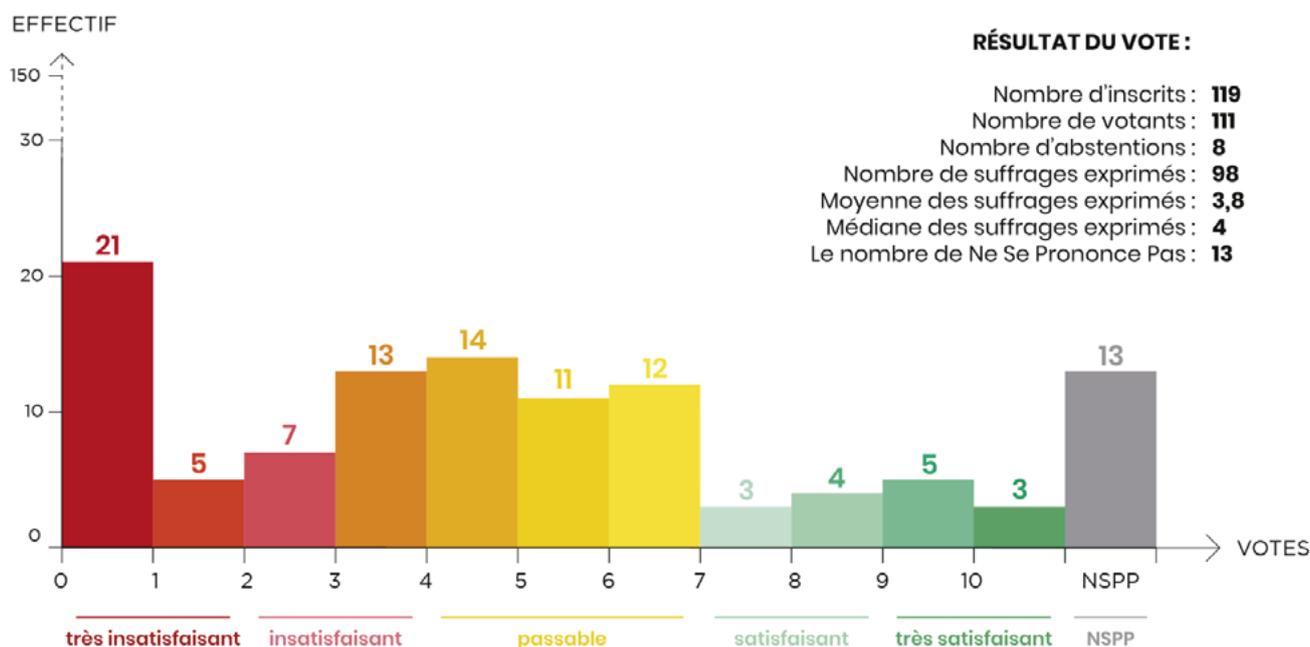
Nous avons conscience que la loi EGalim est une bonne intention. Cependant, le changement de pratiques qu'elle induit demande des moyens qui ne sont pas à disposition de tous, ce qui fait qu'elle est aujourd'hui insuffisamment mise en œuvre. Nous souhaitons donc permettre sa bonne mise en œuvre, la renforcer et l'étendre pour la rendre plus ambitieuse et qu'elle s'inscrive pleinement dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus à l'alimentation.

Nous proposons pour cela de :

- Rendre les négociations tripartites plus efficaces et plus justes pour les agriculteurs, pour les accompagner dans leur transition.

PROPOSITION SNI.2.1 : Assurer la présence de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans les négociations, rendre la méthode obligatoire pour toutes les filières et organiser des rendez-vous réguliers à l'échelle des interprofessions, obliger à la transparence, les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 1.3

**DÉVELOPPER LES
CIRCUITS COURTS**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous souhaitons poursuivre la transition amorcée par la loi agriculture et alimentation (EGalim) d'octobre 2018 en renforçant sa mise en œuvre sur ses différents volets. La loi EGalim a pour objectif de rétablir l'équilibre des relations commerciales producteurs-grande distribution et de rendre accessible une alimentation saine et durable à tous les consommateurs.

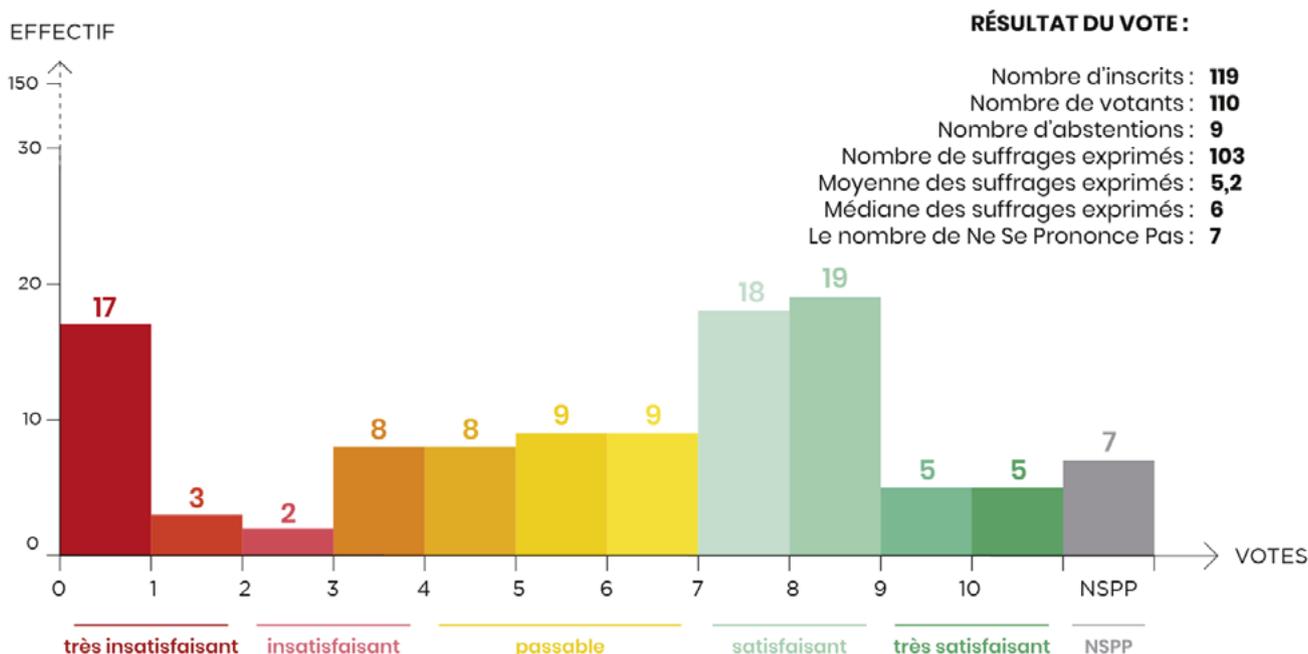
Nous avons conscience que la loi EGalim est une bonne intention. Cependant, le changement de pratiques qu'elle induit demande des moyens qui ne sont pas à disposition de tous, ce qui fait qu'elle est aujourd'hui insuffisamment mise en œuvre. Nous souhaitons donc permettre sa bonne mise en œuvre, la renforcer et l'étendre pour la rendre plus ambitieuse et qu'elle s'inscrive pleinement dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus à l'alimentation.

Nous proposons pour cela de développer les circuits courts :

- Favoriser le développement des produits issus des circuits courts de proximité, durables et de saison ;
- Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de productions locales, durables et de saison.

PROPOSITION SN1.3.1 : Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 1.4

**POURSUIVRE LES EFFORTS
SUR LA RÉDUCTION
DU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE EN
RESTAURATION
COLLECTIVE ET AU
NIVEAU INDIVIDUEL**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

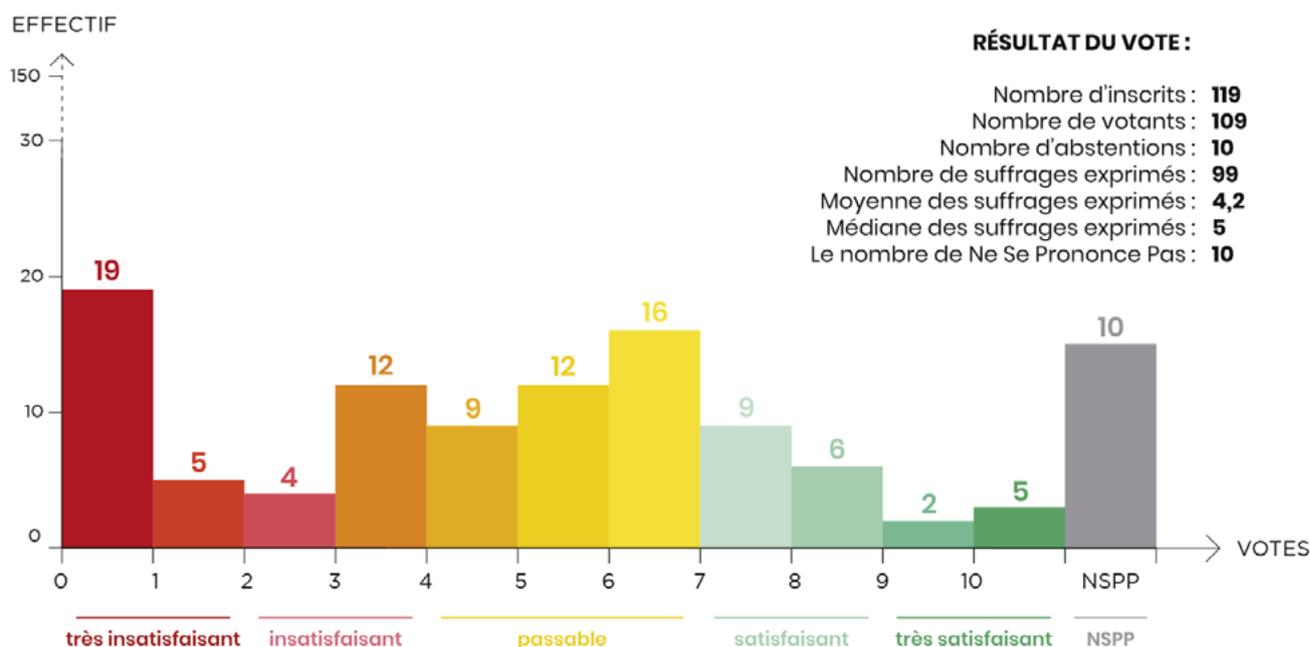
Nous souhaitons poursuivre la transition amorcée par la loi agriculture et alimentation (EGalim) d'octobre 2018, en renforçant sa mise en œuvre sur ses différents volets. La loi EGalim a pour objectif de rétablir l'équilibre des relations commerciales producteurs-grande distribution et de rendre accessible une alimentation saine et durable à tous les consommateurs.

Nous avons conscience que la loi EGalim est une bonne intention. Cependant, le changement de pratiques qu'elle induit demande des moyens qui ne sont pas à disposition de tous, ce qui fait qu'elle est aujourd'hui insuffisamment mise en œuvre. Nous souhaitons donc permettre sa bonne mise en œuvre, la renforcer et l'étendre pour la rendre plus ambitieuse et qu'elle s'inscrive pleinement dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus à l'alimentation.

Nous proposons pour cela de :

- Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire, dans la restauration collective et au niveau individuel.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille 2

**FAIRE MUTER NOTRE
AGRICULTURE POUR EN
FAIRE UNE AGRICULTURE
DURABLE ET FAIBLEMENT
ÉMETTRICE DE GAZ A
EFFET DE SERRE, BASÉE
SUR DES PRATIQUES
AGROÉCOLOGIQUES,
EN MISANT SUR
L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE ET EN UTILISANT
LES AIDES DE LA PAC
COMME LEVIER**

Se nourrir – Objectif 2.1

**DÉVELOPPER
LES PRATIQUES
AGROÉCOLOGIQUES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture représentent 36 % des émissions nationales. Rendre l'agriculture plus durable représente donc un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, notre système agricole devra donc être basé sur des pratiques agroécologiques, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Au-delà de cet objectif, nous souhaitons que ce nouveau système agricole permette aux agriculteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, et qu'il permette l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

Pour cela nous proposons de permettre le développement des pratiques agroécologiques, et notamment par :

- L'atteinte d'un objectif de 50 % des terres en agro écologie en 2040 ;
- Le développement de l'agriculture biologique ;
- La réduction des intrants de synthèse, c'est à dire la réduction de l'utilisation des engrais azotés de synthèse et la réduction progressive des pesticides (de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2040, pour les pesticides) ;
- La réduction puis l'interdiction de l'usage des pesticides ;
- Le développement de la filière des protéagineux et plus généralement des légumineuses ;
- Le maintien du rôle des prairies permanentes ;
- La reconversion de l'élevage.

PROPOSITION SN2.1.1 : Atteindre 50 % d'exploitations en agroécologies en 2040

PROPOSITION SN 2.1.2 : Inscription dans la loi et le PSN : Développer l'agriculture biologique (maintenir l'aide à la conversion, restaurer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, faire supporter le coût de certification annuelle du label par l'État)

PROPOSITIONSN 2.1.3 : Engrais azotés : Augmenter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

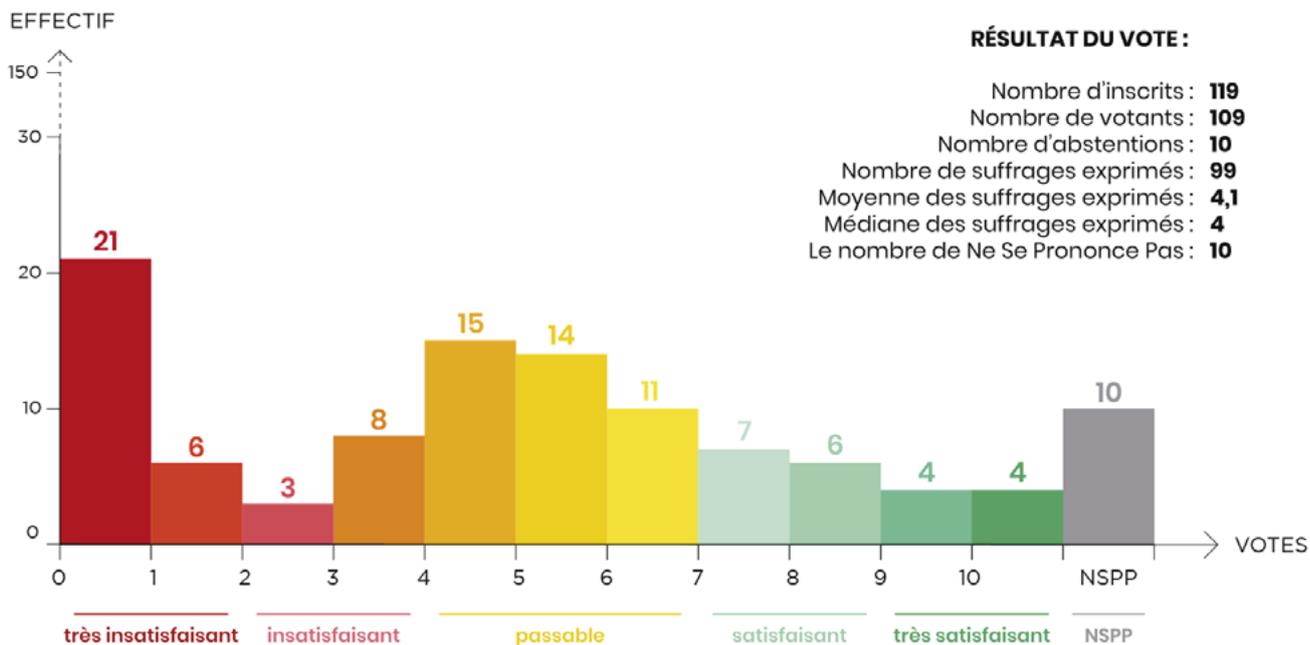
PROPOSITION SN2.1.4 : Diminution de l'usage des pesticides avec une interdiction des produits CMR, diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et interdiction des pesticides les plus dommageable pour l'environnement en 2035

PROPOSITION SN2.1.5 : Inscription dans la loi et le PSN : Aider à la structuration de la filière des protéagineux (augmentation de l'autonomie du cheptel animal français, 100% d'autonomie pour l'alimentation humaine en protéines végétales, accroissement de la diversification des cultures dans la PAC, mise en œuvre du Plan Protéines Végétales national)

PROPOSITION SN2.1.6 : Inscription dans la loi et le PSN : Aider au maintien des prairies permanentes (éviter au maximum les terres nues en mettant en place un couvert végétal obligatoire, rémunérer les services rendus par les agriculteurs pour le stockage de carbone par leurs activités)

PROPOSITIONSN2.1.7:Inscription dans la loi et le PSN: Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre, accompagner les éleveurs vers une restructuration de leurs cheptels pour améliorer la qualité de production.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 2.2

**RÉFORMER
L'ENSEIGNEMENT ET LA
FORMATION AGRICOLE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

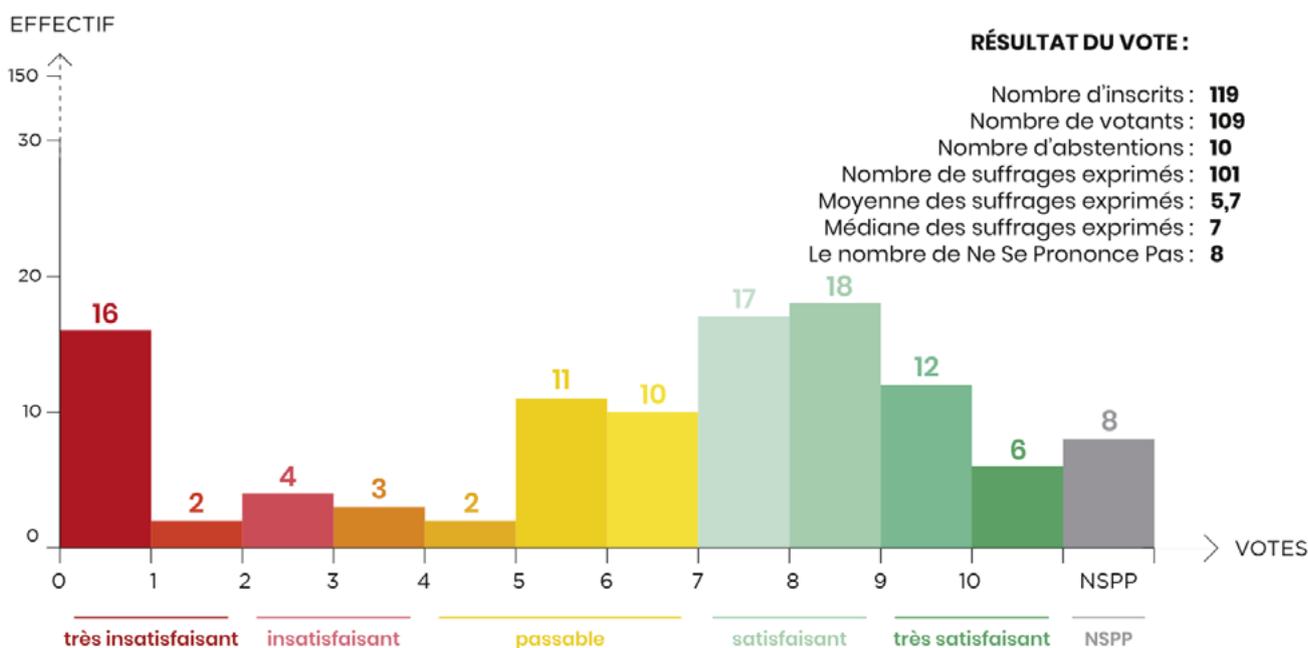
Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture représentent 36 % des émissions nationales. Rendre l'agriculture plus durable représente donc un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, notre système agricole devra donc être basé sur des pratiques agroécologiques, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Au-delà de cet objectif, nous souhaitons que ce nouveau système agricole permette aux agriculteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, et qu'il permette l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

Pour cela nous proposons de réformer l'enseignement agricole et la formation continue afin de permettre la mise en œuvre des pratiques agroécologiques.

PROPOSITION SN 2.2.1: Réformer l'enseignement et la formation agricole : intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs, former les conseillers techniques aux pratiques de l'agroécologie.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 2.3

**TENIR UNE POSITION
AMBITIEUSE DE LA
FRANCE POUR LA
NÉGOCIATION DE LA PAC
(POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE)**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture représentent 36 % des émissions nationales. Rendre l'agriculture plus durable représente donc un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, notre système agricole devra être donc basé sur des pratiques agroécologiques, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Au-delà de cet objectif, nous souhaitons que ce nouveau système agricole permette aux agriculteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, et qu'il permette l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

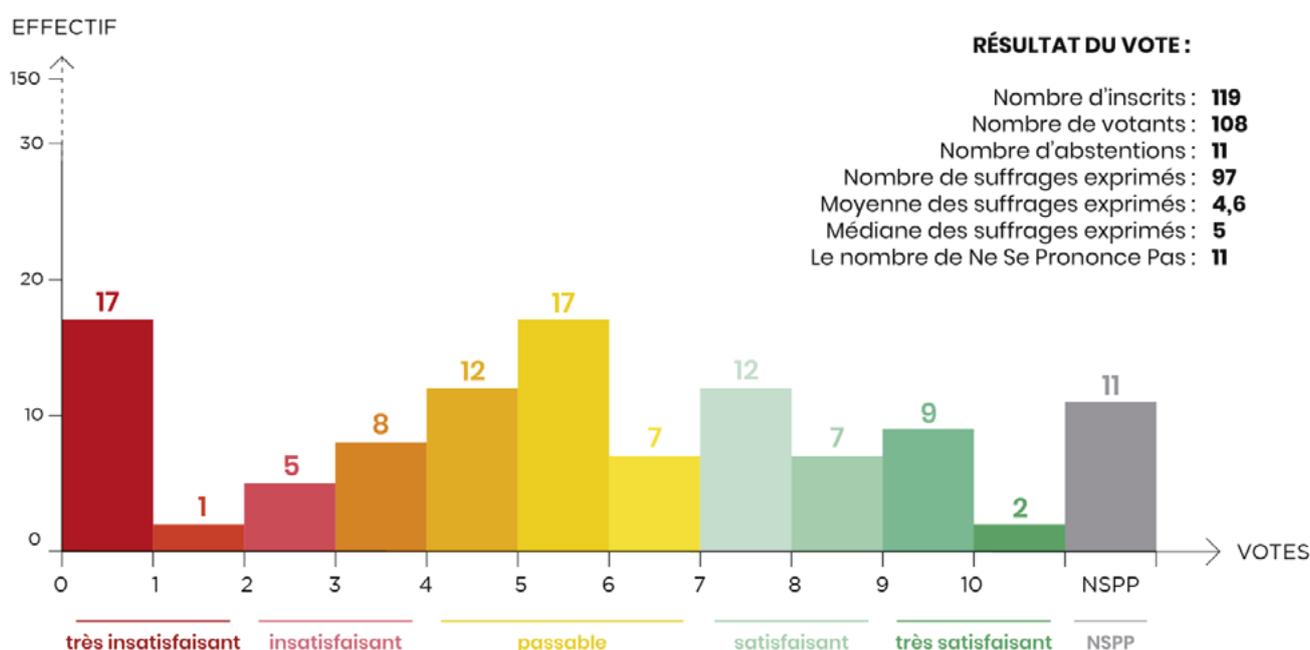
Pour cela nous proposons d'utiliser les aides de la PAC comme levier pour développer des pratiques agricoles plus durables, et d'abord au niveau européen en recommandant à la France d'adopter une position ambitieuse lors des négociations sur la réforme de la PAC à Bruxelles, en défendant :

- Un relèvement des niveaux d'exigences des conditions de verdissement ;
- Une transformation de l'attribution des aides à l'hectare vers des aides à l'actif agricole.

PROPOSITION SN2.3.1 : Relever les niveaux d'exigences des conditions de verdissement

PROPOSITION SN2.3.2 : Transformer l'attribution des aides à l'hectare vers des aides à l'actif agricole

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 2.4

**LA PAC COMME LEVIER
DE TRANSFORMATION
AU NIVEAU NATIONAL**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture représentent 36 % des émissions nationales. Rendre l'agriculture plus durable représente donc un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, notre système agricole devra être donc basé sur des pratiques agroécologiques, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Au-delà de cet objectif, nous souhaitons que ce nouveau système agricole permette aux agriculteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, et qu'il permette l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

Pour cela nous proposons d'utiliser les aides de la PAC comme levier pour développer des pratiques agricoles plus durables, et ensuite au niveau national :

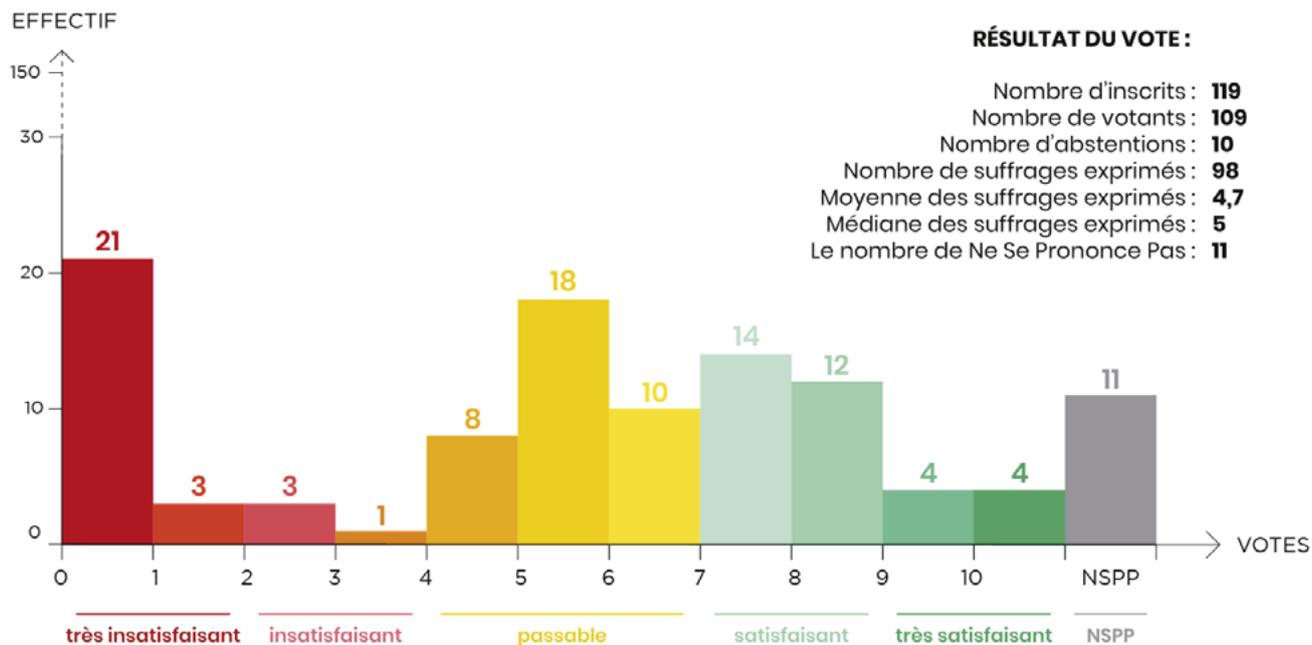
- Faire entrer dans la loi la compatibilité du Plan Stratégique National (PSN: déclinaison de la PAC au niveau européen) avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et d'autres stratégies importantes du point de vue de la santé et de l'environnement ;
- Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de la performance climat du PSN, dès son processus d'élaboration et au cours de sa mise en œuvre ;
- Agir sur le contenu du PSN pour le rendre compatible avec l'objectif de transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

PROPOSITION SN2.4.1 : Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat du Plan Stratégique National (PSN)

PROPOSITION SN2.4.2 : Mettre en compatibilité le Plan Stratégique National (PSN) avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Santé Environnement, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI)

PROPOSITION SN2.4.3 : Intégrer toutes les dispositions concernant le développement de l'agroécologie au Plan Stratégique National (PSN)

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille 3

**SACHANT QUE L'OCÉAN
ET SON ÉCOSYSTÈME
PERMETTENT DE CAPTER
93 % DE L'EXCÉDENT DE
CHALEUR ET DE STOCKER
30 % DU CO₂, INCITER À UNE
PÊCHE À FAIBLE ÉMISSION
DE GAZ À EFFET DE SERRE
EN RÉGLEMENTANT SUR LES
MÉTHODES DE PÊCHE ET EN
PROTÉGEANT LES LITTORAUX
ET LES ÉCOSYSTEMES
MARINS**

Se nourrir – Objectif 3.1

**INCITER AU
DÉVELOPPEMENT
D'UNE PÊCHE À FAIBLE
ÉMISSION**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les océans et les écosystèmes qu'ils abritent, sont des milieux naturels en danger. L'activité de ces écosystèmes contribue à capter du carbone et la chaleur excédentaire du système climatique. Les activités humaines comme la pêche, attentent à la survie de ces écosystèmes. En outre, ces activités contribuent à une émission de gaz à effet de serre à hauteur de 4% des émissions de l'élevage et de l'agriculture.

Pour préserver la capacité de stockage de carbone des océans, préserver les milieux naturels et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, nous demandons au Gouvernement français de défendre les positions suivantes auprès de l'Union européenne et des Organisations internationales :

PROPOSITION SN3.1.1 : Améliorer la connaissance des stocks/déplacements de poissons pour mieux définir les quotas et éliminer la surpêche

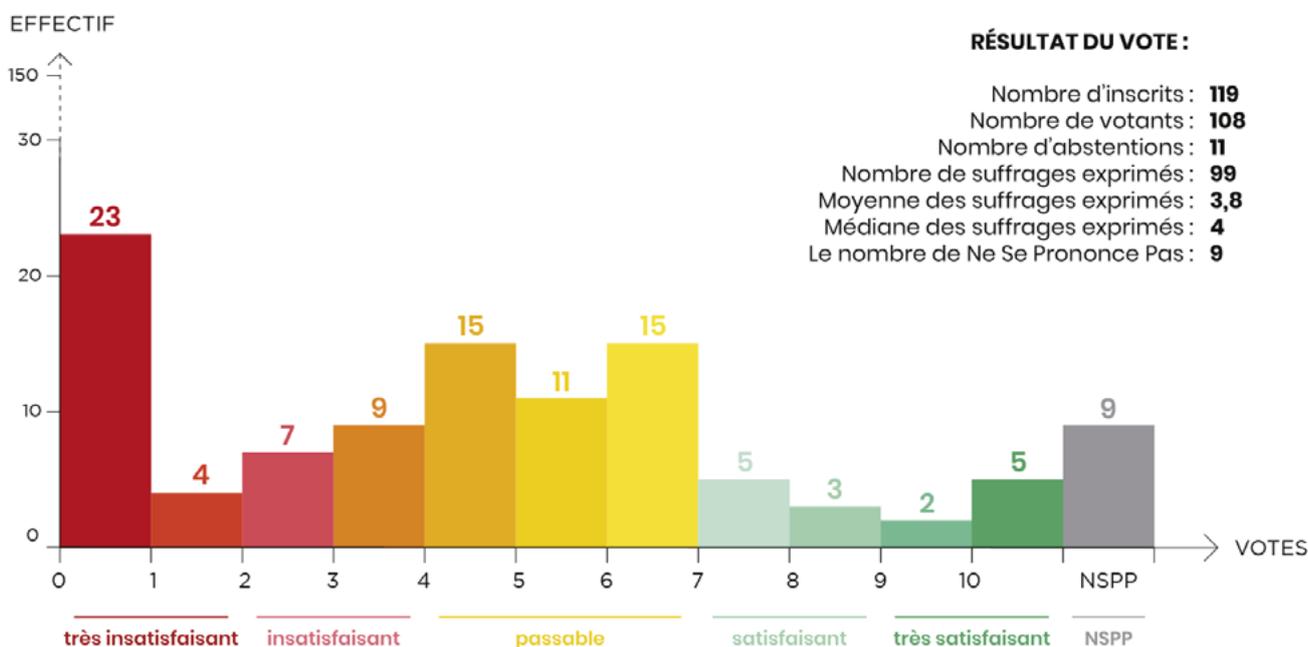
PROPOSITION SN3.1.2 : Poursuivre les efforts de limitation de la pêche dans les zones et pour les stocks fragiles, et affermir les contrôles sur l'interdiction de la pêche en eau profonde

PROPOSITION SN3.1.3 : Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement, afin d'éviter de pêcher les poissons dans leur milieu naturel

PROPOSITION SN3.1.4 : Protéger la capacité des océans à stocker du carbone, notamment en protégeant les baleines et les espèces marines

PROPOSITION SN3.1.5 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche et au transport maritime en poursuivant la modernisation de la flotte de bateaux vers des

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille 4

**RÉFLÉCHIR SUR UN
MODÈLE DE POLITIQUE
COMMERCIALE
D'AVENIR SOUCIEUX
D'ENCOURAGER UNE
ALIMENTATION SAINNE
ET UNE AGRICULTURE
FAIBLE EN ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE
SERRE EN FRANCE**

Se nourrir – Objectif 4.1

**RÉFLÉCHIR SUR UN MODÈLE
DE POLITIQUE COMMERCIALE
D'AVENIR SOUCIEUX
D'ENCOURAGER UNE
ALIMENTATION SAIN ET
UNE AGRICULTURE FAIBLE EN
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET
DE SERRE EN FRANCE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous souhaitons mettre en place un modèle de politique commerciale d'avenir, soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France.

Nous souhaitons que les accords commerciaux existants et futurs soient compatibles avec nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et plus généralement avec les engagements et réglementations de la France et de l'Union européenne en matière sanitaire et environnementale, en particulier de lutte contre le dérèglement climatique. Nos accords commerciaux doivent permettre de promouvoir des activités économiques soutenables et encourager une alimentation saine.

Concrètement, nous demandons au Gouvernement français de porter les dispositions suivantes :

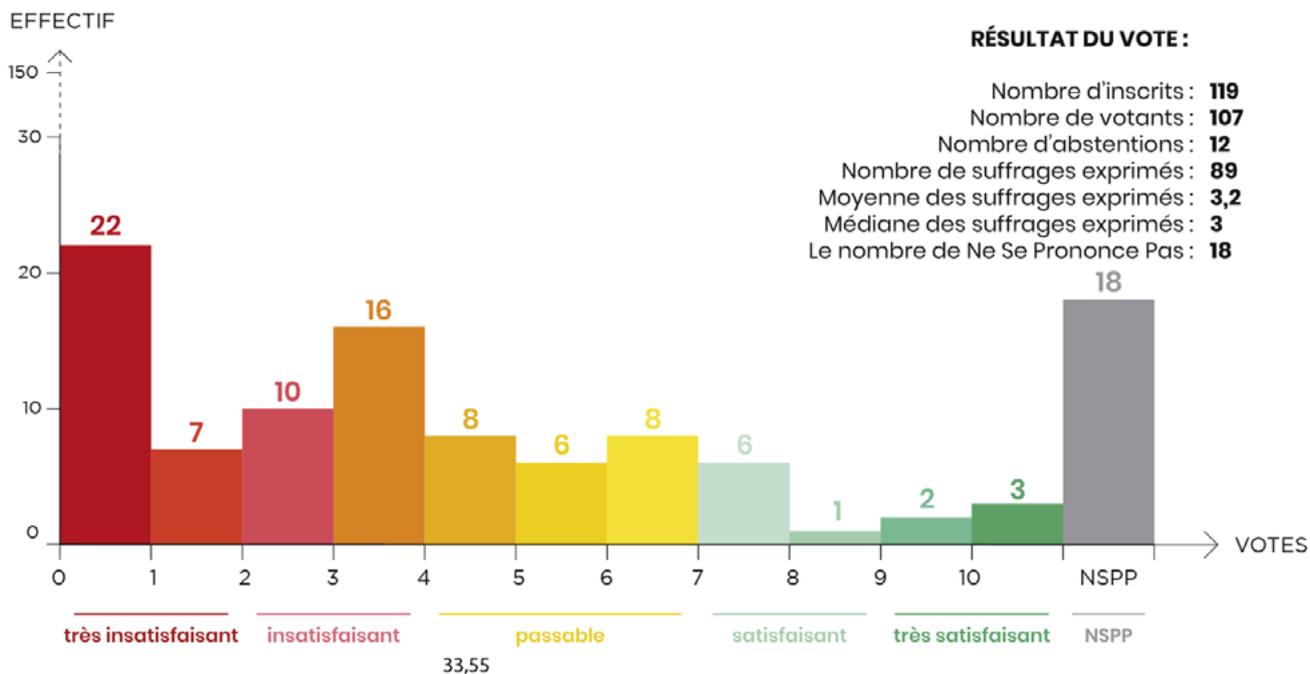
- Renégocier le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) au niveau européen en fonction des objectifs détaillés ci-dessous.
- Défendre une réforme de la politique commerciale européenne, afin de :
 - Inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux et qui visent à prendre des mesures de protections dès que des doutes sont émis au sujet d'un produit ou d'une pratique ;
 - Inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants des accords commerciaux ;
 - Mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés qui permettent à des entreprises d'attaquer les États lorsqu'ils adoptent des mesures de protection de l'environnement ;
 - Garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations.
- Défendre des positions auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMS) afin de :
 - Prendre en considération les accords de Paris dans les négociations commerciales et la mise en place d'un système de sanction pour les États récalcitrants ;
 - Mettre en place des sanctions à l'encontre des pays qui ne respectent pas l'accord de Paris ;
 - D'inclure des clauses environnementales dans la négociation des accords internationaux.

Proposition SN 4.1.1 : Renégocier le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) au niveau européen pour y intégrer les objectifs climatiques de l'accord de Paris.

PROPOSITION SN 4.1.2 : Demander au gouvernement français de défendre une réforme politique commerciale européenne : inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants, mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés, garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations.

PROPOSITION SN 4.1.3 : Demander au gouvernement français de défendre des positions auprès de l'OMC : prendre en considération les accords de Paris dans les négociations commerciales, mise en place de sanctions pour les États récalcitrants, inclure les clauses environnementales dans les négociations d'accords commerciaux.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille 5

**RENDRE OBLIGATOIRE
D'INFORMER ET
FORMER LES (FUTURS)
CITOYENS SUR
L'ALIMENTATION POUR
LES RENDRE ACTEURS
DU CHANGEMENT
DE COMPORTEMENT
NÉCESSAIRE À LA
DIMINUTION DES GAZ
À EFFET DE SERRE SUR
NOTRE ALIMENTATION**

Se nourrir - Objectif 5.2

MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Modifier le comportement des consommateurs constitue un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'alimentation. D'ici 2040, notre assiette devra comprendre moins de viande et de produits laitiers. Nous voulons que, d'ici 2040, 100 % des ménages français mangent au moins 20 % de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits Bio. Ces évolutions souhaitables pour le climat vont dans le même sens que celles qui sont souhaitables pour la santé, si l'on en croit les derniers repères nutritionnels publiés. Nous ne voulons pas dicter aux gens ce qu'ils doivent consommer. Nous voulons plutôt nous assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts sur le climat et la santé de leur choix de consommation. Nous voulons orienter leur choix d'alimentation vers des produits plus respectueux de l'environnement. Cette sensibilisation doit s'opérer à tous les âges de la vie.

Pour cela nous proposons de :

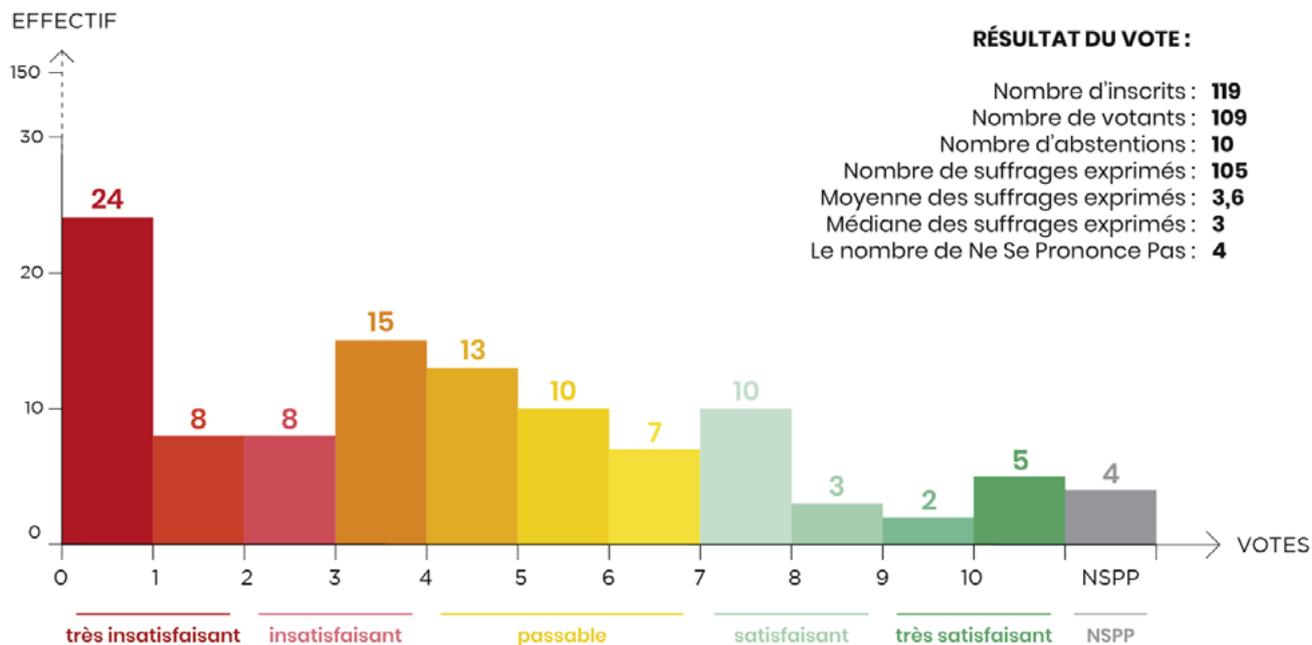
- ong du processus de production et de transport du produit. Rendre cet affichage obligatoire et systématique. (Cette disposition a été intégrée à la proposition C1 de Consommer qui entend créer un CO₂-score) ;
- Concevoir une nouvelle solidarité nationale alimentaire pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable.

PROPOSITION SN5.2.1 : Mieux informer le consommateur en renforçant la communication autour du PNNS et réformer le PNNS en PNNSC

PROPOSITION SN5.2.2 : Interdire la publicité sur les produits proscrits par le PNNS

PROPOSITION SN5.2.3 : Concevoir une nouvelle solidarité nationale alimentaire pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Se nourrir – Objectif 5.3

RÉFORMER LE FONCTIONNEMENT DES LABELS

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

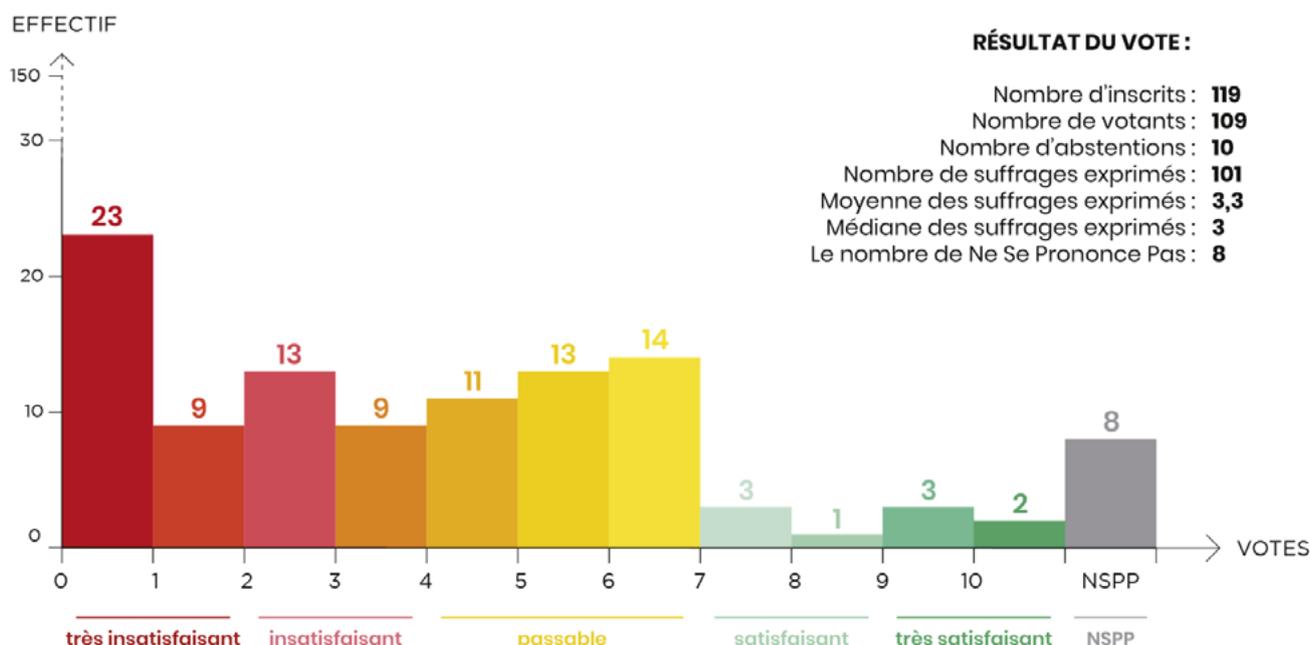
Modifier le comportement des consommateurs constitue un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'alimentation. D'ici 2040, notre assiette devra comprendre moins de viande et de produits laitiers. Nous voulons que d'ici 2040 100 % des ménages français mangent au moins 20 % de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits Bio. Ces évolutions souhaitables pour le climat vont dans le même sens que celles qui sont souhaitables pour la santé, si l'on en croit les derniers repères nutritionnels publiés. Nous ne voulons pas dicter aux gens ce qu'ils doivent consommer. Nous voulons plutôt nous assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts de leur choix de consommation sur le climat et la santé. Nous voulons orienter leur choix d'alimentation vers des produits plus respectueux de l'environnement.

Cette sensibilisation doit s'opérer à tous les âges de la vie.

Pour cela nous proposons de réformer le fonctionnement des labels en interdisant les labels privés et en créant un label sur l'agro écologie.

PROPOSITION SN 5.3.1 : Réformer le fonctionnement des labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agro écologique.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Famille 6

**METTRE L'ÉTHIQUE AU CŒUR
DE NOTRE ALIMENTATION :
RÉGLER LA PRODUCTION,
L'IMPORTATION ET L'USAGE
DES ADDITIFS/AUXILIAIRES
TECHNIQUES (NOTAMMENT
DANS L'INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE) AFIN
D'AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'ALIMENTATION EN
CONFORMITÉ AVEC LES
NORMES FRANÇAISES ET
EUROPÉENNES**

Se nourrir – Objectif 6.1

**RÉGLER
LA PRODUCTION,
L'IMPORTATION ET
L'USAGE DES AUXILIAIRES
TECHNIQUES ET ADDITIFS
ALIMENTAIRES**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Notre ambition est de réglementer la production, l'importation et l'usage des additifs et auxiliaires techniques afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en conformité avec les normes françaises et européennes. Bien que cette mesure ne soit pas directement reliée à une réduction forte des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie alimentaire conditionne fortement ce que les agriculteurs vont pouvoir vendre et ce que les consommateurs vont pouvoir acheter. Cette mesure va favoriser la diminution de la production et du transport d'auxiliaires et d'additifs. Cela va également contribuer à améliorer la santé des consommateurs. Nous désirons accroître la consommation de produits non transformés et qui soient reconnectés avec les matières premières. Consommer mieux amènera à réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la quantité de produits chimiques produits et conduira à l'amélioration de la santé des consommateurs. Les produits transformés sont nutritionnellement peu équilibrés (des calories vides - faible qualité nutritionnelle et beaucoup de calories, par exemple), et ont un fort impact environnemental.

Pour cela nous proposons de :

PROPOSITION SN6.1.1 : Informer les consommateurs du degré de transformation des produits, notamment via un étiquetage obligatoire et la mise en place d'une charte éthique agroalimentaire qui renseigne et qualifie en termes de gaz à effet de serre les auxiliaires techniques et les additifs alimentaires. Informer rapidement et manière obligatoire sur les accidents alimentaires

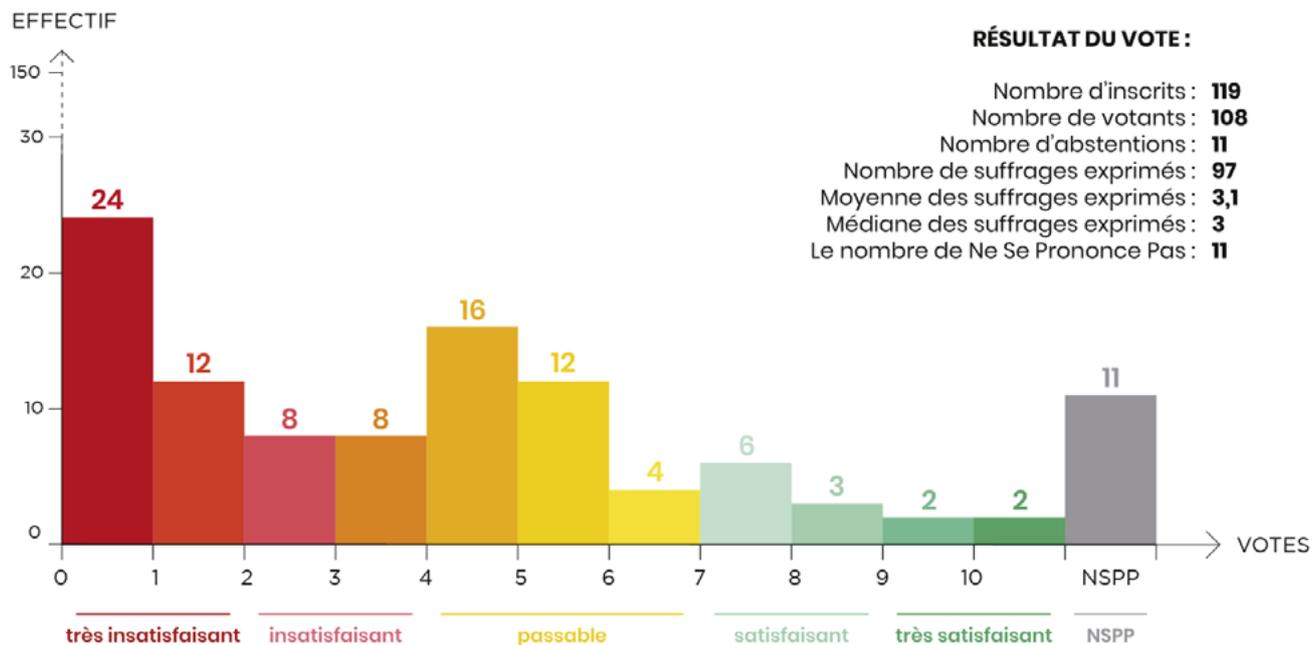
PROPOSITION SN6.1.2 : Interdire l'importation des produits qui sont composés d'auxiliaires technologiques proscrits par l'Union européenne

PROPOSITION SN6.1.3 : Interdire progressivement l'usage des auxiliaires de production et des additifs alimentaires sous 5 ans

PROPOSITION SN6.1.4 : Taxer les produits-ultra transformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel

PROPOSITION SN6.1.5 : Mettre en place de chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou pour des produits bios

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF





FAMILLE D'OBJECTIFS
SOUMISE À RÉFÉRENDUM

Famille 7

**SAUVEGARDER LES
ÉCOSYSTÈMES EN
LÉGISFÉRANT SUR LE
CRIME D'ÉCOCIDÉ**

Se nourrir – Objectif 7.1

**LÉGIFÉRER SUR LE CRIME
D'ÉCOCIDE**

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

La biosphère et nos écosystèmes fonctionnent grâce à l'interaction de différents phénomènes. L'activité humaine nous conduit à atteindre les limites de ces phénomènes, cycles et écosystèmes.

Ce franchissement peut nous conduire vers un « point de basculement » caractérisé par un processus d'extinction irréversible d'espèces et par la généralisation de catastrophes climatiques nocives pour l'humanité.

Par exemple, quand la biosphère est endommagée, son érosion impacte le climat. La couverture végétale et le sol n'assument plus leur rôle crucial de régulation climatique directe, outre de stockage et de recyclage du carbone. La déforestation entraîne la disparition locale définitive des nuages et des pluies. La perte de plancton marin enrayer la pompe à carbone qu'est l'océan.

Notre ambition est de faire évoluer notre droit afin que le pouvoir judiciaire puisse prendre en compte les limites planétaires. L'instauration de nouvelles formes de responsabilité, notamment pénales, permettra aux juges et aux autorités publiques d'apprécier la dangerosité d'une activité industrielle en s'appuyant sur les valeurs seuils déterminées. La définition des limites planétaires permet d'établir un référentiel pour quantifier l'impact climatique des activités humaines. Le vote d'une loi qui protège les écosystèmes permet de fait, de reconnaître l'écocide et de pénaliser les atteintes aux écosystèmes.

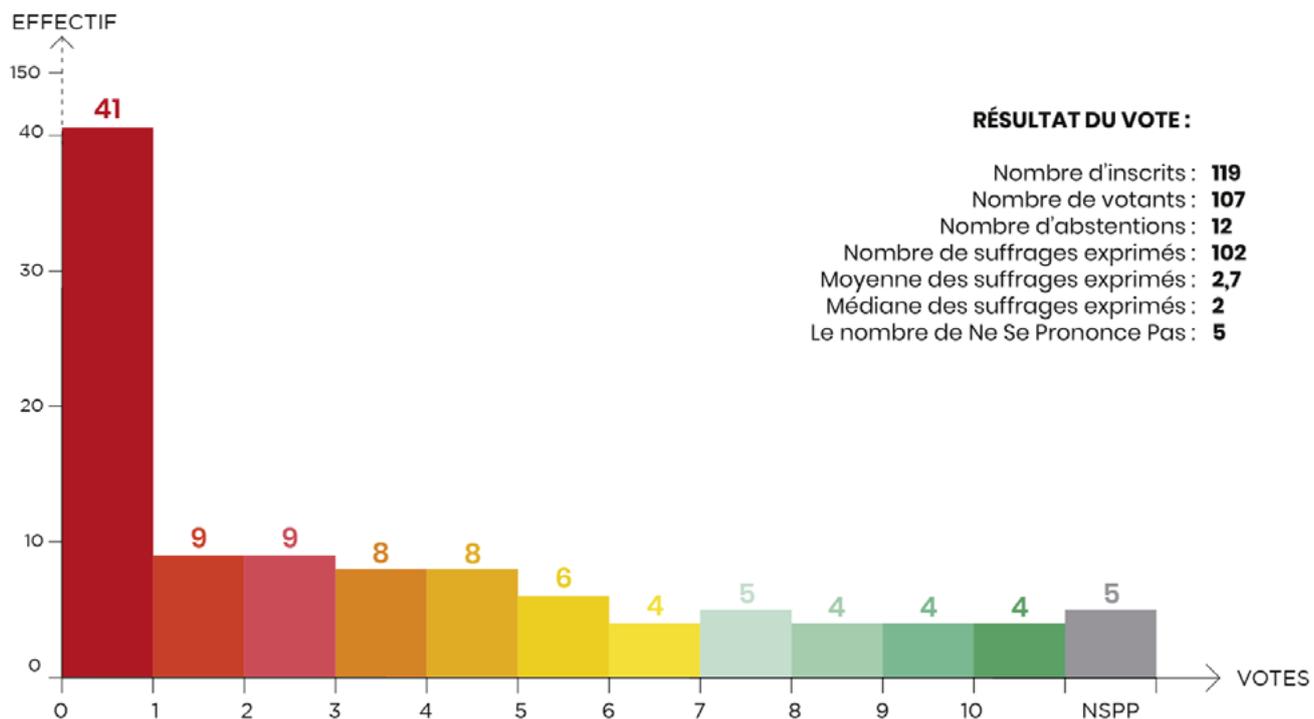
Pour atteindre ces objectifs nous proposons d'adopter une loi qui protège les écosystèmes de la dégradation et de la destruction, en faisant porter la responsabilité juridique et financières sur les auteurs des déprédations. Cette loi intègrerait :

- Les neuf limites planétaires telles que définies par le MTES (changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, changements d'utilisation des sols, acidification des océans, utilisation mondiale de l'eau, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, augmentation des aérosols dans l'atmosphère, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère) ;
- La pénalisation du crime d'écocide ;
- Le devoir de vigilance ;
- Le délit d'imprudence.

La création d'une Haute Autorité des Limites Planétaires (HALP), afin de garantir la bonne mise en œuvre de la loi, déclinée en Hautes Autorités Régionales des Limites Planétaires (HARLP).

PROPOSITION SN7.1 : Adopter une loi qui pénalise le crime d'écocide dans le cadre des 9 limites planétaires, et qui intègre le devoir de vigilance et le délit d'imprudence, dont la mise en œuvre est garantie par la Haute Autorité des Limites Planétaires

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



GOUVERNANCE

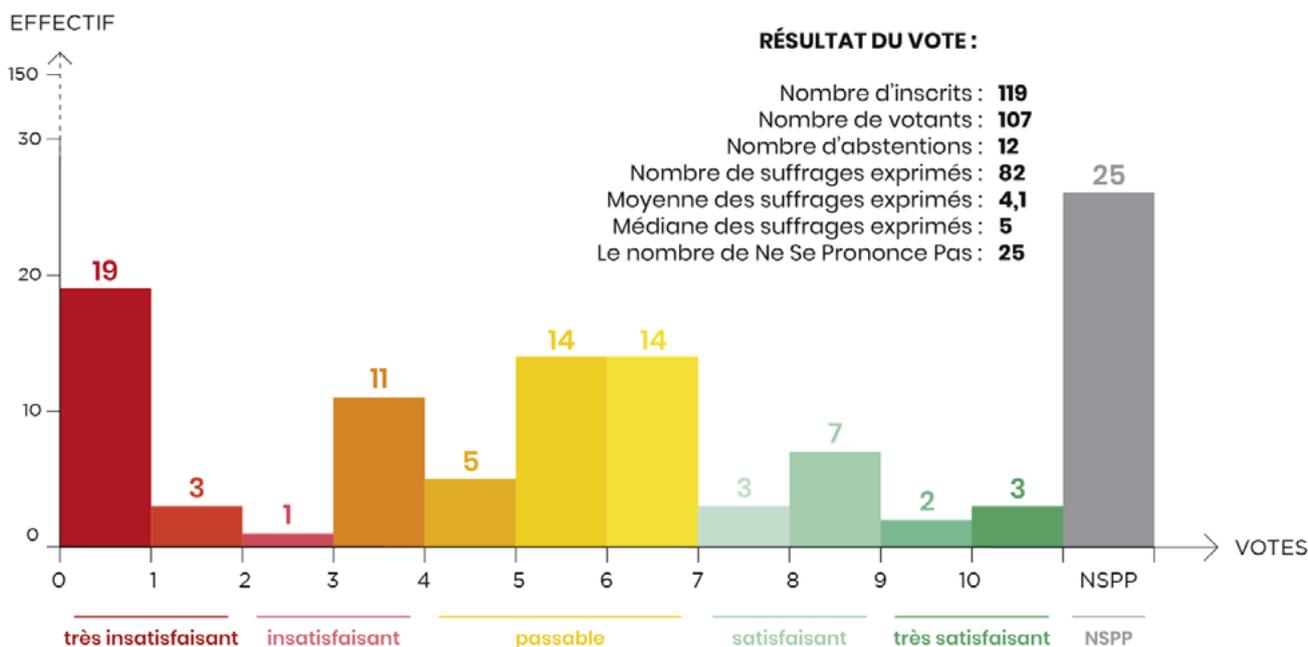
Rappel de l'ambition

Nous proposons une modification de la Constitution du 4 octobre 1958 afin de mieux garantir dans le texte fondamental de la République française, la lutte contre le dérèglement climatique et pour le respect de l'environnement devenus des enjeux vitaux pour le système vivant.

L'objectif de cette modification se décline dans deux ambitions :

- Une ambition emblématique, en actant la lutte contre le dérèglement climatique comme un objectif de la République ;
- Une volonté affirmée de mobiliser la nation en ce sens, par un engagement renforcé dans des actions effectives contre le dérèglement climatique, notamment avec la création d'outils concrets et opérationnels pour toutes les instances et administrations publiques.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA THÉMATIQUE





**OBJECTIF
SOU MIS À RÉFÉRENDUM**

MODIFICATION DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION

RÉDACTION ACTUELLE :

Les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur résidentiel et Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

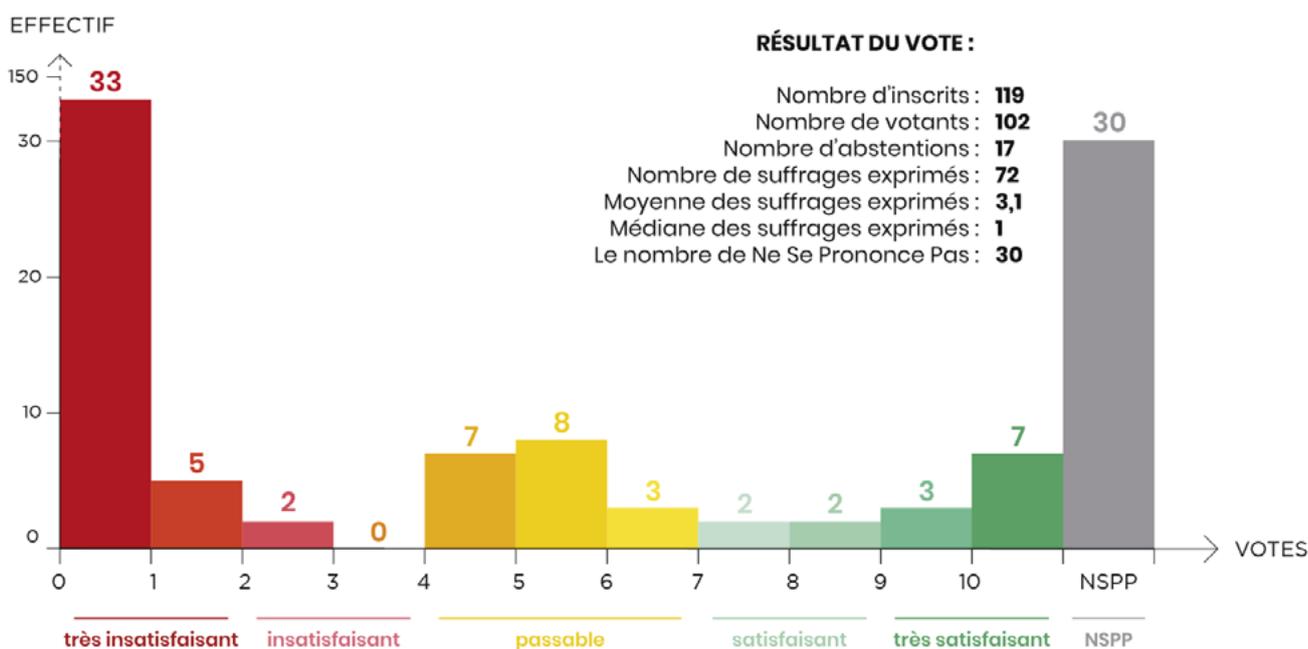
En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

MODIFICATION DU PRÉAMBULE PROPOSÉE PAR LA CONVENTION :

Ajouter un deuxième alinéa nouveau au préambule (le 2^e alinéa devenant le 3^e) :

La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF





**OBJECTIF
SOU MIS À RÉFÉRENDUM**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA CONSTITUTION

RÉDACTION ACTUELLE :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

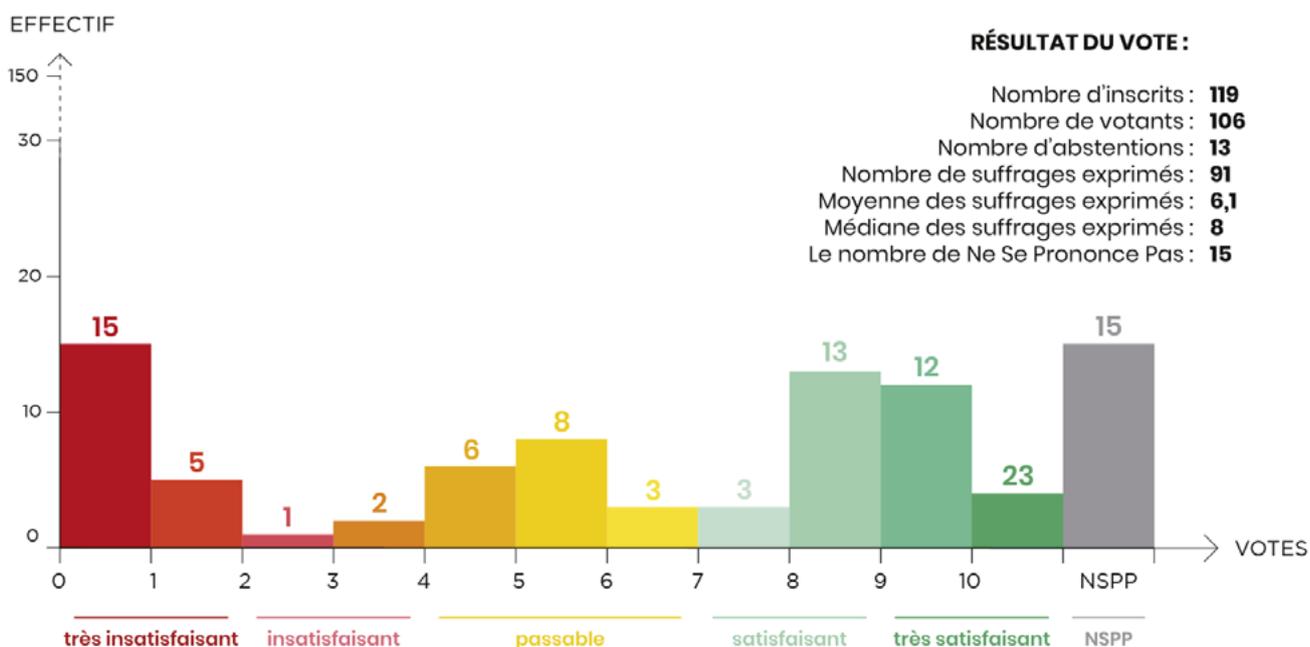
La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1ER PROPOSÉE PAR LA CONVENTION VISANT À RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE :

Ajouter un troisième alinéa nouveau à l'article 1^{er} :

La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'OBJECTIF



Axe de réflexion

**RENFORCER
LE CONTRÔLE
DES POLITIQUES
ENVIRONNEMENTALES**

Les membres de la Convention souhaitent rendre la Constitution et les institutions françaises plus efficaces dans la lutte contre le réchauffement climatique. Voici le 1^{er} axe de réflexion :

L'objectif des membres de la Convention est d'accorder une place plus importante aux citoyens dans les mécanismes de contrôle, de renforcer l'efficacité des instances existantes et d'envisager la création d'un « défenseur de l'environnement ». Pour cela, les membres de la Convention font plusieurs propositions :

1. Renforcer l'efficacité des voies de recours des citoyens pour agir contre des atteintes portées à l'environnement. L'introduction dans la loi du préjudice écologique et de la possibilité d'action en groupe offre des voies intéressantes. La Convention recommande d'en faciliter les voies d'accès (information, accès, rapidité de traitement, conditions de recevabilité), d'étendre le préjudice écologique à l'action de l'administration et d'augmenter le niveau des sanctions financières et pénales à l'encontre des atteintes à l'environnement. Leur montant actuel est peu dissuasif.

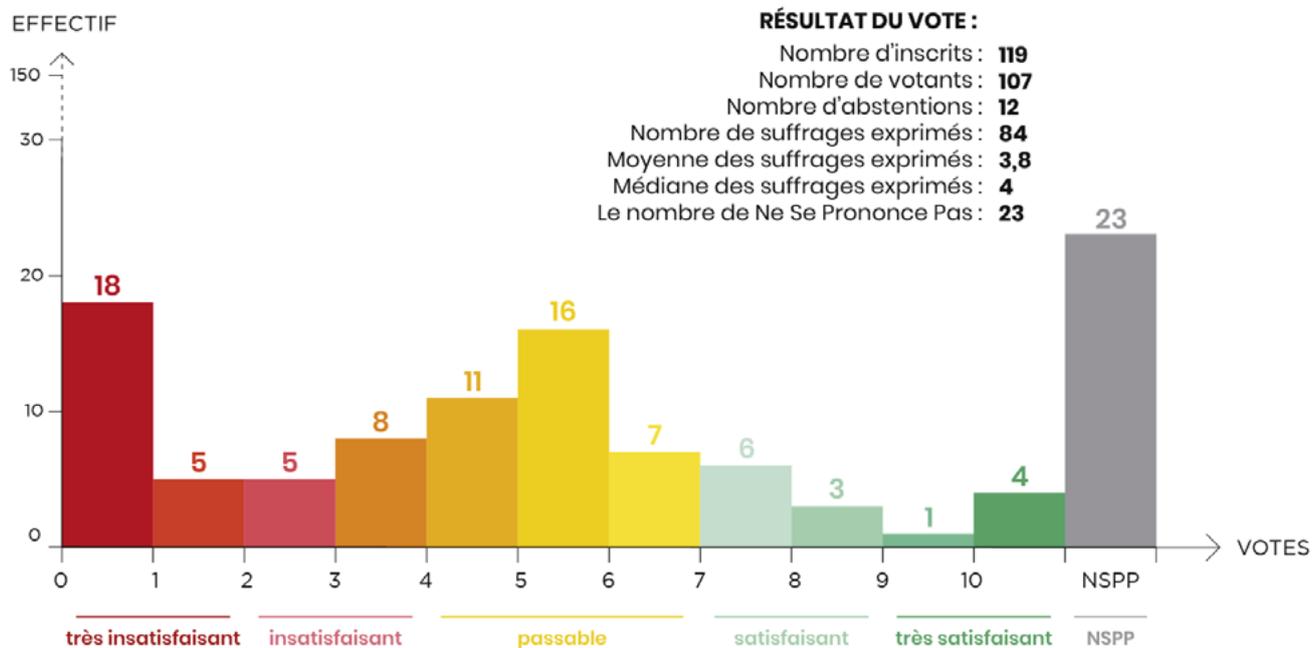
2. Renforcer la transparence et la précision des rapports d'évaluation a priori des lois dans le domaine environnemental. Mettre en place une évaluation *a posteriori* plus efficace et contraignante. Rendre accessible au public à l'ensemble de ces rapports.

3. Renforcer la coordination entre les différentes instances de contrôle existantes (les instances de contrôle conçues par les membres de la Convention devront être efficacement intégrées à cet écosystème : parquet environnemental, politique environnementale, Haute autorité sur les limites planétaires) et accroître l'efficacité du corps des inspecteurs de l'environnement, notamment en augmentant leur effectif. Associer plus efficacement la société civile organisée ainsi que les citoyens directement au sein de ces mécanismes de contrôle.

4. Envisager la constitutionnalisation du contrôle environnemental afin d'en garantir l'indépendance et l'inamovibilité. Les membres de la Convention recommandent la réalisation d'une analyse approfondie afin d'envisager **la création d'une nouvelle instance de contrôle qui pourrait être un « Défenseur de l'environnement »**, sur le modèle du Défenseur des droits, avec :

- Son intégration à la Constitution garantissant son indépendance, sa force d'action et lui conférant une autorité symbolique importante ;
- La facilité de recours de la part des citoyens (le Défenseur des droits peut être saisi), la publicité de ses rapports et son autonomie par rapport au Gouvernement ;
- Une intégration des citoyens à ces instances de contrôle. Les membres de la Convention recommandent de s'inspirer de cette institution si un nouvel organe de contrôle des politiques environnementales devait être mis en place.

APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'AXE DE RÉFLEXION



Axe de réflexion

**RÉFORME DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

Les membres de la Convention souhaitent rendre la Constitution et les institutions françaises plus efficaces dans la lutte contre le réchauffement climatique. Voici le 2^{ème} axe de réflexion :

L'objectif des membres de la Convention est de proposer une réforme du CESE afin de répondre au manque de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions politiques en relégitimant l'action politique. Pour cela, ils proposent de rendre plus efficaces, visibles et transparents les avis du CESE ou des instances citoyennes qu'il pilote et d'intégrer le citoyen à la prise de décision. Pour cela, les membres de la Convention ont imaginé différentes modalités :

1. Mettre en place des mandats citoyens en sélectionnant par la voix du tirage au sort des conseillers du CESE, avec deux options retenues : soit une même proportion de citoyens et de représentants de la société civile organisée (50/50), soit une part de citoyens entre 15 et 20 % de l'ensemble. Il conviendra de s'assurer que le tirage au sort soit représentatif de la diversité des français, comme cela fut le cas dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat.

2. Réfléchir à une durée de mandat spécifique pour les membres citoyens en prenant en compte deux paramètres : permettre aux membres tirés au sort d'acquérir une expertise sur un sujet ; permettre de conserver une lecture citoyenne des enjeux et solutions et éviter que les membres tirés au sort ne soient sous l'influence des représentants d'intérêts. Le mandat des citoyens tirés au sort ne doit pas être renouvelable. Organiser régulièrement et sur des thématiques diverses des conventions consultatives pour définir les enjeux et proposer des solutions pour les grands projets nationaux sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat.

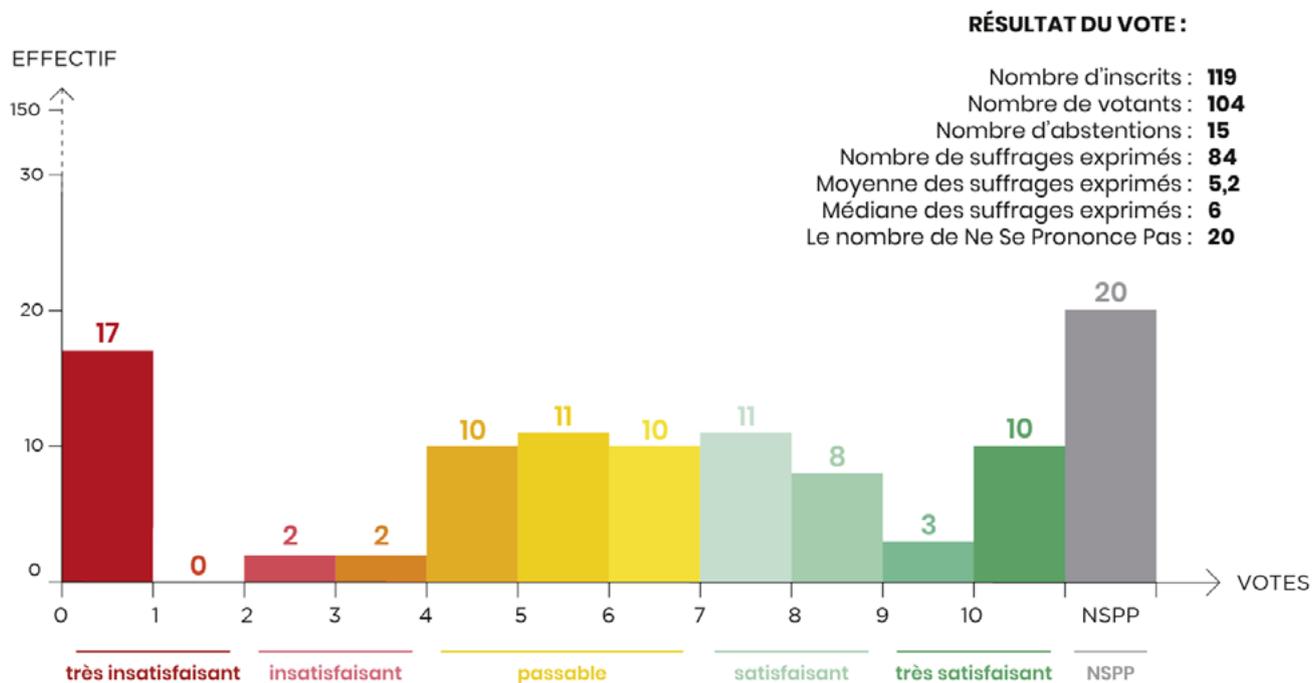
3. Renforcer les prérogatives du CESE qui apparaît aux membres de la Convention comme une institution intéressante pour apporter une réponse à la crise climatique. Son rôle de conseil lui permet d'établir des avis, ces derniers permettent d'analyser les projets et propositions de loi et d'émettre des avis pour apporter de la connaissance sur des sujets, notamment environnementaux. En ce sens, les membres de la Convention proposent de :

a. Systématiser la consultation du CESE lors de la rédaction de projets ou propositions de loi. Au moment de sa livraison, l'avis peut faire l'objet d'un débat public au sein des assemblées parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) sous recommandation du CESE.

b. Rendre plus contraignant la prise en compte de l'avis du CESE tout en maintenant sa fonction consultative. L'ambition de la Convention n'est pas de faire du CESE une assemblée décisionnaire membre du Parlement.

Renommer le CESE. Les membres de la Convention pensent notamment au nom suivant : Chambre de la Participation Citoyenne (CPC).

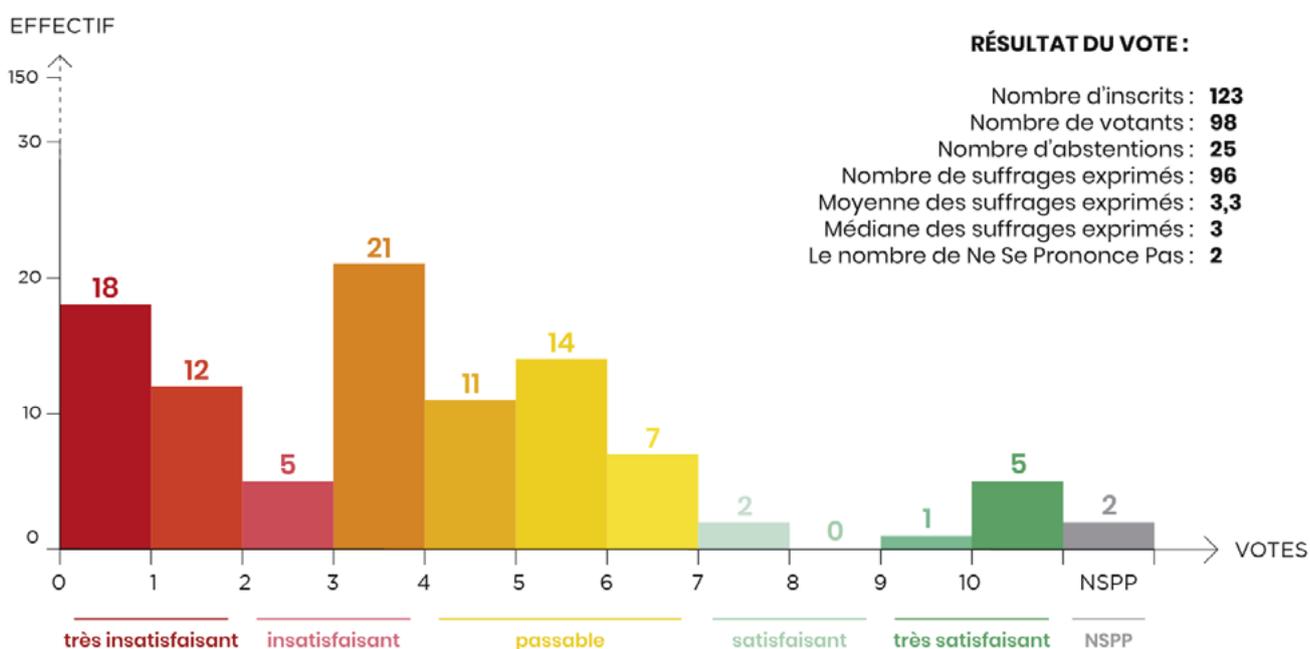
APPRÉCIATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'AXE DE RÉFLEXION



**APPRECIATION
GENERALE DES
MEMBRES DE LA
CONVENTION
CITOYENNE
POUR LE CLIMAT**

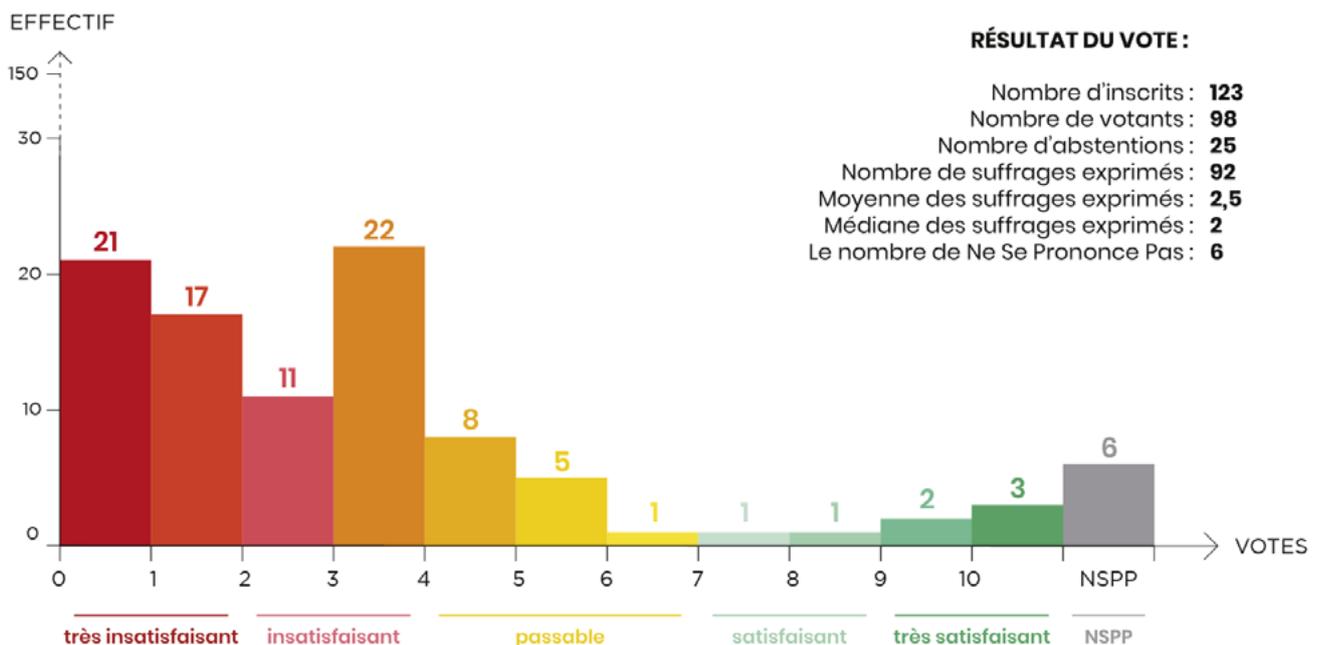
Question 1

QUELLE EST VOTRE APPRÉCIATION DE LA PRISE EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT DES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION ?



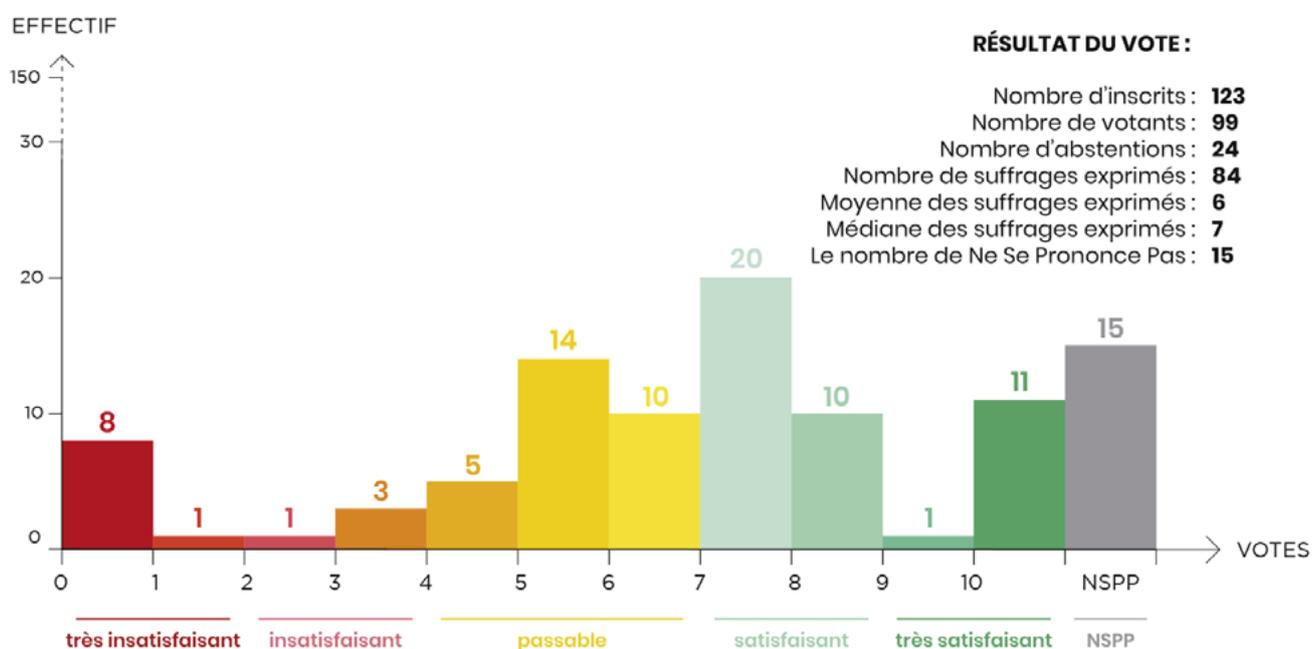
Question 2

DANS QUELLE MESURE LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT RELATIVES AUX PROPOSITIONS DE LA CONVENTION PERMETTENT-ELLES DE S'APPROCHER DE L'OBJECTIF DE DIMINUER D'AU MOINS 40% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE D'ICI 2030 DANS UN ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE ?



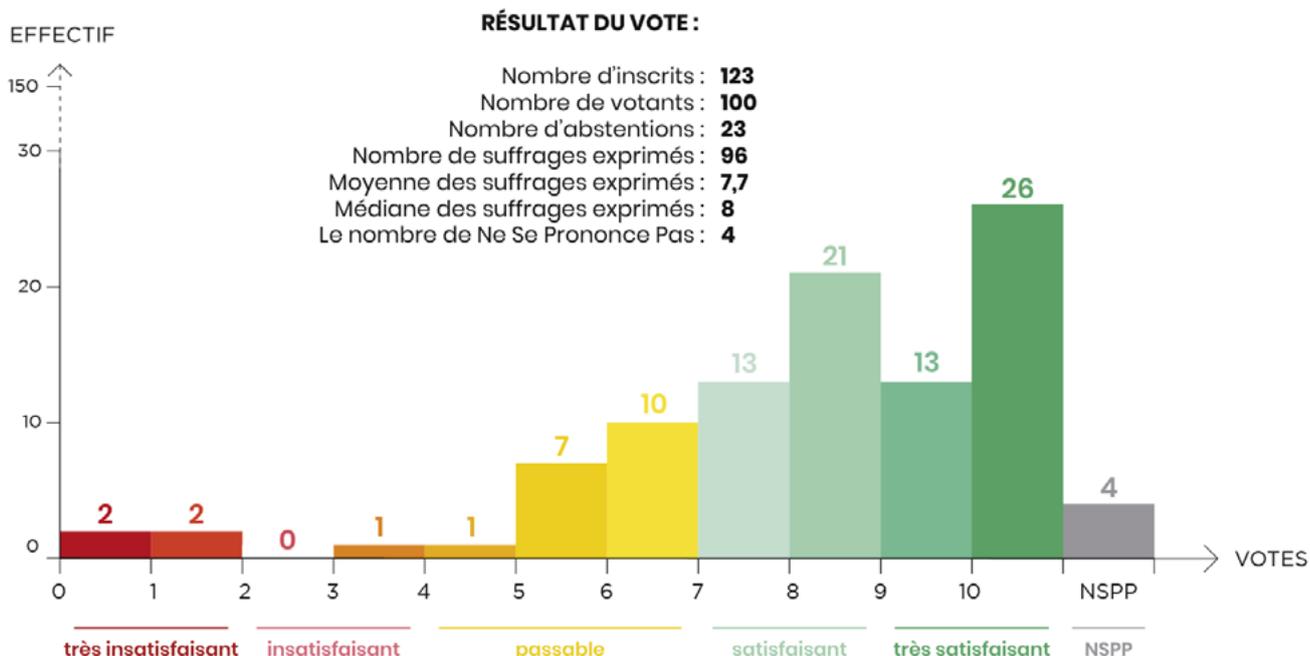
Question 3

DANS QUELLE MESURE LA CONVENTION A ÉTÉ UTILE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE ?



Question 4

SELON VOUS, LE RECOURS AUX CONVENTIONS CITOYENNES EST-IL DE NATURE À AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOTRE PAYS ?



**COMPTE-RENDU
DES PRINCIPAUX
DÉBATS DE LA
SESSION 8 DE LA
CONVENTION
CITOYENNE
POUR LE CLIMAT**

Sommaire

INTRODUCTION	171
DÉBAT SUR L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE QUE LA CONVENTION PORTE SUR LA PRISE EN COMPTE DE SES PROPOSITIONS PAR LE GOUVERNEMENT	172
COMPTE-RENDU PAR THÉMATIQUE	175
COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE LOGER	175
COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE NOURRIR	178
COMPTE RENDU SUR LE THÈME PRODUIRE ET TRAVAILLER	183
COMPTE RENDU SUR LE THÈME CONSOMMER	184
COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE DÉPLACER	187
COMPTE RENDU SUR LE THÈME GOVERNANCE	190
COMPTE-RENDU GÉNÉRAL SUR L'UTILITÉ DE LA CONVENTION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE	192
DANS QUELLE MESURE LA CCC A ÉTÉ UTILE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE ?	192
SELON VOUS, LE RECOURS AUX CONVENTIONS CITOYENNES EST-IL DE NATURE À AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOTRE PAYS ?	193
QUELQUES VERBATIMS SIGNIFICATIFS	195

INTRODUCTION

Le compte-rendu qui suit a été rédigé par l'équipe d'animation de la CCC. Le plan de ce compte rendu ne reprend pas l'ordre chronologique des débats afin de faciliter la lecture du texte en organisant les arguments de manière logique, sans les modifier, ni les pondérer. Il reprend donc les échanges entre les membres de la convention qui se sont déroulés au cours de la session et notamment le samedi en 2ème partie d'après-midi (pour les questions 1 et 2 principalement), le samedi en début d'après-midi lors du débat par thématique et le dimanche matin pour les questions 3 et 4 que l'on trouvera plus bas.

On trouvera donc successivement le point de vue général des membres de la CCC exprimé en réponse aux questions générales portant leur appréciation de la prise en compte par le Gouvernement de leurs propositions et la capacité de ses décisions à répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale), puis leur appréciation sur la manière dont le Gouvernement a repris leurs propositions, thématique par thématique, (questions 1 et 2) et enfin, leur avis sur l'utilité de la CCC pour la lutte contre le changement climatique en France et la capacité des conventions citoyennes à améliorer la vie démocratique de notre pays (c'est-à-dire les questions générales 3 et 4). Quelques verbatims sont reproduits en italique à titre illustratif.

DÉBAT SUR L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE QUE LA CONVENTION PORTE SUR LA PRISE EN COMPTE DE SES PROPOSITIONS PAR LE GOUVERNEMENT

Deux premières questions d'ordre général ont été posées aux membres de la Convention :

- Quelle est votre appréciation de la prise en compte par le Gouvernement des propositions de la Convention citoyenne pour le climat ?
- Dans quelle mesure les décisions du Gouvernement relatives aux propositions de la CCC permettent-elles de s'approcher de l'objectif de diminuer d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale ?

UNE DÉCEPTION FACE AU NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS INITIAUX

Les membres dressent un bilan en demi-teinte. D'un côté, ils sont heureux de souligner le caractère historique des travaux de la Convention, qui a permis d'éveiller les consciences et d'intégrer dans le débat public les enjeux liés à l'urgence climatique, et de proposer des mesures fortes et incitatives. De l'autre, ils déplorent fortement les choix du Gouvernement, notamment la teneur du projet de loi Climat et Résilience, car ils n'y retrouvent pas l'ambition qui était la leur ni l'objectif qui leur était fixé (réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale) ; ils ont le sentiment que le Gouvernement n'a pas assez pris en compte leurs travaux. "Le projet de loi crée de la confusion car il ne donne pas un signal clair. La loi est insuffisante et ne donne pas un cap net. Les Français vont peut-être penser que tout va bien alors que ce n'est pas vrai".

Globalement, les membres estiment que le Gouvernement a amoindri les ambitions des propositions de la Convention. Ils estiment que le Gouvernement a dénaturé l'articulation des mesures, qui formaient un ensemble cohérent : la philosophie de leurs travaux n'est pas respectée. Cette reprise parcellaire ne

permet pas de faire face à l'enjeu important de lutte contre le réchauffement climatique, ni de répondre au mandat donné à la Convention. Certains membres soulignent tout de même la prise en compte de propositions structurantes, qui constituent des victoires dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La différence importante entre les propositions du projet de loi ou les autres textes législatifs ou réglementaires et celles issues du rapport de la Convention génère en outre un sentiment d'incompréhension. La promesse de la reprise "sans filtre" des travaux de la Convention, réitérée à plusieurs reprises, avait suscité une forte attente et un espoir des conventionnels.

Le Gouvernement a mis à la disposition de la Convention les moyens nécessaires pour fournir un travail de qualité, et il s'est rendu disponible pour des temps d'échanges et de travail, néanmoins les membres sont déçus que cette mobilisation importante aboutisse à un projet de loi qui, en l'état, manque d'ambition et ne donne pas la mesure d'un ensemble qu'ils et elles ont pensé comme cohérent.

La non-reprise d'une partie des travaux de la Convention et le non-respect de la parole présidentielle contribueront à accroître la défiance des citoyens à l'égard des politiques, pensent certains membres.

ANALYSER LA REPRISE PARTIELLE DES PROPOSITIONS

Certains membres estiment que leurs propositions ne prenaient pas assez en compte les contraintes économiques et sociales et qu'ils y sont confrontés aujourd'hui à travers le regard du Gouvernement et des parlementaires. D'autres pensent que ces contraintes ont bien été incluses dans les travaux de la Convention, notamment via les mesures d'adaptation, et que cette reprise partielle n'est donc pas acceptable.

Les propositions de la Convention ayant le plus de répercussions en termes de réduction des gaz à effet de serre sont celles qui ont le plus d'impact sur les acteurs économiques. Des membres estiment que les représentants d'intérêts des secteurs concernés se sont mobilisés pour les amoindrir, alors qu'il est indispensable de prendre des décisions économiques structurantes pour atteindre l'objectif de réduction de gaz à effet de serre.

Plusieurs membres soulignent la disparition de la préoccupation de justice sociale dans la réponse du Gouvernement, pourtant portée par la Convention depuis ses débuts, et inscrite dans son mandat.

« NOTRE VOTE N'EST PAS UNE CONDAMNATION, C'EST UN APPEL À UN SURSAUT »

De nombreux membres de la Convention souhaitent avant tout rappeler l'urgence d'agir, en précisant qu'il n'est pas trop tard : le travail parlementaire peut relever les ambitions du projet de loi, notamment via les amendements qui y seront apportés. "Aux résultats des votes de ce matin le Gouvernement n'a pas la moyenne, peut-être sera-t-il repêché avec les amendements. On n'a pas réussi à atteindre les 40% de réduction de gaz à effet de serre, alors les 50 % demandés par l'Europe on en est loin." Ils craignent l'influence des lobbies qui ont déjà eu selon nombre d'entre eux une influence trop importante sur la manière dont les propositions ont été diluées ou ignorées dans le projet de loi.

Une grande partie des conventionnels comptent poursuivre leur engagement en faveur de la cause climatique. Certains souhaitent défendre leurs propositions dans la presse, auprès des parlementaires et des élus locaux. Beaucoup pensent que l'enjeu est maintenant d'entraîner et de convaincre les 66 millions de Français, car ils sont la clé de ce changement.

Beaucoup de conventionnels se félicitent d'avoir contribué via la Convention à médiatiser plus largement que jamais les enjeux de la lutte contre le changement climatique et à relayer le travail important des ONG qui agissent depuis de longues années dans ce domaine.

Sur le plan démocratique, la Convention a permis de réveiller l'intérêt citoyen de nombreux membres et la richesse de leur expérience a pu avoir un effet d'entraînement auprès de leurs proches et de leurs réseaux. C'est une des raisons pour lesquelles ils sont très nombreux à soutenir le principe de démultiplication de conventions citoyennes comme outil complémentaire à la démocratie représentative.

COMPTE-RENDU PAR THÉMATIQUE

COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE LOGER

AVIS EXPRIMÉS SUR LA THÉMATIQUE SE LOGER

Les membres relèvent qu'une partie seulement des propositions de la thématique Se loger a été reprise par le Gouvernement, passant souvent d'une logique d'obligation à une logique d'incitation selon des calendriers d'application beaucoup plus longs que ceux proposés par la CCC. Même si le projet de loi et les autres textes dans lesquels sont reprises les propositions des citoyens vont dans le sens de l'ambition exprimée par la Convention, le résultat est très en deçà de celui attendu et ne permettra pas d'atteindre les - 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (objectif revu à la hausse par l'Union européenne, qui le porte à - 55 % au niveau européen).

Certains membres ne comprennent pas pourquoi le Gouvernement est aussi prudent et si tardif pour mettre en place ces mesures, alors que cette thématique porte, en soi, un fort potentiel de réduction des gaz à effet de serre (d'environ 20%). Les mesures de ce groupe étaient articulées les unes aux autres : en ne reprenant que certaines d'entre elles, on s'éloigne de l'objectif initial et de la justice sociale. Les ménages modestes et très modestes, ainsi que les classes moyennes ne sont pas assez accompagnés : le guichet unique décrit dans le projet de loi notamment n'offre pas les garanties attendues pour aider les ménages dans leur travaux. Il ne propose pas de contrôle de la performance des rénovations et il n'y a pas d'aides financières supplémentaires.

AVIS EXPRIMÉS PAR OBJECTIFS

SL1 : Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040

→ Des membres partagent une forte déception suite à la non-reprise par le Gouvernement de l'obligation de rénover de manière globale les bâtiments par les propriétaires occupants et bailleurs dans le projet de loi. Ils partagent le sentiment d'une mesure "détricotée" qui ne correspond pas du tout à l'objectif initial et pour lequel les mesures d'accompagnement n'ont pas été reprises : "On souhaitait que tous les logements soient rénovés, le projet de loi n'impose qu'un audit pour les DPE F et G (passoires thermiques)". Le bilan des citoyens est

donc assez sévère concernant la réponse à cette mesure.

→ “Les moyens n’y sont pas, tant humains que financiers”. Le coût associé à cette mesure avait été identifié comme un point clé par les citoyens ; pour y faire face, ils avaient fait des propositions de financement (taxe sur les entreprises, taxe sur les transactions boursières, ...). Le Gouvernement n’explique pas pourquoi il n’a pas recours à l’obligation, mais si c’est pour des raisons budgétaires, cet argument ne constitue pas une réponse suffisante. Certains considèrent que le Gouvernement doit trouver des solutions de financement pour ces mesures essentielles.

→ Pour ce qui est des mesures reprises par le Gouvernement, les membres de la Convention ont du mal à comprendre pourquoi certaines sont repoussées dans le temps (par exemple, pourquoi l’interdiction de location des passoires thermiques n’est pas possible avant 2028 ?).

→ Concernant le périmètre des logements concernés dans le projet de loi, la rénovation des bâtiments publics est prévue dans le plan de relance avec une enveloppe de 4 milliards € pour 2 ans. Que va-t-il se passer ensuite ? Comment s’assurer que les moyens seront reconduits ?

→ La réforme du DPE (Diagnostic de Performance Energétique) qui n’est pas dans le projet de loi est jugée plutôt positivement. Cependant des membres émettent des doutes sur le calcul de la consommation d’énergie des logements et donc de l’étiquette, calcul qui risquerait d’exclure des logements F ou G de cette nouvelle classification.

→ A propos des guichets uniques, les membres de la Convention soulignent l’effort entrepris pour essayer d’harmoniser et d’étendre les guichets uniques sur tout le territoire. Mais la compétence étant donnée aux régions, ils posent la question de l’harmonisation des guichets et se demandent quel sera le résultat final et si les mesures prises seront efficaces. Certains (4 membres) participent à la task force mise en place par le Gouvernement pour faire évoluer le guichet afin qu’il se rapproche de ce que les citoyens souhaitaient à ce sujet,

→ Concernant le contrôle de la rénovation : le guichet ne prévoit pas le contrôle de la performance énergétique après travaux. Il n’y aura pas d’harmonisation entre les régions qui ne mettront pas forcément en œuvre les mêmes mesures d’accompagnement d’une collectivité à l’autre.

→ Concernant la formation, les citoyens ont le sentiment que le sujet est seulement traité à un niveau global sans expliciter clairement comment accélérer la formation et la qualification des artisans. La réforme du label RGE

(Reconnu Garant de l'Environnement) est légèrement renforcée.

→ Concernant l'accompagnement des ménages les plus modestes et à revenus moyens, des membres remarquent que "Ma Prime Renov" est désormais accessible à 4 tranches de revenus ce qui est une avancée. Ils ont cependant le sentiment que les efforts d'accompagnement financiers progressifs ne sont pas assez repris.

→ Les membres regrettent que le principe de mise en œuvre des obligations de rénovation (globale) à des échéances ambitieuses ne soit pas retenu. Ce principe a constitué le cœur de la réflexion des citoyens qui ont voulu s'assurer d'atteindre l'objectif. Il était accompagné d'une préoccupation de l'acceptabilité et de l'accompagnement pour tous (propriétaires occupants et bailleurs, bâtiments publics, particuliers quelques soient leurs revenus...), mais cela n'est pas assez repris.

SL2 : Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

→ Les membres remarquent que l'ambition de baisse d'énergie des bâtiments tertiaires est déjà prévue mais regrettent que le seuil des bâtiments concernés ne soit pas pris en compte. L'accélération de la baisse de la consommation d'énergie souhaitée par les citoyens est donc fortement limitée selon eux.

→ Ils notent le report de l'entrée en vigueur de l'interdiction des terrasses chauffées à cause de la crise sanitaire et économique en cours.

→ Les actions évoquées comme déjà mises en œuvre ou reprises par le Gouvernement ne semblent pas être à la hauteur de l'ambition (campagne 'Le Coup de pouce thermostat' versus une obligation de ne chauffer qu'en-deçà de 19 degrés et de climatiser à partir de 23 degrés).

SL3 : Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages

→ Concernant l'artificialisation des sols, la réponse du Gouvernement va dans le bon sens. Une vraie prise de conscience est en cours globalement, même s'il reste encore beaucoup de pédagogie à faire.

→ L'obligation de réduire le rythme d'artificialisation des sols de moitié par rapport à la consommation d'espace observée sur les dix années à venir est une bonne chose, même si aucune date n'est précisée. L'obligation de décliner cet objectif dans le code de l'urbanisme et donc dans les différents textes qui

en découlent (SCOT, PLU, Cartes communales) est aussi considérée comme une avancée, avec un effet “cascade” qui permettra, les citoyens l’espèrent, d’aller dans le sens qu’ils souhaitent.

→ Les membres de la Convention ont des doutes et du mal à apprécier l’impact des propositions du projet de loi, ainsi que la différence avec leurs mesures. Ils ne retrouvent pas certaines propositions et comprennent que beaucoup passent sous la responsabilité des collectivités territoriales, là où ils souhaitaient une intervention de l’Etat.

→ Concernant les surfaces commerciales, interdire les surfaces de vente au-dessus de 2500 m² ne suffit pas : rien n’est fait pour limiter les petites surfaces. De plus, comme c’est mesuré en “surfaces de vente”, on ne tient pas compte de l’imperméabilisation par les parkings et les entrepôts qui accompagnent nécessairement ces surfaces de vente. Les petites surfaces restent à la discrétion des préfets et des maires.

→ Pour la protection des ceintures maraîchères, rien de nouveau n’est prévu dans la loi. Seuls les espaces déjà protégés sont mentionnés dans le projet de loi, alors que ce sont les espaces périurbains (non protégés aujourd’hui) que les membres voulaient protéger.

→ La réponse sur le sujet de la réversibilité des bâtiments est trop partielle et n’intervient pas assez vite. Demander un avis consultatif sur la réversibilité après la demande de construction, n’est pas la même chose qu’une vérification avant le permis de construire comme le demandait la CCC. Par ailleurs ce sujet est très important dans un contexte de crise sanitaire (en particulier pour les bureaux qui pourraient évoluer en logements par exemple : il faut inciter plus à la réversibilité).

COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE NOURRIR

AVIS EXPRIMÉS SUR LA THÉMATIQUE SE NOURRIR

Pour la thématique Se Nourrir, les membres de la CCC estiment que peu de propositions sont véritablement actées et qu’il y a un flou sur leur future application. De manière générale, l’agriculture est un secteur clé d’action pour la diminution des GES : la réponse du Gouvernement n’est donc de ce point de vue pas à la hauteur de l’ambition de la CCC. Bien que la position portée par la France au niveau européen semble être ambitieuse, les membres n’ont aucune garantie sur

la portée et l'application des propositions.

Des membres remarquent tout de même qu'un certain nombre des propositions prennent vie. Si celles-ci ne reflètent pas toute l'ambition de la Convention et s'il reste du chemin à parcourir, quelques participants évoquent un bilan plus positif.

AVIS EXPRIMÉS PAR OBJECTIFS

SN1.1 : Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement semble avoir assez bien répondu aux attentes de la Convention

→ Concernant le repas végétarien, la demande initiale de la CCC était une obligation qui n'est pas reprise par le Gouvernement. Celui-ci répond par une expérimentation déjà bien avancée. Les membres rappellent que la mise en œuvre du menu végétarien était proposée pour 2022, et qu'ils avaient bien compris qu'il fallait donner le temps à l'agriculture de se transformer.

SN1.3 Développer les circuits courts

→ Selon les membres, la restauration collective est un levier très important pour l'agriculture et le développement des circuits courts/locaux.

→ Ils rappellent que les élus ont un rôle très important, car ils peuvent d'ores et déjà prendre des dispositions pour une restauration collective plus durable et saine via la rédaction de leurs cahiers des charges.

→ L'importance du levier de la commande publique pour valoriser les produits locaux a été rappelée (thématique également abordée dans la thématique Produire & Travailler).

SN2.1 Développer les pratiques agroécologiques

→ La réponse du Gouvernement concernant les engrais azotés a beaucoup déçu de nombreux membres de la CCC.

→ En revanche, même si la réponse du Gouvernement sur les engrais azotés retarde l'obligation de 2 ans par rapport au souhait de la CCC, certains membres notent que cela va permettre d'accompagner les agriculteurs dans leurs transitions (de rembourser leurs emprunts) et de leur donner du temps nécessaire à leur évolution.

→ Plusieurs membres ont rappelé que le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, Julien Denormandie, a annoncé lors du webinaire du 15 février 2021

que l'achat et l'utilisation des engrais azotés étaient en diminution. En revanche, les experts et les statistiques officielles annoncent le contraire. Cela remet en cause pour certains membres la probité du Gouvernement et questionne sur le retard pris alors que la tendance à la hausse des engrais azotés est avérée.

SN2.2 Réformer l'enseignement et la formation agricole

→ Bien que l'enseignement agricole français semble en avance (d'après le groupe d'appui), des membres ont l'impression qu'il reste encore beaucoup de choses à faire, pour que les pratiques agricoles soient moins émettrices de gaz à effet de serre.

SN2.3 Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique Agricole Commune (PAC)

→ Une position ambitieuse de la France au niveau européen a été annoncée, elle est nécessaire.

→ Les membres annoncent qu'ils seront très attentifs au respect des annonces de la France et attendent beaucoup de sa présidence de l'Union européenne en 2022. Ils souhaitent vérifier que la position annoncée par le Gouvernement sera effectivement tenue.

→ Les membres rappellent qu'ils aimeraient que la PAC aille dans le sens d'une récompense des services rendus à l'environnement et non pas une subvention à l'activité agricole.

→ Pour rappel, le calendrier de la PAC a été bousculé. La nouvelle PAC devrait être conclue en fin 2021 pour application à partir de 2023. Le PSN (Plan Stratégique National) de la PAC sera défini dans la foulée : il permettra de juger du respect des engagements gouvernementaux.

SN2.4 La PAC comme levier de transformation au niveau national

→ Les membres précisent qu'il faudra rester vigilant sur la compatibilité du PSN avec l'ensemble des politiques en faveur de la transition.

SN3.1 Développement d'une pêche à faibles émissions de gaz à effet de serre

→ Des membres regrettent que le cycle de l'eau n'ait pas été étudié lors des travaux de la Convention sur décision du Comité de gouvernance au début de la Convention.

→ Des membres ont le sentiment de ne pas avoir obtenu ce qu'ils souhaitaient pour répondre à cet objectif (aucune mesure n'est reprise dans le projet de loi).

Des audiences ont été demandées à de nombreuses reprises au ministre de la Mer, qui n'a pas souhaité rencontrer la Convention à ce propos.

SN4.1 Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France

- Le moratoire sur le CETA n'a pas été obtenu, et plusieurs membres en sont déçus.
- Ils pensent qu'une évaluation ex-post en 2022 n'est pas une réponse satisfaisante.

SN5.2 Mieux informer les consommateurs

- Les réponses à cet objectif ne sont absolument pas assez poussées selon de nombreux membres de la Convention, alors que la publicité est un levier majeur de changement. Ils en sont très déçus (cette déception se retrouve dans la prise en compte des autres propositions visant à réduire la publicité, dans la thématique Consommer).

SN5.3 Réformer le fonctionnement des labels

- La réponse du Gouvernement déçoit plusieurs participants.
- D'autres membres pensent que le label équitable proposé par le Gouvernement est une véritable avancée, même si elle ne répond pas totalement au label agroécologique proposé par la CCC.
- Étant donnée la profusion de labels, certains membres comprennent la position du Gouvernement sur cette mesure.

SN6.1 Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires

- La réponse concernant les chèques alimentaires est satisfaisante pour plusieurs membres, et peut donc être considérée comme une des mesures acquises, qui va dans le bon sens : cela permettrait de toucher entre 5 et 10 millions de personnes. De plus, plusieurs députés se sont exprimés sur le sujet et soutiennent la proposition.
- Sachant que le cadre (organisation et critères d'attribution) n'a pas été défini dans le rapport final de la CCC, les membres attendent de voir comment cela va être effectivement mis en place : les chèques alimentaires seront a priori

distribués via les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

→ Les membres rappellent que cette mesure a été pensée avec 2 objectifs : permettre aux plus démunis d'accéder à de la nourriture de qualité, et assurer un débouché à des petits agriculteurs locaux.

→ La réponse du Gouvernement sur les produits transformés n'est pas leur interdiction comme cela était demandé par la CCC ; il substitue un appui à l'accès aux produits frais. Cela n'est pas entièrement satisfaisant.

SN7 Sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide

→ Le Gouvernement français aurait pu être plus ambitieux sur cette question. La France sert d'exemple à l'international en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La mise en place d'un système judiciaire plus contraignant aurait pu conduire à une accélération internationale dans la lutte contre les atteintes à l'environnement.

→ Les membres de la Convention estiment que les différentes propositions intégrées au projet de loi ne traduisent pas l'ambition de la mesure initiale. L'insatisfaction des membres à ce sujet est importante.

→ Pour certains, la requalification du crime d'écocide en délit a une conséquence majeure sur la portée de la mesure. Les modifications apportées au système juridique existant ne seront pas suffisantes pour restreindre les entreprises dans leurs actions néfastes à l'environnement et à la biosphère. Ils considèrent en outre que le Projet de loi Climat et Résilience vise plutôt la lutte contre les pollutions que la lutte contre les crimes contre l'environnement.

→ Les citoyens espèrent que le travail entrepris pour définir plus précisément les 9 limites planétaires aboutira prochainement et qu'elles pourront être utilisées pour criminaliser les atteintes à leur encontre.

→ Il est noté que le Parlement Européen a voté pour inciter la Cour Européenne des Droits de l'Homme à réfléchir à la pénalisation du crime d'écocide. Le renvoi à une juridiction européenne permet d'internationaliser la lutte contre ces pratiques nocives et donc de la rendre plus efficiente ; cela est considéré comme positif.

COMPTE RENDU SUR LE THÈME PRODUIRE ET TRAVAILLER

AVIS GLOBAL DE LA CCC SUR LA THÉMATIQUE PRODUIRE ET TRAVAILLER :

Globalement, pour la thématique Produire et travailler, les membres de la Convention relèvent que les propositions ont été reprises très partiellement par le Gouvernement, passant souvent d'une logique d'obligation à une logique d'incitation (PT6 sur le reporting ou encore PT7 sur les marchés publics) ou encore avec des calendriers revus. Ils notent une bonne reprise uniquement sur la gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau national et régional (PT 4.2) et des manques (PT6.2 sur le secteur financier ou la reprise de la taxonomie européenne n'est pas reprise, et PT8 reprise seulement partiellement). Si le projet de loi et les autres textes dans lesquels sont reprises les propositions de la CCC vont parfois dans le sens de l'ambition exprimée par le CCC, le résultat est très loin de celui attendu. Ils soulignent souvent un écart énorme entre ce qu'ils proposent et ce qui est proposé par le Gouvernement.

Les membres ne comprennent pas pourquoi le Gouvernement n'est pas plus ambitieux. Ils soulignent que nombre de leurs mesures ont été complètement dénaturées en n'en reprenant qu'une partie. Ils rappellent la cohérence de leurs propositions et objectifs pris dans leur ensemble et le préjudice du « détricotage » réalisé par le Gouvernement.

Par ailleurs, des participants dont des membres du groupe Produire et Travailler ont souligné la complexité du sujet et des présentations du Groupe d'appui et du Comité législatif sur ce thème - dont ils saluent le travail - et une certaine difficulté à se positionner face à une reprise très partielle de leurs propositions. D'autres participants ont souligné qu'ils maîtrisaient moins les mesures de la thématique et ils se sentaient souvent peu à l'aise pour s'exprimer sur ces mesures quand ils n'ont pas fait partie du groupe Produire et travailler.

Les membres de la Convention soulignent qu'aucune de leurs propositions ne sont reprises dans leur globalité. Comme souligné par le groupe d'appui, seules les mesures sur la transformation des emplois (PT 4.2) et sur l'amélioration de la gouvernance territoriale de la production d'énergie (PT 11.1) sont suivies assez fidèlement par le Gouvernement.

Face à cette complexité, les participants dans le tour de parole se sont davantage exprimés sur leur appréciation globale de la reprise de leurs propositions par le Gouvernement.

COMPTE RENDU SUR LE THÈME CONSOMMER

AVIS GLOBAL DE LA CCC SUR LA THÉMATIQUE CONSOMMER

Sur l'appréciation générale de la réponse à la thématique, les avis sont partagés entre des retours positifs et des retours plus mitigés voire assez négatifs.

En effet, l'ambition générale du groupe Consommer n'apparaît pas respectée pour certains membres de la CCC : si des mesures sont reprises elles ne semblent pas venir limiter la consommation. Cela s'explique alors par le fait que le « sans-filtre » n'a pas été respecté, en particulier concernant les aspects calendaires et la priorité donnée à l'environnement.

Les mesures Consommer, comme des autres thématiques, constituaient un ensemble cohérent : la non-reprise de certaines mesures fait perdre le sens et la portée des propositions. Aussi, la traduction de beaucoup de mesures des propositions sur la consommation laisse le pouvoir au niveau local de décider : l'aspect contraignant et la stratégie globale ont laissé place à des incitations locales pouvant engendrer des inégalités territoriales et une portée limitée.

Finalement, la non-reprise des mesures entraîne une incompréhension pour certains : l'objectif était de réduire d'au moins 40% les émissions de GES (rehaussé à 55% au niveau européen pour tenir les objectifs de l'accord de Paris) et les mesures de la CCC qui ne le permettaient déjà pas forcément ; alors pourquoi les restreindre ?

À l'inverse, les propositions du thème Consommer sont considérées par d'autres membres comme étant en majorité reprises dans leur intention en précisant que les travaux de la CCC ont également permis une prise de conscience par le public et les industriels, au-delà des mesures législatives et réglementaires. Ainsi, les travaux de la CCC ne sont certes pas repris « sans-filtre » mais ils constituent de fortes avancées sur des points qui sont connus depuis des années et qui ne connaissaient pas une aussi grande couverture, notamment médiatique : les blocages existent toujours mais des freins ont été levés.

Enfin, il est relevé que le contexte économique et social rend difficile l'acceptabilité de certaines mesures du thème, notamment sur la publicité, qui ont de fortes incidences sur les emplois, et que cela peut expliquer les choix du Gouvernement (privilégier à court terme l'économie) : la réponse permet toutefois de faire des pas vers la transition écologique, sans forcément brusquer la population.

AVIS EXPRIMÉS PAR OBJECTIFS

C1 : Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services

Les avis sont mitigés sur la réponse : l'intention est largement considérée comme respectée mais les avis divergent sur les modalités opérationnelles

- Certains membres considèrent que les déclinaisons opérationnelles n'ont pas été assez précisées par la CCC et ne constituaient pas des éléments assez solides pour être repris tels quels.
- D'autres considèrent que les modifications de calendrier, l'absence de précision sur certaines modalités de mise en œuvre (surface d'affichage, modalités sur le bilan conditionnant la mise en œuvre...) permettent pas une accélération des choses et ne sont pas assez engageantes.
- Le recours à l'expérimentation a fait débat : est-ce une manœuvre dilatoire ? Une démarche par étape intéressante ? Le manque de précision sur qui évalue et qui décide de la généralisation (et dans quel laps de temps) soulève des réserves.

C2 : Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation

Les positions font état d'une forte déception sur une mesure pourtant essentielle :

- Le choix laissé aux maires sur la régulation de la publicité extérieure va contre la proposition du groupe : le caractère contraignant a disparu et dépendra donc des opinions ou possibilités communales : si tous les participants regrettent cette édulcoration de la prescription, une minorité trouve pertinent sur le plan démocratique de laisser davantage de responsabilités aux maires.
- La portée de l'interdiction, limitée aux énergies fossiles, ne concerne qu'une part infime de la publicité et a donc une portée très réduite, ne correspondant ainsi pas à l'ambition initiale qui visait tous les produits et services nocifs pour l'environnement.
- L'interdiction des avions publicitaires, bien qu'annoncée en webinaire sur le thème, ne semble pas être reprise dans la loi qui parle de simple possibilité.

C3 : Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution

Pour certains, l'intention est considérée comme plutôt respectée tout en relevant les différences d'ambition dans les modalités opérationnelles :

- L'objectif calendaire de 2025 est repris mais les seuils et jalons précis n'ont pas

été repris à ce stade et laissent penser à une minimisation.

→ Certains regrettent que le seuil de surface et le pourcentage consacré au vrac aient été amoindris, tandis que d'autres estiment que c'est une avancée raisonnable.

→ Fait débat : ce calendrier étendu est-il regrettable (une partie des citoyens estime qu'il aurait fallu agir bien plus vite et plus fort) ou bien est-il plus réaliste au regard des temporalités d'évolution des acteurs économiques (notamment les grandes surfaces) et des comportements des consommateurs ?

C5 : Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable

Pour des membres, l'objectif est considéré comme repris dans son intention générale en particulier en inscrivant l'éducation à l'environnement dans le code de l'éducation. Toutefois, des différences ont été relevées :

→ La proposition de création d'une matière spécifique (C5.1) a laissé place à une approche transversale : ce point étant jugé positivement ou négativement selon les avis.

→ La C5.2 a été reprise dans son intention mais en proposant une modalité différente : plutôt que de créer une nouvelle commission, le projet de loi vise à étendre les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

→ La réponse à la C5.3 se concentre sur la sensibilisation mais ne traite ni de la valorisation et de la reconnaissance des initiatives citoyennes, ni de celle de la formation tout au long de la vie et de l'éducation populaire.

→ Plus globalement, les participants font part de leur inquiétude quant aux moyens humains et financiers qui seront alloués pour la mise en œuvre de ces mesures, notamment dans l'Education nationale.

C6 : Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces

Pour des membres, la réponse apparaît plutôt insuffisante dans les moyens proposés pour répondre à l'ambition qui elle est bien traduite par le projet de loi : la CCC proposait la création d'une instance pour favoriser l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques au regard de l'environnement alors que la réponse vise à renforcer les effectifs du Haut Conseil pour le Climat de 4 personnes (ce qui semble largement insuffisant).

COMPTE RENDU SUR LE THÈME SE DÉPLACER

AVIS EXPRIMÉS SUR LA THÉMATIQUE SE DÉPLACER

Si un nombre significatif de points a été repris dans le projet de loi (et autres textes), la réponse du Gouvernement reste très partielle et ne parvient pas à contribuer efficacement à l'objectif que le Gouvernement s'est lui-même fixé. Pour le dire autrement, ce que propose le Gouvernement sur la thématique des transports ne permet pas une réelle rupture : les choses vont certes dans le bon sens, mais sans que cela ne fasse réellement, profondément, bouger les lignes. Un pas de plus est fait, dans la direction des propositions de la Convention, mais en l'état, cela ne modifiera pas radicalement les comportements alors que cela est nécessaire.

Dans les prises de paroles en séance, de nombreuses interventions ont exprimé un sentiment mitigé, contrasté, voire de déception franche, s'applique globalement à l'ensemble des familles et objectifs du thème Se déplacer : sur le transport routier de marchandises, le secteur aérien ou la voiture individuelle, où le poids des professionnels du secteur, a été sans doute fort dans la pression mise sur le Gouvernement pour amoindrir, et parfois vider de leur substance des mesures : des exceptions sont posées, des périmètres d'application réduits, des dates de mises en œuvre non précisées ou trop éloignées.

Plus précisément, les membres perçoivent un écart entre l'ambition (les mesures proposées) et la réponse sur les sujets suivants :

- Les transports ferroviaires avec plusieurs aspects : une forte attente voire une déception sur la question de la tarification du train (SDA4.1 et SDA4.2) pour le rendre plus attractif par rapport à d'autres moyens de transport, lisible et harmonisé dans son prix, et juste socialement. Si l'objectif de développer le ferroutage et d'investir dans les infrastructures réseau (SDA4.3) est repris, les éléments annoncés à ce stade ne sont pas en mesure d'inverser la tendance, malgré les montants affichés dans le plan de relance. La question du modèle institutionnel et des impacts de l'ouverture à la concurrence est par ailleurs posée.
- Le report modal vers le transport ferré ou fluvial, où les équilibres ne seront pas modifiés assez sensiblement en l'état, le transport routier de marchandise demeurant attractif par rapport aux alternatives.

→ L'effort important à mener pour assurer une transition, juste socialement, vers un parc d'automobile plus propre (SDC1.1-1.8), et par un développement très fort des alternatives à la voiture individuelle (SDA1-4) notamment par les transports en commun, qui exigerait une ambition plus forte, là où les mesures de la Convention ont été amoindries.

→ Le transport aérien avec des annonces dans le projet de loi qui, en ne reprenant qu'en partie les propositions de la Convention, en limite fortement la portée. (Exemple sur SDE2 : qui fait passer le seuil de 4h à 2h30 pour la suppression des vols intérieurs lorsqu'il existe une alternative bas carbone satisfaisante).

Certaines mesures, au sein des différents objectifs sont toutefois des satisfactions :

→ Investir dans le développement de l'hydrogène pour les poids lourds via le plan de relance et avec un objectif de financement jusqu'en 2030 (SDB13),

→ Inclure davantage les citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local (SDD3),

→ L'annonce de la réouverture de plusieurs lignes de fret ferroviaire traversant la France (Cherbourg-Bayonne ; Perpignan-Rungis ; Calais-Sète).

D'autres citoyens relèvent qu'en matière de transport une partie des enjeux sont à l'échelle européenne ou internationale (pour l'aérien et le maritime notamment), et qu'il faudra suivre l'action du Gouvernement à ce niveau.

Enfin, il apparaît que les collectivités territoriales, du fait de leurs compétences en matière de transport/mobilité et parce qu'elles sont au plus près du terrain, auront un rôle important dans la mise en œuvre des mesures. À elles de s'en saisir, mais en auront-elles les moyens ?

Les citoyens de la Convention ont le sentiment d'avoir fait leur travail sérieusement, sur la thématique Se Déplacer comme sur les autres et que c'est maintenant au Gouvernement de prendre ses responsabilités: "en tant que professionnels, la mission des politiques est de nous protéger et de protéger notre futur".

En l'occurrence, certains membres ont exprimé le sentiment d'avoir "été écoutés, mais pas vraiment entendus". Finalement, le sentiment domine dans les prises de parole que l'objectif n'est pas atteint. Le fait pour le Gouvernement de rappeler que « des choses sont faites », n'apparaît pas suffisant et beaucoup plus de

propositions auraient dû être reprises dans le projet de loi (et les autres textes). L'importance des transports dans les émissions de gaz à effet de serre et de l'urgence climatique est en décalage avec la traduction des propositions par le Gouvernement : "nous avons produit des mesures cohérentes et structurantes, et en ressortent des mesurette". Les réponses et explications des ministres n'ont par ailleurs "pas été jugées très convaincantes" avec des amoindrissements sur beaucoup de mesures. La mise en avant de mesures ou budgets déjà mobilisés crée une difficulté à voir ce qui est vraiment volontariste et nouveau. Ce détricotage vide d'une partie de leur sens les mesures qui sont présentées comme une traduction de l'objectif général (exemple sur le Bonus-Malus, notamment le malus au poids).

Certains citoyens ont le sentiment que les ministres ont eu du mal à s'engager véritablement sur cette thématique Se Déplacer :

- Une des causes est peut-être la mémoire des mouvements récents (Gilets Jaunes, Bonnets rouges) qui sont apparus précisément sur ce thème des transports par suite à l'annonce de mesures climatiques (Taxe Carbone, Ecotaxe).
- D'autres causes avancées sont issues de la force des professionnels de ce secteur et de leur influence sur les arbitrages. Il y a des choses qui paraissent en deçà dans la réponse du Gouvernement, mais "il y a la réalité économique", notamment pendant cette période de crise, et les pressions des lobbies qui ont dû peser sur le résultat.
- Pour d'autres citoyens enfin, cette réalité économique est un état de fait. Elle participe du rapport de force, mais n'est pas insurmontable. La lutte contre le changement climatique ne fait que commencer.

Cette traduction des mesures en demi-teinte s'explique, pour certains citoyens, par le fait que l'enjeu pour le Gouvernement est que le texte du projet de loi soit voté au Parlement. "Si toutes les mesures avaient été proposées telles quelles, le texte n'aurait pas pu être voté". Le texte a été préparé pour les députés et sénateurs, en fonction des équilibres et rapports de force qui existent.

D'autres citoyens ont des jugements plus radicaux : "à partir du moment où il y a un décalage, sur des points importants et nombreux, entre les propositions de la Convention et ce que le Gouvernement a retenu, le compte n'y est pas". Face à l'importance des enjeux, une mise en œuvre partielle serait tout à fait insatisfaisante (exemple à l'appui sur la base des objectifs SDA1 et SDA2).

COMPTE RENDU SUR LE THÈME GOUVERNANCE

AVIS EXPRIMÉ SUR LE THÈME GOUVERNANCE

- Les citoyens ont réaffirmé l'importance de leurs propositions ayant trait aux réformes de la Constitution et du CESE. L'action sur ces thématiques ne permet certes pas d'agir directement sur la diminution des gaz à effet de serre. Néanmoins ces actions ont des portées politiques et juridiques majeures.
- La mise en œuvre de ces propositions offre une opportunité pour sensibiliser les citoyens aux enjeux du changement climatique que ce soit dans le cadre de la campagne référendaire ou par l'association de citoyens aux travaux du CESE.

AVIS PAR SUJETS :

Réforme du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

Les citoyens ont échangé sur les raisons qui les ont conduit à intégrer cette proposition à leur rapport final. Pour certains, ce sujet ne fait pas partie de leur mandat. Certains préfèrent à cette vision une réflexion globale sur la transformation des institutions politiques pour les rendre plus efficaces dans la lutte contre le dérèglement climatique. L'association du public aux décisions politiques est constitutive des travaux de la Convention.

- Pour les deux propositions de réforme du CESE qui ont été intégrées à la loi organique, les adaptations proposées n'altèrent pas les propositions initiales de la Convention.
- Les propositions de la Convention avaient pour objectif de rendre les avis du CESE plus contraignants. La loi organique intégrée au projet de loi ne modifie par le rôle du CESE ce qui minimise sa capacité d'action sur les questions environnementales et auprès de la population. Les citoyens présents le regrettent et considèrent que, de ce fait, la réforme du CESE est une occasion manquée.

Renforcer le contrôle des politiques environnementales

- Les citoyens considèrent qu'ils ne sont pas encore en mesure d'évaluer les réponses apportées par le Gouvernement. Ils notent qu'une mission d'information a été confiée à Madame la Députée Cécile Muschotti.
- Les citoyens espèrent que cette mission d'information reprendra les 4

principes qu'ils ont exprimés sur le renforcement du contrôle des politiques environnementales. Ils espèrent que cette mission permettra la mise en œuvre d'un Défenseur de l'environnement.

→ Il est noté qu'aucun délai n'a été défini dans la lettre de mission de cette commission. Les citoyens espèrent que la date de livraison des travaux interviendra suffisamment en amont pour être intégrée à la révision constitutionnelle.

Révision de l'Article 1 de la Constitution

→ Le maintien du terme « garantir » dans la proposition est salué comme positif. Le changement du terme « biodiversité » en « diversité biologique » est jugé sans conséquence majeure sur la portée de l'article. Les membres ont conscience que le travail par les deux assemblées pourra conduire à une modification de l'article dans sa rédaction. Ils espèrent que ce ne sera pas le cas.

→ Des questionnements ont émergé sur l'organisation du référendum et sur l'opportunité de sa mise en œuvre.

→ Les citoyens estiment que le référendum est un vecteur pour sensibiliser l'ensemble des Français aux questions environnementales. Ils se questionnent sur les institutions et acteurs qui porteront la campagne référendaire. Ils estiment bénéfiques que des citoyens y soient associés.

→ Des doutes émergent sur les motivations du Gouvernement au soutien et à la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle. Ces doutes reposent sur deux postulats :

1. Si l'article 1er est adopté en l'état et si le pouvoir judiciaire s'en saisit, l'État et les acteurs économiques seront contraints et pourront être condamnés pour inaction face au dérèglement climatique. Or, le Gouvernement a amoindri un nombre important des ambitions de la Convention citoyenne, les jugeant pour certaines non réalistes, ce qui entre en contradiction avec l'ambition de de la révision de la constitution.

2. Selon les estimations actuelles, le référendum devrait se tenir quelques mois en amont des élections présidentielles de 2022. L'ajout de l'ambition de protection de l'environnement à la Constitution est un sujet assez consensuel. Le calendrier et le sujet du référendum peuvent servir des intérêts électoraux du Gouvernement. La tenue d'un référendum en aval des prochaines élections présidentielles est une solution qui semble intéressante.

COMPTE-RENDU DU DÉBAT SUR L'UTILITÉ DE LA CONVENTION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE

DANS QUELLE MESURE LA CONVENTION A ÉTÉ UTILE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE ?

Quelques citoyens estiment que le non-respect du “sans filtre” promis par le Président de la République entrave l'utilité du travail de la Convention. L'issue décevante de celle-ci leur donne le sentiment qu'elle n'a pas été très utile à la lutte contre le changement climatique.

D'autres pensent qu'il est difficile voire impossible de répondre à cette question maintenant ; en effet, l'utilité de la CCC ne pourra être estimée que plus tard, une fois le projet de loi adopté par les parlementaires voire même, après sa mise en œuvre. Ce jugement sera construit dans le temps, par le suivi de la mise en place effective des mesures et par la capacité des citoyens français à changer leurs habitudes.

La CCC a forcé le Gouvernement à agir, et elle va continuer à avoir des effets importants sur le long terme dans la lutte contre le changement climatique, même si son impact effectif sur l'action publique aujourd'hui reste limité pour certains.

Enfin, pour de nombreux citoyens, en revanche, la CCC s'est avérée très utile dans la lutte contre le changement climatique : elle a permis la diffusion et la mise en lumière des débats sur le climat (notamment pendant la crise sanitaire), qui ont essaimé dans la population française. Elle a également été l'occasion d'offrir une tribune aux solutions portées par des organisations et associations depuis longtemps, et rarement entendues jusque-là. “La Convention est très utile à la lutte contre le réchauffement climatique, c'est un premier aiguillon. On entend parler de nous partout, à chaque fois que j'en témoigne, les gens en ont entendu parler et ils sont enchantés et surpris. Ils prennent en compte les effets du changement climatique. Je me dis que nous sommes des soldats supplémentaires dans cette

lutte. Le tirage au sort est un outil extraordinaire, qui permet à tout le monde de pouvoir s'exprimer et travailler. “

De nombreux membres de la Convention sont devenus des “ambassadeurs de la cause climatique” dans leur entourage. Plusieurs citoyens insistent sur la nécessité de continuer à porter et à diffuser leurs mesures au-delà des débats sur le projet de loi. Pour beaucoup, la fin de la Convention n'est qu'un début.

SELON VOUS, LE RECOURS AUX CONVENTIONS CITOYENNES EST-IL DE NATURE À AMÉLIORER LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOTRE PAYS ?

La plupart des membres soulignent que la CCC a été une superbe expérience humaine et démocratique. L'investissement de ses membres et les mesures qu'ils ont adoptées soulignent la vitalité de la Nation. Ils montrent un attachement très fort au principe de tirage au sort qui a permis une belle représentativité de la population. Certains voient dans ce principe une opportunité de renouveler nos démocraties.

C'est aussi pour eux, une démonstration au grand public, d'ampleur sans précédent, des vertus de l'intelligence collective. Beaucoup espèrent que ce processus inspirera à nouveau en France et à l'étranger, que ce soit à l'échelle locale ou nationale (notamment sur des sujets éthiques et sociétaux, en tout cas plus circonscrits).

Plusieurs participants mettent en avant la nécessité de tirer des enseignements de cette convention citoyenne avant d'en envisager d'autres. Tout n'a pas été parfait, mais il faut aussi être indulgent. Cela reste un exercice inédit jusque-là à cette échelle en France ! Ils en appellent notamment aux chercheurs, qui ont été nombreux à observer l'ensemble des travaux, pour mener ce travail. Certains portent un avis sur la durée raisonnable pour une Convention citoyenne (plus resserrée dans le temps), la nécessité d'un panel suffisamment important pour permettre une diversité suffisante des profils, et ils reviennent sur le statut de citoyen qui permettrait en cas de généralisation à tous de se libérer pour donner de son temps à ce type de démarche qui régénère la démocratie.

Lors des prises de paroles, beaucoup soulignent les dysfonctionnements du système démocratique actuel et l'éloignement entre élus et citoyens. Ils notent

que la participation citoyenne au travers de ce type de processus va dans le bon sens. Pour autant, ils renvoient à la responsabilité de nos dirigeants, qui doivent maintenant faire la preuve qu'ils écoutent et entendent. Aujourd'hui, la nécessité de reconstruire la confiance reste entière.

Certains considèrent que le Gouvernement a fait preuve de mépris envers les mesures de la CCC. Ils déplorent par ailleurs, qu'en ne prenant en compte qu'une partie des travaux, la cohérence d'ensemble a été perdue.

Les membres de la CCC voient dans cet exercice très médiatisé des effets au-delà de ce qui a été repris par le Gouvernement. Certains se demandent si leur vision n'est pas biaisée par le fait d'y avoir participé, mais ils constatent largement que l'on en parle beaucoup autour d'eux, dans les médias, et qu'ils sont eux-mêmes souvent interviewés. Ils soulignent que s'ils n'ont pas inventé de nouvelles solutions, ils ont contribué à les médiatiser et surtout à les légitimer par une mise en forme citoyenne. Les membres de la CCC sont déçus à court terme par le manque de reprise par le Gouvernement et inquiets du retard pris par la France pour répondre aux objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Ils gardent néanmoins des motifs d'espoirs. Ils voient notamment une prise de conscience de plus en plus grande qui nourrit leur espoir tout en rappelant l'extrême urgence d'agir. Ils espèrent que cette expérience est en train d'infuser dans la société, avec d'autres conventions, notamment locales.

“La Convention citoyenne a formé 150 nouveaux ambassadeurs de l'urgence climatique. Pendant tout le confinement la CC a permis de garder le sujet de l'urgence climatique dans les sujets principaux des médias. Pour le covid on va avoir un vaccin, pour le changement climatique il n'y a pas de vaccin. On va infuser nos idées dans la société, beaucoup de nouveaux citoyens se sont investis dans leur territoire et se sont engagés. et c'est important pour la vie démocratique.”

QUELQUES VERBATIMS SIGNIFICATIFS

Nous reprenons ici quelques citations extraites d'intervention de membres de la CCC au cours des différents débats.

“Avec la convention on avait l'occasion de changer d'échelle, d'avancer sur des grandes choses structurantes. Là, ça pêche”.

“Le " petit PLUS" de ce cette CCC c'est que l'on a mis dans la lumière des problèmes alors que les associations qui y travaillent depuis longtemps n'y arrivaient pas, elles ne sont pas entendues. Nous, on a repris ces propositions et on a mis le Gouvernement face à ses responsabilités. On a porté cette parole au niveau démocratique.”

“Je vais retenir d'autres choses : Les gens rencontrés, ce que j'ai appris, l'expérience démocratique et humaine ont été extraordinaires.”

“Oui les Conventions citoyennes ont amélioré la vie démocratique, on l'a éprouvé, on a eu de l'ambition et une capacité à s'émerveiller et j'en suis touché.”

“J'ai été surpris d'être tiré au sort, satisfait de rencontrer des gens formidables, de tous les milieux et de tous les niveaux. Chapeau les citoyens ! Je suis sceptique concernant ce que feront les Députés de ce projet de loi et indirectement de nos propositions. Certains nous ont soutenus, certains non. Les décisions non prises bloquent la lutte contre les GES.”

“En fait, des mesures prennent vie, il y a quand même plein de choses, des avancées, on a fait descendre le débat dans la société”.

“J'ai l'impression de participer à une mascarade, où les idéologies qui ont court continueront à faire progresser des idéologies qui ne sont pas les miennes”.

“La Convention s'est déroulée dans une conjoncture délicate, avec les municipales, les régionales, la présidentielle prochaine : tous les politiques sont en campagne. Ils tentent d'utiliser les membres de la CC. Nous sommes des cartes de visite pour eux

. Alors qu'ils ne se sont pas gênés pour voter le glyphosate ou les néonicotinoïdes. Les autres conventions citoyennes doivent être plus transparentes, "

"Je suis comme tout le monde, je veux juste dire à quel point je suis frustrée par des mesures devenues des mesurette. J'ai foi en nos élus et nos parlementaires pour les modifier."

"Ce n'est que le début et pas une fin en soi. Il ne faut pas perdre espoir et ne pas baisser les bras."

ANNEXE

LE SERMENT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS POUR LE CLIMAT

Moi, citoyenne, citoyen de France,

Je m'engage dès aujourd'hui, dans mon quotidien, dans mon travail et dans mes activités à porter, appliquer ou transmettre les objectifs suivant ce serment. Ils contribueront à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de leurs conséquences sur le réchauffement climatique dans un esprit de justice sociale.

J'ai conscience que les efforts individuels ne suffiront pas mais que mon engagement sera essentiel pour le climat, dans une démarche universelle, au service du bien commun, dans le respect du vivant, pour notre avenir à toutes et tous.

Nos objectifs sont :

Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle

Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040

Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses

Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services

Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets

Garantir la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutter contre le dérèglement climatique

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides

Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages

Développer les pratiques agroécologiques

Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation

Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local comme au niveau national

Développer et soutenir l'innovation de la transition

Organiser la conciliation des droits, libertés et principes qui ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité.

Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

Développer les circuits courts

Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces

Renforcer la Protection des écosystèmes et de la biodiversité

Renforcer le Contrôle des politiques environnementales

Limiter les effets néfastes du transport aérien

Réformer l'enseignement et la formation agricole

Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable

Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

Réformer le Conseil économique, social et environnemental

Agir sur la réglementation et aider à la transition vers un parc véhicules propres

Légiférer sur le crime d'écocide

Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution

Demander une production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous

Créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse

Réformer le fonctionnement des labels

Réduire à zéro les émissions des navires lors de leurs opérations dans les ports

Inciter au développement d'une pêche à faible émission

Prendre en compte les émissions gaz à effet de serre liées aux importations dans les politiques européennes

Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents

Mieux **informer** le consommateur

Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional

Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transports sur un territoire

Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires

Réduire la circulation des poids lourds émetteurs de gaz à effet de serre sur de longues distances, en permettant un report modal vers le ferroviaire ou le fluvial

Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France

Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics

Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement

Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique

Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs

Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan

Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel

Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique agricole commune (PAC)

Utiliser la PAC comme levier de transformation au niveau national

(47 objectifs issus des familles d'objectifs de Se Déplacer, Se Loger, Se Nourrir, Consommer, Produire et Travailler et Gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat)

Fait aux six coins de l'Hexagone et des Outre-mer, le 28 février 2021.

83 Signataires Membres de la Convention Citoyenne pour le Climat au 28 février
à 19h30 :

Adeline S	Marie-Line M
Agnès C	Marie-Noelle I
Alain B	Marie-Sylvie D
Amadou S	Martine G
Amandine R	Mathieu B
Angela B	Mathieu D
Aurore A	Mathieu Sp
Benoit B	Matthias M-C
Brigitte D	Matthieu Sa
Brigitte M	Mélanie B
Brigitte P	Mélanie C
Christine A	Mickaël F
Claire B	Mohamed M
Claire M	Myriam L
Claude H	Nadine B
Corinne M	Nicolas A
Danièle D	Pascal O
Denis F	Patrice M
Elisabeth L	Patricia S
Eloïse	Paul T
Evelyne D	Pierre F
Evelyne M	Pierre R
Fabien B	Pierre V
Francine G	Philippe M
Françoise L	Rachel D
Grégoire F	Rachel TC
Grégory O	Radja K
Guillaume G	Robert G
Guillaume R	Samyr A
Guy K	Sandrine F
Hubert H	Siriki O
Hugues-Olivier B	Sylvain B
Isabelle P	Sylvie L
Isabelle R	Tina A
Jean Michel D	Tristant D
Jean Pierre C	Valérie-Frédérique S
Jocelyn B	Virginie A
Kisito O	Vita E
Lionel M	William A
Lydia	Yolande B
Marie-Hélène B	Zaïa T
Marie-Josée V	

propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr

conventioncitoyennepourleclimat.fr



@Conv_Citoyenne



@Conv_Citoyenne



ConvCitoyenne

Organisée par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL